
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, DES DEUXIÈME ET TROISIÈME GROUPES
D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| Réponses aux questions générales | 1 |
| Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle | 134 |
| Réponses aux questions particulières du troisième groupe d'opposition | 222 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2019-2020 : | 1 |
| a) les endroits et dates de départ et de retour; | |
| b) la copie des programmes et rapports de mission; | |
| c) les personnes rencontrées; | |
| d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); | |
| e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; | |
| f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; | |
| g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; | |
| - les détails de ces ententes; | |
| - les résultats obtenus à ce jour; | |
| h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé; | |
| i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés | |
| j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts. | |
| 2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2019-2020 : | 3 |
| a) les raisons du déplacement; | |
| b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; | |
| c) les coûts ventilés; | |
| d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; | |
| e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants. | |
| 3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : | 4 |
| a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021; | |
| b) les noms des firmes de publicité retenues; | |
| c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); | |
| d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; | |
| e) le but visé par chaque dépense; | |
| f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; | |
| g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse. | |

4. Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant : 6
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021 ;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
- Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.
5. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément : 7
Par le cabinet ministériel :
- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.
- Par le ministère ou l'organisme :
- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.
- Par un professionnel ou par une firme externe :
- g) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
 - h) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - i) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - j) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - k) le but visé par chaque dépense;
 - l) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.
6. La liste des dépenses en formation de communication : Organisée par le ministère ou l'organisme : 8
- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
 - b) le but recherché par chaque dépense;
 - c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
- Données par un professionnel ou une firme externe :
- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
7. La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : 9
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
 - e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
- Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.
9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
10. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 :
- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.
11. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2019-2020, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
 - m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI.

12. Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : 29
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet ;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère:
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
13. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2019-2020 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes: 30
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec
14. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2019-2020, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie : 31
- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - c) les coûts d'acquisition des appareils;
 - d) le coût d'utilisation des appareils;
 - e) le coût des contrats téléphoniques;
 - f) les noms des fournisseurs;
 - g) le nombre de minutes utilisées;
 - h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
 - i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
 - j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
 - k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

15. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
– le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
- s) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.
16. a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2020-2021 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2019-2020 en indiquant pour chacun d'eux : 47
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
 - k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse.
18. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : 51
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
19. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : 52
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
20. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2019-2020, en indiquant pour chaque individu : 53
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2019-2020;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour 2019-2020;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
21. Liste des sommes d'argent versées en 2019-2020, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 54
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

22. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : 55
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2020-2021.
23. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : 56
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2020-2021.
24. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : 57
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2020-2021.
25. Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2020-2021. 58
26. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par mission 59
27. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : 60
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
28. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement : 61
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

29. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.
- Ventiler le montant total par catégories.
30. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 65
31. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site;
 - i) les noms de domaines réservés;
 - j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
32. Nominations, pour 2019-2020, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
33. Pour 2019-2020, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :
- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes rencontrées;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

34. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2019-2020 :
- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
35. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation. 71
36. La liste des ententes et leur nature, signées en 2019-2020 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi. 72
37. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021. 73
38. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2020-2021. 74
39. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2019-2020 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2020 pour 2020-2021. 75
40. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme 76
41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis. 77
42. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet. 78
43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat. 79
44. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire. 80

45. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne : 81
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme
46. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne : 82
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;
 - b) fournir la liste des salaires versés.
47. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2020-2021 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2019-2020, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2020-2021, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle. 83
48. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement. 84
49. Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021. 85
50. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021. 86
51. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021. 87
52. Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021. 88
53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. 89
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles/Fonds Énergie 90
55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord 91
56. Les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services. 92
57. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : 93
- a) la dépense totale (opération et capital) ;
 - b) les grands dossiers en cours ;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.). 94

59. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.). 95
60. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2019-2020 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.
- Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.
61. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
62. La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre. 98
63. Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer :
- a) la date;
 - b) la nature;
 - c) les participants;
 - d) si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.
64. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :
- a) la date;
 - b) la nature;
 - c) les questions posées;
 - d) les réponses;
 - e) la firme retenue;
 - f) les coûts.
65. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2019-2020. 101
66. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région, fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2019-2020. 102

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 67. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes en 2019-2020. | 103 |
| 68. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020. | 104 |
| 69. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2019-2020. | 105 |
| 70. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer : | 106 |
| a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant; | |
| b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant. | |
| 71. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. | 107 |
| 72. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens). | 108 |
| 73. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ». | 109 |
| 74. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ». | 110 |
| 75. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé. | 111 |
| 76. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : « Contre la violence conjugale, Agissons ». | 112 |
| 77. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ». | 113 |
| 78. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023. | 114 |
| 79. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges ». | 115 |
| 80. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la conciliation travail-famille. | 116 |
| 81. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de l'électrification des transports. | 117 |
| 82. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience. | 118 |
| 83. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020. | 119 |

84. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2019-2020 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
85. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
86. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2019-2020:
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse
87. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
88. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
89. Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2019-2020, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).

90. Fournir le budget carbone du ministère et le bilan carbone imputable aux activités et aux programmes du ministère, soit notamment pour 2019-2020 : 129
- a) Le total des émissions de GES associées aux activités directes du ministère ;
 - b) L'estimation des émissions de GES attribuables aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux émissions attribuables aux subventions accordées par le ministère en proportion du montant de ces subventions dans les projets concernés ;
 - c) L'estimation des réductions d'émissions de GES attribuables aux activités directes et aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux réductions d'émissions découlant d'activités subventionnées par le ministère ainsi qu'aux puits de carbone attribuables au ministère le cas échéant. i. Ventiler ces réductions selon qu'elles soient des réductions relatives ou des réductions absolues d'émissions de GES. Fournir une estimation du coût moyen de ces réductions par tonne de CO2 équivalent.
 - d) Le bilan carbone du ministère, soit le total des émissions de GES attribuables au ministère auquel est soustrait le total des réductions d'émissions attribuables au ministère.
 - e) Le quota d'émissions du ministère, soit la limite supérieure finie des émissions totales de GES à travers le temps attribuables au ministère qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des GES du ministère et ainsi la cible de réduction des GES du gouvernement.
 - f) Le plan d'action du ministère pour diminuer le bilan carbone du ministère afin de respecter son budget carbone dans le cadre des objectifs de réduction des GES du gouvernement.
91. Veuillez fournir le nombre d'effectifs attirés à la gestion du Fond vert au sein du ministère ou de l'organisme en 2018-2019 et 2019-2020. Ventiler par poste et fournir la masse salariale totale. 130
92. Nombre de postes ouverts pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère. 131
93. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016. 132
- a) Nombre de stagiaires reçus;
 - b) Heures de stages effectués;
 - c) Rémunération totale déboursée.
94. Fournir une description de la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant : 133
- a) nombre total de véhicules;
 - b) le type de véhicules;
 - c) le nombre de véhicules hybrides;
 - d) le nombre de véhicules hybrides rechargeables;
 - e) le nombre de véhicules électriques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année 2019-2020. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité. | 134 |
| 2. Sommes dépensées en 2019-2020 (et prévisions pour 2020-2021) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). | 135 |
| 3. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2019-2020 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents. | 136 |
| 4. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2020-2021 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues. | 137 |
| 5. Liste et copie de tous les sondages effectués en 2019-2020, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser. | 138 |
| 6. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2019-2020. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts. | 139 |
| 7. Indiquer pour 2019-2020 : a) la liste de tous les concours et tirages effectués; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin. | 140 |
| 8. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques; b) le montant dépensé par le département des affaires publiques; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme. | 141 |
| 9. Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces | 142 |

| | |
|---|-----|
| services. | |
| 10. Liste des services non assurés. | 144 |
| 11. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse de chacun. | 148 |
| 12. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2020, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : | 154 |
| a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail; | |
| b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail; | |
| c) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti; | |
| d) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum; | |
| e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu; | |
| les adhérents (adultes, étudiants, etc.); | |
| f) autres clientèles. | |
| 13. Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments. | 156 |
| 14. Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2020-2021. | 157 |
| 15. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. | 158 |
| 16. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ. | 159 |
| 17. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % : | 160 |
| a) nombre de médicaments génériques dans cette situation; | |
| b) montant remboursé par la RAMQ; | |
| c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient. | |
| 18. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %. | 161 |
| 19. Montant remboursé pour des médicaments d'exception. | 162 |
| 20. Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer : | 163 |
| a) étude d'impact liée à cette mesure; | |
| b) estimation des économies annuelles pour 2019-2020; | |
| c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies. | |
| 21. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : | 164 |
| a) budget total prévu pour 2020-2021 et indiquer la comparaison avec 2019-2020; | |
| b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021. | |
| 22. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : | 165 |
| a) budget total prévu pour 2020-2021 et indiquer la comparaison avec 2019-2020; | |
| b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021. | |
| 23. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant | 166 |

| | | |
|-----|--|-----|
| | le montant reçu pour la composante technique. | |
| 24. | Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique. | 168 |
| 25. | Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2020. | 169 |
| 26. | Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé. | 170 |
| 27. | Liste des causes devant les tribunaux en 2019-2020. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement. | 171 |
| 28. | Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ. | 172 |
| 29. | Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité. | 173 |
| 30. | Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2019-2020 : a) pour cause de retraite; b) pour cause de décès; c) pour cause de départ temporaire à l'étranger; d) pour cause de départ définitif à l'étranger; e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.). | 174 |
| 31. | Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc. | 175 |
| 32. | Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait. | 176 |
| 33. | Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année | 188 |
| 34. | Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2018-2019 et objectifs pour 2019-2020. | 189 |
| 35. | État de situation et échéancier concernant la mise en œuvre d'une politique sur les biosimilaires ainsi que les économies prévues. Spécifiez également si le transfert vers le biosimilaire se fera de façon obligatoire ou de façon transitoire pour le patient. | 190 |
| 36. | Tous les échanges avec le gouvernement fédéral concernant les modifications au Règlement sur les médicaments brevetés. | 191 |
| 37. | Coût unitaire d'une dose du vaccin Shingrix. | 192 |
| 38. | Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes. | 193 |
| 39. | Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients. | 194 |
| 40. | État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.) | 195 |
| 41. | État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation. | 196 |
| 42. | Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.) | 197 |
| 43. | Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif | 198 |

| | | |
|-----|--|-----|
| | aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème. | |
| 44. | Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge. | 199 |
| 45. | Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens. | 200 |
| 46. | Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ. | 201 |
| 47. | État de situation au sujet du registre du don d'organes. | 202 |
| 48. | Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2019 et depuis le début de l'année 2020. | 203 |
| 49. | Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients au 31 mars 2019. | 204 |
| 50. | Concernant l'accès adapté, en 2018-2019, indiquer : | 205 |
| | a) nombre de médecins qui offrent des consultations médicales; | |
| | b) liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales; | |
| | c) nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales. | |
| 51. | Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2019. | 206 |
| 52. | Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2018-2019 : | 207 |
| | a) nombre de jours avec facturation; | |
| | b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée. | |
| 53. | Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2019-2020 : | 208 |
| | a) nombre de médecins; | |
| | b) nombre de contacts; | |
| | c) contacts/médecins. | |
| 54. | Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2019-2020 (ventilation homme, femme et total) : | 209 |
| | a) proportion du nombre de journées de travail : | |
| | i) moins de 150 jours; | |
| | ii) de 150 à 199 jours; | |
| | iii) de 200 jours ou plus. | |
| 55. | Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2019-2020 (ventilation homme, femme et total) : | 210 |
| | a) jour avec facturation minimale : | |
| | i) médecins RMB ; | |
| | ii) 80 % des mieux rémunérés ; | |
| | iii) tous les médecins. | |
| | b) tous les jours : | |
| | i) médecins RMB; | |
| | ii) 80 % des mieux rémunérés; | |
| | iii) tous les médecins. | |
| 56. | Concernant les cliniques d'hiver qui ont été mises en place : | 211 |
| | a) rémunération additionnelle accordée aux médecins; | |

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| b) coûts associés au déploiement. | |
| 57. Coûts associés au déploiement de la vaccination gratuite contre le zona pour les personnes âgées. | 212 |
| 58. Évaluations, analyses financières de l'implantation de la capitation comme mode de rémunération. | 213 |
| 59. Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.). | 214 |
| 60. Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé. | 215 |
| 61. Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé. | 216 |
| 62. Pour l'année 2019-2020, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région. | 217 |
| 63. Fournir la liste des professionnels cliniques et/ou établissements qui ont fait l'objet de condamnation à la suite d'une enquête. | 219 |
| 64. Concernant le bilan des plans de remplacement provincial en anesthésiologie, chirurgie et obstétrique, depuis mars 2019, par région : a) le nombre de découvertures; b) la liste de découvertures; c) la date des découvertures. | 220 |
| 65. Pour la FMSQ et la FMOQ, les résultats des études commandées à l'ICIS en vertu des ententes. | 221 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 510. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor. | 222 |
| 511. Sommes dépensées en 2019-2020 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). | 223 |
| 512. Liste de tous les sondages effectués en 2019-2020, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés. | 224 |
| 513. Liste des services médicaux assurés en 2019-2020 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services. | 225 |
| 514. Liste des services non assurés en 2019-2020. | 226 |
| 515. Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2019-2020. Prévisions pour 2020-2021. | 227 |
| 516. Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2019-2020. Prévisions pour 2020-2021. | 228 |
| 517. Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF. | 229 |
| 518. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2020, par région, par tranche d'âge. | 230 |
| 519. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an. | 231 |
| 520. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients. | 232 |
| 521. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place. | 233 |
| 522. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre. | 234 |
| 523. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs. | 235 |
| 524. Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2019-2020 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20. | 236 |
| 525. État de situation sur les frais accessoires. | 237 |

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 526. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun. | 238 |
| 527. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail; b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptées au travail; c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti; d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum; e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu; f) les adhérents (adultes, étudiants etc.); g) les autres clientèles. | 239 |
| 528. Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments. | 240 |
| 529. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997. | 241 |
| 530. Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2020-2021. | 242 |
| 531. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies. | 243 |
| 532. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ. | 244 |
| 533. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour. | 245 |
| 534. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a) nombre de médicaments génériques dans cette situation; b) montant remboursé par la RAMQ; c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient. | 246 |
| 535. Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28, <i>Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016</i> (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.). | 247 |
| 536. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années. | 248 |
| 537. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a) nombre de médicaments innovateurs dans cette situation; b) montant remboursé par la RAMQ; c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient. | 249 |
| 538. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années. | 250 |
| 539. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années. | 251 |
| 540. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années. | 252 |
| 541. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2019-2020 et | 253 |

| | |
|--|-----|
| projections pour 2020-2021. | |
| 542. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : | 254 |
| a) le budget total pour 2019-2020 et indiquer la comparaison avec 2018-2019; | |
| b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021. | |
| 543. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : | 255 |
| a) le budget total pour 2019-2020 et indiquer la comparaison avec 2018-2019; | |
| b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021. | |
| 544. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique. | 256 |
| 545. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique. | 257 |
| 546. Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2019-2020. | 258 |
| 547. Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2019-2020. | 259 |
| 548. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2019-2020. | 260 |
| 549. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2019-2020. | 261 |
| 550. Liste des primes abolies lors de l'entente établie avec la FMSQ sur la rémunération de ses membres en 2019. | 262 |
| 551. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins. | 263 |
| 552. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total. | 264 |
| 553. Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020. | 265 |
| 554. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé. | 266 |
| 555. Liste des causes devant les tribunaux en 2019-2020. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement. | 267 |
| 556. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité. | 268 |
| 557. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité. | 269 |
| 558. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2019-2020 : | 270 |
| a) pour cause de retraite; | |
| b) pour cause de décès; | |
| c) pour cause de départ temporaire à l'étranger; | |
| d) pour cause de départ définitif à l'étranger; | |
| e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp). | |
| 559. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc. | 271 |
| 560. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2019-2020. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une | 272 |

| | |
|---|-----|
| chirurgie pédiatrique. | |
| 561. Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2019-2020. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait. | 273 |
| 562. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années. | 274 |
| 563. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009. | 275 |
| 564. Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme). | 278 |
| 565. Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021. | 279 |
| 566. Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires. | 280 |
| 567. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement. | 281 |
| 568. Effectifs affectés : a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ; b) au dossier des GMF; c) au traitement des médicaments d'exception; d) au DSQ; e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus. | 282 |
| 569. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients. | 283 |
| 570. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.). | 284 |
| 571. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies. | 285 |
| 572. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise. | 286 |
| 573. Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021. | 287 |
| 574. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2019-2020. | 288 |
| 575. Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée. | 289 |
| 576. État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments. | 290 |
| 577. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge. | 291 |
| 578. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament. | 292 |
| 579. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2016-2017, en | 293 |

| | |
|--|-----|
| 2017-2018, en 2018-2019 et en 2019-2020. | |
| 580. Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens. | 294 |
| 581. Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture. | 295 |
| 582. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais. | 296 |
| 583. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ. | 297 |
| 584. État de situation au sujet du registre du don d'organes. | 298 |
| 585. Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2020-2021. | 299 |
| 586. Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par : | 300 |
| a) dépense totale (brut); | |
| b) honoraires versés aux pharmaciens; | |
| c) somme versée aux grossistes; | |
| f) frais d'administration du régime public; | |
| g) remboursement total de médicament; | |
| i. médicaments innovateurs; | |
| ii.médicaments génériques; | |
| iii. autres. | |
| 587. Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments. | 301 |
| 588. État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix). | 302 |
| 589. Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ. | 303 |
| 590. Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario. | 304 |
| 591. Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années. | 305 |
| 592. État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission. | 306 |
| 593. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2019-2020 et sommes versées, en moyenne, par médecin. | 310 |
| 594. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2019-2020. | 311 |
| 595. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2019-2020. | 312 |
| 596. Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription. | 313 |
| 597. Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2019-2020. | 314 |
| 598. Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2017-2018, en 2018-2019 et en 2019-2020. | 315 |
| 599. État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les | 316 |

| | |
|---|-----|
| intentions du gouvernement quant à sa mise à jour. | |
| 600. Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec. | 317 |
| 601. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2020. | 319 |
| 602. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2020. | 320 |
| 603. Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins grâce à la clause remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public. | 321 |
| 604. Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégrés dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi. | 322 |
| 605. Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées. | 323 |
| 606. Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes. | 326 |
| 607. Tout rapport, toute étude et estimations en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2019-2020 et pour les 10 années suivantes. | 327 |
| 608. Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années. | 328 |
| 609. Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçues par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyen, par année. | 329 |
| 610. Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. | 330 |
| 611. Nombre de cas de rougeole au Québec par année depuis cinq ans. | 331 |

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2019-2020 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés
- j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions c) f), g), h), i) et j), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 18).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Liste des voyages hors Québec
1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

| Destination et date du voyage | But | Coût |
|--|---|-------------|
| Toronto, Canada Du 3 au 6 juin 2019 | Congrès annuel de Gartner visant à donner aux dirigeants un regard stratégique sur l'ensemble des opportunités ainsi que des menaces que peuvent apporter les nouvelles technologies. 3 employés | 5 981,31 \$ |
| Canmore, Alberta, Canada Du 2 au 5 octobre 2019 | Participation annuelle de la Régie au Réseau pancanadien des directeurs médicaux. 1 employé | 1 971,96 \$ |
| Ottawa, Canada Du 11 au 13 novembre 2019 | Participation à la conférence du Partenariat 2019 d'Inforoute Santé du Canada. Conférence sur les pratiques favorisant l'utilisation sécuritaire des médicaments, initiatives qui aident les Canadiens à accéder à leurs renseignements médicaux et à des services de santé numériques. 4 employés. | 1 940,29 \$ |
| Tunis, Tunisie Du 17 au 24 janvier 2020 | Rencontre afin de poursuivre la négociation de l'entente et de l'arrangement administratif en matière de sécurité sociale (qui comporte un volet santé) entre le Québec et la délégation de la Tunisie. 1 employé | 2 699,87\$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2019-2020 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés;
- d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage n'a été fait en avion ou en hélicoptère par des dirigeants d'organismes pour l'année financière 2019-2020.

Toutefois, si de tels voyages avaient été faits, l'information serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

RÉPONSE NO 3

- a) Les sommes dépensées pour l'exercice financier
Aucune dépense n'a été faite pour des campagnes pour le présent exercice financier.
 - b) Le nom des firmes de publicité :
Aucune firme de publicité n'a été engagée.
 - c) Liste des contrats octroyés, coût et mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) :
Aucun contrat n'a été octroyé.
 - d) Le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes :
Cette sous-question semble non pertinente à l'étude des crédits
 - e) Le but visé par chaque dépense :
Aucune dépense.
 - f) Dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire :
Cette sous-question semble non pertinente à l'étude des crédits
 - g) Le coût total et ventilé pour les communiqués de presse :
Cette sous-question semble non pertinente à l'étude des crédits
- Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.
 - Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24) : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021 ;
- b) les noms des firmes de publicité retenues ;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes ;
- e) le but visé par chaque dépense ;

Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.

RÉPONSE NO 4

- a) **Pour l'année 2019-2020**, bien que nous n'ayons fait aucune publicité sur Internet et les médias sociaux, nous avons augmenté la portée de certaines de nos publications sur Facebook pour un montant de 309,12 \$ (pour 15 publications entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020).
- b) Aucune firme
- c) Aucun contrat
- d) Non pertinent à l'étude des crédits
- e) Augmenter la portée de certaines de nos publications sur Facebook

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par le ministère ou l'organisme :

- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- g) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- h) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- i) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- j) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- k) le but visé par chaque dépense;
- l) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

RÉPONSE NO 5

En 2019-2020, aucun événement n'a été organisé par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 6

Organisée par le ministère ou l'organisme :

Aucune dépense de formation de communication organisée par la RAMQ.

Donnée par un professionnel ou une firme externe :

Aucune dépense de formation de communication donnée par un professionnel ou une firme externe.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 22-23).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
- e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.

RÉPONSE NO 7

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme y compris le cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant :

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

RÉPONSE NO 8

Voir tableaux aux pages suivantes. Exception aux sous-questions b), c), d), f), g) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

**QUESTION GÉNÉRALE NO 8
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2019 ET LE 31 MARS 2020**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT

| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
|-------------------------------|-----------------------|
| Doyon Cuisine Inc. | 21 410 |
| Doyon Cuisine Inc. | 3 590 |
| Informatique Pro Contact Inc. | 9 980 |
| NI Corporation | 4 715 |
| Novicom 2000 Inc. | 16 750 |
| Softchoice LP | 1 555 |
| Softchoice LP | 5 425 |
| Softchoice LP | 4 360 |
| Victrix Conseil Inc. | 18 390 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions générales -*

| 2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT | |
|---|-----------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| Amazon Web Services Canada Inc. | 1 790 |
| Amazon Web Services Canada Inc. | 2 380 |
| Amazon Web Services Canada Inc. | 1 950 |
| Apple Canada Inc. | 8 185 |
| ASG Software Solutions | 1 035 |
| Atlantis Pompe Ste-Foy | 1 300 |
| Baguette et Chocolat | 3 480 |
| Bell Canada | 7 880 |
| Best Buy | 2 365 |
| Best Buy | 1 150 |
| Brassard Buro Inc. | 18 835 |
| Browserstack Inc. | 2 390 |
| C.P.U. Design Inc. | 1 575 |
| Canac-Marquis Grenier Ltée | 12 000 |
| Cathelle Inc. | 10 000 |
| Cisco Webex | 2 040 |
| Compugen Inc. | 18 835 |
| Compugen Inc. | 7 140 |
| Corporate Express Canada Inc. | 1 900 |
| Corporate Express Canada Inc. | 3 025 |
| Corporate Web Solution Ltd | 1 395 |
| Domtar Inc. (Ariva) | 20 930 |
| Ebsco Canada Ltée | 4 510 |
| Fournitures de bureau Denis Inc. | 18 000 |
| Franklin Empire - Division Électro-Mécanik | 12 435 |
| Fresche Solutions Inc. | 9 865 |
| Gestock Inc. | 3 000 |
| Grand & Toy Limitée | 18 420 |
| Grand & Toy Limitée | 3 700 |
| Grand & Toy Limitée | 2 395 |
| Hypertec Systèmes Inc. | 17 250 |
| Hypertec Systèmes Inc. | 2 945 |
| Hypertec Systèmes Inc. | 15 680 |
| Hypertec Systèmes Inc. | 2 520 |
| Hypertec Systèmes Inc. | 3 950 |
| Hypertec Systèmes Inc. | 8 400 |
| IBM Canada Ltée | 2 375 |
| Informatique Pro Contact Inc. | 1 360 |
| Into (1972) Inc. | 1 145 |
| Istockphoto Lp | 2 120 |
| Jam Software | 3 005 |
| Le Courrier Parlementaire | 2 475 |
| Les Boutiques Métiers d'Art du Québec Inc. | 1 985 |
| Les Éditions Yvon Blais | 16 000 |
| Les Planchers d'Accès Compu-Teck Inc. | 1 450 |
| Les Solutions Victrix | 6 530 |
| Logiciels Entco Canada Cie | 16 005 |
| Messer Canada Inc. | 1 400 |
| Messer Canada Inc. | 4 200 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

| 2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT | |
|--|-----------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| Micro Logic Sainte-Foy Ltée | 19 375 |
| Micro Logic Sainte-Foy Ltée | 9 060 |
| Moteurs Électriques Laval Ltée | 6 605 |
| Musée National des Beaux-Arts | 2 355 |
| NI Corporation | 3 500 |
| NSW Controle Inc. | 4 200 |
| Olympique Solutions Informatiques | 4 360 |
| Olympique Solutions Informatiques | 18 835 |
| Open Text Corporation | 1 805 |
| Pitney Bowes Du Canada Ltée | 2 325 |
| Prosystech Inc. | 1 020 |
| Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail | 3 500 |
| Regulvar Inc. | 2 800 |
| Rona Inc. | 6 000 |
| Roulements Harvey Inc. | 1 195 |
| Smartprint Inc. | 1 460 |
| Société canadienne des Postes | 7 000 |
| Société canadienne des Postes | 15 000 |
| Softchoice LP | 2 650 |
| Softchoice LP | 4 995 |
| Softchoice LP | 13 795 |
| Softchoice LP | 12 900 |
| Softchoice LP | 7 775 |
| Softchoice LP | 18 925 |
| Softchoice LP | 12 005 |
| Softchoice LP | 9 180 |
| Softchoice LP | 4 315 |
| Solution Globales Bluecrest Inc. | 19 600 |
| Solutions Necando Inc. | 15 540 |
| Sparx Systems Pty Ltd | 2 640 |
| Spicers Canada ULC | 3 000 |
| Stop Oxygen | 2 450 |
| Superior General Partner Inc. (Supérieur Propane) | 1 500 |
| Syskit Ltd | 12 745 |
| Systemes Acquiro Inc. | 1 380 |
| Tandsoft Consultants Inc. | 6 300 |
| Teamviewer Gmbh | 17 140 |
| The Computer Media Group | 6 250 |
| Thycotic Software Ltd | 6 025 |
| Thycotic Software Ltd | 2 360 |
| Toxyscan Technologie Inc. | 2 960 |
| Ultramar | 3 250 |
| UpToDate Inc. | 11 175 |
| Wesco Distribution Canada Lp. | 10 000 |
| Wilson & Lafleur Ltée | 9 000 |
| Wolters Kluwer Québec Ltée | 24 000 |
| Xérox Canada Ltée | 12 945 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| 3. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE | |
|--|-----------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| Av-Tech Inc. | 8 280 |
| Cyber Cat Inc. | 12 915 |
| Deschamps Impression Inc. | 12 600 |
| Deschamps Impression Inc. | 14 640 |
| Deschamps Impression Inc. | 13 880 |
| Enveloppe Concept Inc. | 10 965 |
| Enveloppe Royal Inc. | 11 510 |
| Enveloppe Royal Inc. | 4 000 |
| Étiquette & Ruban Adhésif Commerce Inc. | 2 365 |
| Les Ateliers Styltec Inc. | 10 670 |
| Supremex Inc. | 12 205 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| 4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE | |
|--|-----------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| 425 de Maisonneuve Ouest S.E.C. - Groupe Lotus | 11 950 |
| 425 de Maisonneuve Ouest S.E.C. - Groupe Lotus | 6 075 |
| Aireau Qualité Contrôle Inc. | 5 500 |
| AlSCO | 3 060 |
| Altova Inc. | 17 225 |
| Anastasia Bourlakova | 1 020 |
| Amy Chong, Sténographe Officielle | 1 155 |
| Anixter Canada Inc. | 6 480 |
| Aspose PTY Ltd | 4 995 |
| Audiothèque L'oreille qui lit | 1 815 |
| Bell Canada | 7 000 |
| Binatek Inc. | 5 450 |
| Binatek Inc. | 5 450 |
| Boisjoly, Bédard & Associés Inc. | 5 290 |
| Boisjoly, Bédard & Associés Inc. | 7 000 |
| Boisjoly, Bédard & Associés Inc. | 1 360 |
| Boulangerie Première Moisson | 1 530 |
| C.B.I. Inc | 1 560 |
| Carbu-Diam Québec Inc. | 2 010 |
| Claude Buisson, Sténographe Officielle | 5 000 |
| Claude Buisson, Sténographe Officielle | 3 105 |
| Claude Buisson, Sténographe Officielle | 1 520 |
| Claude Buisson, Sténographe Officielle | 1 090 |
| Claude Buisson, Sténographe Officielle | 1 765 |
| Claude Buisson, Sténographe Officielle | 1 270 |
| Compagnie Office Machines | 1 000 |
| Composition Orléans Inc. | 6 000 |
| Composition Orléans Inc. | 6 000 |
| Compro Communications Inc. | 5 000 |
| Construction Michel Gagnon Ltée | 1 200 |
| Cyberimpact Inc. | 4 080 |
| Debertin Inc | 1 510 |
| Druide Informatique Inc. | 5 750 |
| Éco Entreprises Québec | 15 175 |
| Électrogem Inc. | 15 000 |
| Elixir Technologies | 10 220 |
| Enveloppe Laurentide Inc. | 6 190 |
| Enviro Lacroix Inc. | 1 025 |
| Enviro Lacroix Inc. | 1 125 |
| Équifax Canada Co. | 2 500 |
| Équifax Canada Co. | 2 500 |
| Estampes Ray Inc. | 2 000 |
| Franklin Empire Div. Electro-Mécanik | 12 000 |
| Go Daddy Operating Compagny, LLC | 1 385 |
| Groupe Gagnon Inc. (9247-9724 Québec Inc.) | 2 735 |
| Impecca Image et Impressions Inc | 7 000 |
| Industrielle Alliance, assurance et services financiers Inc. | 3 000 |
| Industrielle Alliance, assurance et services financiers Inc. | 3 420 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions générales -*

| 4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE | |
|--|-----------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| Investissement Kat-Isa Inc. (Sténo M.G.) | 2 435 |
| L.E.D. Concept Inc. | 1 800 |
| La Capitale Immobilière MFQ Inc. | 11 220 |
| La Capitale Immobilière MFQ Inc. | 4 610 |
| Les Ateliers Styltec Inc. | 5 000 |
| Les Ateliers Styltec Inc. | 21 000 |
| Les Entreprises Resplendissantes Inc | 9 000 |
| Les Productions Repro-Grafic Inc | 6 000 |
| Location D'Outils Simplex S.E.C. | 3 080 |
| Logic-Contrôle Inc. | 3 285 |
| Logic-Contrôle Inc. | 4 945 |
| Maheu & Maheu Inc. | 3 260 |
| Med-Express Inc. | 1 750 |
| Médias Transcontinental S.E.N.C.- SEAO | 10 000 |
| Microsoft Canada Inc. | 19 925 |
| Moore Canada Corporation | 8 220 |
| Nimble Information Strategiques Inc. | 6 895 |
| Nimble Information Strategiques Inc. | 3 830 |
| Open Text Corporation | 13 645 |
| Opex Corporation | 5 880 |
| Peinture Platinum Inc. | 1 340 |
| Photographes Kedl Ltee | 1 500 |
| Pitney Bowes Du Canada Ltée | 2 190 |
| Présence Informatique Inc. | 1 540 |
| Recyclage Vanier Inc. | 16 915 |
| Riopel, Gagnon, Larose & Associés | 1 500 |
| Riopel, Gagnon, Larose & Associés | 1 225 |
| Service Alimentaire Le Gourmet Inc. | 2 010 |
| Service D'Eau Douce Culligan (Québec) Inc. | 1 730 |
| Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) | 23 950 |
| Solution Globales Bluecrest Inc. | 3 000 |
| Sténofac Inc. | 1 385 |
| Sténofac Inc. | 6 000 |
| Sténofac Inc. | 1 675 |
| Supremex Inc. | 1 230 |
| Teinturerie Française Inc. | 1 200 |
| Tenant Ventes Et Service | 1 110 |
| Tributary Systems Inc. | 4 740 |
| Veolia Es Canada Services industriels Inc. | 5 500 |
| Vidéotron Inc. | 5 970 |
| Vitrierie Technique | 1 010 |
| Xceed Software Inc. | 1 695 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| 5. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS | |
|---|-------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| Accent 2000 Inc. | 14 950 |
| Groupe Santé Physimed Inc. | 14 850 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

| 6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS | |
|---|-------------------|
| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
| Adnia Conseils Inc. | 22 500 |
| AFI Expertise (Division De Groupe Edgenda Inc.) | 12 460 |
| AFI Expertise (Division De Groupe Edgenda Inc.) | 2 250 |
| AFI Expertise (Division De Groupe Edgenda Inc.) | 4 860 |
| AFI Expertise (Division De Groupe Edgenda Inc.) | 1 620 |
| AFI Expertise (Division De Groupe Edgenda Inc.) | 2 250 |
| Alia Conseil Inc. | 23 795 |
| Alias Formation Inc. | 2 250 |
| Beauvais Truchon, S.E.N.C. | 24 675 |
| Carmen Robertson | 15 000 |
| Clinique d'expertises médicales du Québec Inc. (Lizotte) | 1 480 |
| Clinique d'expertises médicales du Québec Inc. (Lizotte) | 15 000 |
| Composition Sainte-Foy Inc. | 9 020 |
| Dr. Karl Muchantef | 15 000 |
| En Mode Solutions Inc. | 19 950 |
| Englobe Corp. | 9 350 |
| Francine Lamy Médiation et Arbitrage Inc. | 1 125 |
| François Blais Inc. | 1 450 |
| François Blais Inc. | 1 710 |
| Gagnon Sénéchal Coulombe Inc. | 8 000 |
| Hainault Gravel Huissiers de justice Inc. | 5 000 |
| Jean-Benoît Dumont | 24 100 |
| Jean-Pierre Gagné | 2 915 |
| Keleny Inc. | 1 965 |
| La Cité Médicale | 15 000 |
| Les Avocats Le Corre Et Associés S.E.N.C.R.L. | 4 810 |
| Les Expertises Claude Girard Inc | 1 700 |
| Les Expertises Claude Girard Inc | 1 700 |
| LGT Inc. | 19 500 |
| Magalie Lavoie | 2 700 |
| Magalie Lavoie | 24 000 |
| Malavix Informatique Inc. | 5 635 |
| Marketing Léger Inc. | 10 300 |
| Nathalie Faucher, arbitre Inc. | 3 170 |
| Nathalie Faucher, arbitre Inc. | 2 345 |
| Paquette Et Associés S.E.N.C., Huissiers de justice | 7 000 |
| Paradis Montpetit Beauchamp Inc. | 1 200 |
| Service régional d'interprétariat de l'est du Québec Inc. | 1 000 |
| Stratégie Organisation Et Méthode SOM Inc. | 13 000 |
| Stratégie Organisation Et Méthode Som Inc. | 4 950 |
| Suzanne Moro Arbitre Inc. | 1 265 |
| Technologia Formation | 14 500 |
| Teradata Canada ULC. | 23 710 |
| Versalys | 1 790 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

7. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
|--------------------------------|-----------------------|
| Ingénierie Carmichael Ltée | 22 280 |
| Isolation Lapointe (2000) Inc. | 14 390 |

8. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

| NOM DU CONTRACTANT | MONTANT \$ |
|--|-----------------------|
| Climpro | 7 500 |
| Équilibrair Inc. | 10 000 |
| Industrielle Alliance, assurance et services financiers Inc. | 16 500 |
| Les Entreprises Faberco Inc. | 3 550 |
| Orléans Construction Inc. | 6 215 |

Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 9

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions b), c), d), et e) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Liste des appels d'offres publics - RAMQ

Période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

| Soumissionnaire | Montant soumis |
|---|---|
| IMDS Canada | 122 340,88 \$ |
| Spicers Canada ULC | 63 397,20 \$ |
| Christie Innomed inc. | 299 023,00 \$ |
| Entrust Datacard Corporation | 124 740,82 \$ |
| 9080-1267 Québec Inc. (Consultation Boréale) 9152-2458 Québec Inc. Ciao Technologies Inc. Cofomo Québec Inc Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. Gestion Interne & Technologique MG Inc. Groupe Nexio Inc. Les Services Conseils Systématix Inc. Momentum Technologies Inc. Multihexa Québec Inc. Okidoo Inc. Serti Placement Sigmund Inc. Trafic 3W Inc. Via Consultants Informatiques 2000 Inc. Volcan Actif Inc. | Taux horaire soumis pour 8 profils différents |
| Bell Canada | 3 800 200,00 \$ |
| TechnoConseil Inc. | 404 390,00 \$ |
| Société Conseil Groupe LGS | 227 760,00 \$ |
| BDO CANADA LLP | 2 986 050,00 \$ |
| Société Conseil Groupe LGS | 596 750,00 \$ |
| Société Conseil Groupe LGS | 331 100,00 \$ |
| Volet A - Environnement Windows : CGI Inc. | 3 500 605,00 \$ |
| Volet B - Coordination et infras spécialisées : Bell Canada | 4 275 450,00 \$ |
| MOMENTUM TECHNOLOGIES INC. | 2 999 675,00 \$ |
| Volet A - Génie Mécanique et électrique : LGT | Taux horaires fixés par décret |
| Volet B - Génie Civil et structure : CIMA Québec s.e.n.c. | Taux horaires fixés par décret |
| TechnoConseil Inc. | 317 240,00 \$ |
| Coarchitecture | Taux horaires fixés par décret |
| Bell Canada | 176 400,00 \$ |
| Levio Conseils inc. | 5 423 390,00 \$ |
| Société Conseil Groupe LGS | 203 840,00 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

| Soumissionnaire | Montant soumis |
|---|------------------------|
| Société Conseil Groupe LGS | 189 360,00 \$ |
| TechnoConseil Inc. | 753 480,00 \$ |
| Les Services conseils ABna inc. | 881 700,50 \$ |
| Derko Ltée. | 83 275,00 \$ |
| Av-Tech INC. | 129 250,00 \$ |
| Axia Services | 551 001,50 \$ |
| IBM Canada ltée | 689 069,78 \$ |
| Groupe F.V.P. inc. | 116 307,85 \$ |
| Les Services conseils ABna inc. | 411 616,80 \$ |
| COMENCO Services aux immeubles inc. | 285 120,00 \$ |
| Service d'entretien Teronet inc | 55 356,00 \$ |
| Service Sanitaire Frontenac Ltée | 1 243 756,00 \$ |
| Lévesque et Associées Construction Inc. | 1 106 300,00 \$ |
| Biron. (9170-7570 Qc inc.) | 750 000,00 \$ |
| P.S. Métal inc. | 123 012,50 \$ |
| Cofomo Québec | 2 188 894,61 \$ |
| East Penn Canada | 2 990 449,04 \$ |
| CGI Inc. | 6 082 880,00 \$ |
| Doyon Cuisine | 21 408,00 \$ |
| Guillevin International 2001 | 67 688,29 \$ |
| SST Consultants | 183 875,00 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 :

- a) Liste de toutes ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 10

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2019-2020, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
-la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI.

RÉPONSE NO 11

Voir tableau aux pages suivantes. Exception aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| a) Nom du projet | b) Nature du projet | d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$) | f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$) | i) Pourcentage de réalisation à ce jour * | l) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ? |
|--|---|--|---|---|---|
| États de compte électronique (RAMQ-01) Étape en cours : Dossier d'affaires | Dans une perspective de diminution des coûts reliés à la production des états de compte, ce projet vise la production des états de comptes papier actuels vers un mode électronique principalement pour les professionnels de la santé et les pharmaciens propriétaires. Le projet doit permettre de moderniser les échanges avec la clientèle, de miser sur les pratiques de développement durable par la réduction d'efforts, de papeterie et autres coûts annuels et limiter les risques reliés aux envois postaux aînés. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 8,40 \$ | 17% | NA |
| Modernisation des systèmes de rémunération des professionnels de la santé (RAMQ-02) Étape en cours : Dossier d'affaires | Le système Règlement de la facturation des professionnels (RFP) traite la facturation à l'acte des professionnels de la santé depuis le 1er avril 2016. Sa venue a modernisé le traitement de la facturation à l'acte qui n'était plus en mesure d'évoluer depuis déjà plusieurs années. À la suite du succès de cette implantation, l'actualisation du traitement des autres modes de rémunération se dessine comme étant une suite logique pour l'organisation afin d'assurer la pérennité de ses activités. Portée : • Assurer le développement du nouveau mode de rémunération omnipraticien. Développer dans RFP les fonctions nécessaires afin de recevoir, payer et contrôler la facturation provenant des systèmes de rémunération convertibles qui sont actuellement au Central. • Améliorer certaines fonctionnalités de RFP afin de maximiser l'autonomie et répondre aux besoins des utilisateurs. Objectifs : économie, souplesse, cohérence, agilité et performance aux niveaux des ressources informationnelles, financières matérielles et humaines | Entre 5 M \$ et 7,49 M \$ | 29,04 \$ | 36% | NA |
| Nouveau mode de rémunération des pharmaciens propriétaires (RAMQ-03) Étape en cours : Dossier d'affaires | Cet investissement est lié à l'application d'une nouvelle entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 17,22 \$ | 45% | NA |
| Évolution de la plateforme de traitement pour la communication interactive avec les pharmaciens (RAMQ-05) Étape en cours : Planification/Architecture préliminaire | Le 1er janvier 1997, le régime public d'assurance médicaments a été mis en place afin de couvrir la clientèle non admissible à un régime privé. Le traitement des réclamations repose sur un système appelé Communication Interactive avec les Pharmaciens (CIP) soutenu par une base de données acquise de Hewlett-Packard (HPE NonStop). Le contrat pour la plateforme de traitement actuelle viendra à échéance en avril 2021. Afin d'assurer la continuité des services, d'avoir accès au support du manufacturier et de disposer d'environnements de développement et de production adéquats, il est requis de démarrer le processus d'évolution. | Entre 2,5 M \$ et 4,99 M \$ | 11,80 \$ | 1% | NA |
| Mise en place des éléments de fondation pour la valorisation des données (RAMQ-06) Étape en cours : Dossier d'affaires | La clé de voûte pour la concrétisation de la stratégie organisationnelle de valorisation des données. La Régie doit moderniser ses actifs IA et mettre en place la fondation de l'architecture cible du nouvel environnement informationnel. En ce sens, dans le cadre du dossier d'affaires, l'analyse sera organisée autour de six axes comme suit : 1. La définition des principes et des éléments d'encadrement; 2. Fondation EI 2.0; 3. Fondation de l'analytique avancé; 4. Vitrine informationnelle; 5. Infrastructures technologiques supportant les fondations; 6. Sécurité (Gestion des accès, journalisation, etc.). La recherche et l'analyse de solutions envisageables seront appuyées par la réalisation de différentes preuves de concept. Le dossier d'affaires doit considérer et couvrir la réalisation de ces activités de laboratoire. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 49,45 \$ | 66% | NA |
| Modernisation des exercices de révision des accès (RAMQ-07) Étape en cours : Planification/Architecture préliminaire | Ce projet se veut une opportunité pour l'organisation d'assurer sa proactivité en matière d'exercice de révision des accès afin d'offrir plus d'agilité à ses intervenants. Principalement, le projet vise sur l'optimisation de la charge de travail, la compréhension uniformisée des intervenants et l'augmentation de la convivialité de tous dans la réalisation des exercices. Les exercices seront optimisés : - en impliquant les intervenants concernés; - en s'appuyant sur le référentiel des accès mis à jour par VPTI-44; - en favorisant une autonomie dans la réalisation des exercices; - en assurant une flexibilité des exercices selon une périodicité « en continu »; - en rationalisant les exercices de révision en un seul. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 68,24 \$ | 9% | NA |
| Évolution des infrastructures applicatives (RAMQ-08) Étape en cours : Dossier d'affaires | Plusieurs systèmes de la RAMQ, dont le Carnet Santé et SYRA, sont hébergés dans une infrastructure technologique qui arrive en fin de vie. Cette infrastructure, qui a été mise en place en 2011, s'exécute autour du système d'exploitation Windows Server 2008 R2 de Microsoft qui ne sera plus supporté à compter du 14 janvier 2020 Les objectifs du projet sont : Déterminer la stratégie d'évolution. Mettre en place la nouvelle infrastructure pour héberger les systèmes de l'INFRA 2011. Migrer les systèmes de l'INFRA 2011 vers une infrastructure supportée et offrant une capacité d'évolution sécuritaire des systèmes de mission y résidant. Déléster les serveurs de l'INFRA 2011. | Entre 5 M \$ et 7,49 M \$ | 118,35 \$ | 11% | NA |
| Évolution d'une solution de stockage et de sauvegarde (RAMQ-09) Étape en cours : Terminé | La Régie dispose d'une solution de stockage et de sauvegarde répondant aux besoins de sa mission « assureur », au partage de renseignements de santé (DSQ) et pour tout autre mandat confié. Cette solution est actuellement confiée en mode service à Bell. Le contrat vient à échéance en septembre 2020. Afin d'assurer la continuité des services de la Régie, autant pour sa mission que pour ses volets partage de renseignement de santé (DSQ, Carnet Santé) et d'opérations clinico-administrative (GAMF, RVSQ), elle doit procéder à l'évolution de cette solution. | 7,5 M \$ et plus | 4,93 \$ | 100% | NA |
| Programme d'aide financière pour l'achat de lunettes et de lentilles cornéennes pour les jeunes (RAMQ-11) Étape en cours : Réalisation - Exécution | La solution proposée vise à mettre en place pour le 1er septembre 2019 un programme d'aide financière pour l'achat de lunettes ou de lentilles cornéennes prescrites pour les jeunes de moins de 18 ans. Après avoir initié son achat, le demandeur pourra soumettre une demande en ligne à la Régie, pour laquelle il recevra un montant forfaitaire de 250 \$, et ce, par période de 24 mois. Aucun document papier ne sera transmis à la Régie. Considérant l'échéancier serré, la première phase du projet sera de développer un service électronique en ligne (SEL) afin que le demandeur puisse transmettre sa demande. Les phases subséquentes seront axées sur les contrôles, la réception et la conservation de documents demandés à la suite d'un contrôle. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 696,69 \$ | 36% | NA |
| Refonte du système d'autorisation des demandes Patient et médicaments d'exception (RAMQ-12) Étape en cours : Dossier d'affaires | Le SAPME assume l'évaluation des demandes d'autorisations préalables de paiement pour les mesures PME. Le processus actuel soutenant l'évaluation des demandes PME ne permet pas une utilisation optimale des ressources, ce qui a des conséquences sur : • l'ampleur de l'inventaire à traiter manuellement; • les délais de traitement. La DGAM souhaite poursuivre l'optimisation du processus d'évaluation des demandes d'autorisation préalables de paiement pour les mesures PME qui a été entreprise dans un projet Lean visant la réorganisation du travail au SAPME. La DGAM souhaite également procéder à l'arrimage du SEL-PME avec les DMÉ dès décembre 2019, tel que convenu avec le MSSS. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 88,04 \$ | 100% | NA |
| RVSQ - Améliorations et mécanismes pour guichet unique (RAMQ-13) Étape en cours : Dossier d'affaires | Ce projet vise à analyser et mettre en place les principaux changements pouvant avoir un impact rapide sur l'utilisation et l'adhésion des intervenants à Rendez-vous santé Québec (RVSQ). La mise en place doit se réaliser suivant une stratégie progressive et priorisée en fonction des besoins du Ministère de la santé et services sociaux (MSSS) ainsi que ceux des parties prenantes. Il a aussi l'objectif d'analyser et mettre en place des mécanismes permettant une cohabitation optimale avec les autres plates-formes privées et RVSQ comme guichet unique. | Entre 5 M \$ et 7,49 M \$ | 46,36 \$ | 38% | NA |
| Portail - Transformation numérique de l'offre de service (RAMQ-14) Étape en cours : Réalisation - Exécution | Le portail est un levier de transformation majeur pour l'organisation. Il posera les fondations permettant de renouveler l'ensemble de la prestation de services de la RAMQ dans une perspective centrée sur le citoyen et une culture d'expérience client. L'atteinte de cette cible sera progressive. Il dirigera ainsi la Régie vers une prestation de services performante, appréciée et générant de la valeur pour le citoyen et l'organisation. La portée contient les éléments suivants : 1) La mise en place d'outils numériques (un gestionnaire de contenu WEB) 2) Des services numériques optimisés - Transition du site WEB actuel vers le portail - Intégration initiale entre le portail et le Carnet santé - 13 contenus WEB en navigation assistée - Optimisation de parcours WEB pour 3 services services aux citoyens | Entre 2,5 M \$ et 4,99 M \$ | 1 135,71 \$ | 32% | NA |
| Service unifié de remboursement (RAMQ-16) Étape en cours : Dossier d'affaires | Au fil des années, la RAMQ a pris en charge de nombreux programmes pour lesquels les citoyens peuvent demander un remboursement ou obtenir une aide financière. La gestion de ces programmes a peu évolué au cours des années, ce qui fait en sorte que les processus sont principalement basés sur la transmission postale des demandes et sur l'évaluation manuelle de celles-ci. Chacun des programmes a ses particularités et ses exigences. L'objectif de cette opportunité est d'offrir aux citoyens la possibilité de transmettre électroniquement leurs demandes et de voir la possibilité d'uniformiser et d'optimiser les processus de remboursement afin d'en simplifier le traitement. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 12,62 \$ | 13% | NA |
| Procréation médicalement assistée (RAMQ-19) Étape en cours : Dossier d'affaires | En mai 2019, MSSS a sollicité la Régie afin d'obtenir ses constats à la suite de l'abolition du Programme de procréation assistée (PMA) en novembre 2015 et de recueillir ses propositions quant à l'élaboration d'un nouveau programme. Après présentation des constats observés par la Régie en juin 2019, le MSSS a formé un comité d'experts, incluant la Régie, regroupant notamment des professionnels de la santé spécialisés en PMA et œuvrant dans différents milieux. Les changements prévus par la loi concernent principalement le retour de la couverture des services de fécondation in vitro, le resserrement des critères d'admissibilité aux services ainsi que l'ajout de seuils de consommation de certains services. Par le biais d'une entente avec le MSSS, la Régie s'est vu confié certaines responsabilités pour la mise en application du projet de loi, soit : - la gestion de l'admissibilité aux services - la rémunération des professionnels - la production d'informations pour le suivi du programme | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 154,17 \$ | 6% | NA |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| a) Nom du projet | b) Nature du projet | d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$) | f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$) | i) Pourcentage de réalisation à ce jour * | l) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ? |
|---|---|--|---|---|---|
| Carnet santé Québec : Qui a consulté mes renseignements de santé (DSQ) (RAMQ-20) Étape en cours : Réalisation - Exécution | Permettre aux citoyens inscrits au Carnet santé de connaître qui a consulté ses renseignements de santé et ce, via son Carnet santé. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 172,38 \$ | 27% | N/A |
| Permettre au citoyen la consultation du registre de vaccination (RAMQ-21) Étape en cours : Dossier d'affaires | Conformément à sa volonté de bonifier l'offre de services du Carnet Santé et ses priorités, la Régie et le MSSS initient un nouveau projet qui vise à rendre disponible les renseignements de vaccination aux citoyens du Québec. Ces renseignements proviennent du Registre de vaccination du Québec qui est sous la responsabilité opérationnelle de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPO). Les citoyens de 14 ans et plus inscrits au Carnet Santé pourront consulter leurs renseignements de vaccination, consulter de l'information pertinentes sur la vaccination et être informé par des notifications à propos des vaccins recommandés. En plus de compléter l'information de santé du Carnet Santé en fonction des attentes des citoyens et de réduire le nombre de demandes d'accès à l'information de vaccination via le processus actuel, ce service vise à augmenter la couverture vaccinale, un citoyen mieux informé aura plus tendance à se faire vacciner. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 161,24 \$ | 100% | N/A |
| Améliorations des interfaces du prélèvement du Carnet santé (RAMQ-23) Étape en cours : Terminé | L'objectif de la refonte des interfaces du prélèvement est l'amélioration de la compréhension des résultats d'analyse, en ajoutant plus d'indicateurs visuels et de meilleurs filtres de recherche. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 481,04 \$ | 100% | N/A |
| * Pourcentage de réalisation à ce jour, pour l'étape en cours | | | | | |
| Note 1 : Données du PGI au 31 mars 2020 | | | | | |
| Note 2 : Pour les projets à l'étape "Dossier d'affaires", les montants inscrits ne prennent en compte que les montants octroyés pour le dossier d'affaires et non pour la réalisation complète du projet. | | | | | |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| a) Nom du projet | b) Nature du projet | d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$) | f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$) | i) Pourcentage de réalisation à ce jour * | j) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ? |
|---|--|--|---|---|---|
| États de compte électronique (RAMQ-01) Étape en cours : Dossier d'affaires | Dans une perspective de diminution des coûts reliés à la production des états de compte, ce projet vise la production des états de comptes papier actualisés vers un mode électronique principalement pour les professionnels de la santé et les pharmaciens propriétaires. Le projet doit permettre de moderniser les échanges avec la clientèle, de miser sur les pratiques de développement durable par la réduction d'efforts, de papeterie et autres coûts annuels et limiter les risques reliés aux envois postaux ainsés. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 8,40 \$ | #REF! | NA |
| Modernisation des systèmes de rémunération des professionnels de la santé (RAMQ-02) Étape en cours : Dossier d'affaires | Le système Règlement de la facturation des professionnels (RFP) traite la facturation à l'acte des professionnels de la santé depuis le 1er avril 2016. Sa venue a modernisé le traitement de la facturation à l'acte qui n'était plus en mesure d'évoluer depuis déjà plusieurs années. À la suite du succès de cette implantation, l'actualisation du traitement des autres modes de rémunération se dessine comme étant une suite logique pour l'organisation afin d'assurer la pérennité de ses activités. Portée : - Assurer le développement du nouveau mode de rémunération omni-praticien. Développer dans RFP les fonctions nécessaires afin de recevoir, payer et contrôler la facturation provenant des systèmes de rémunération convertibles qui sont actuellement au Central. - Améliorer certaines fonctionnalités de RFP afin de maximiser l'autonomie et répondre aux besoins des utilisateurs. Objectifs : économie, souplesse, cohérence, agilité et performance aux niveaux des ressources informatiques, financières matérielles et humaines | Entre 5 M \$ et 7,49 M \$ | 29,04 \$ | #REF! | NA |
| Nouveau mode de rémunération des pharmaciens propriétaires (RAMQ-03) Étape en cours : Dossier d'affaires | Cet investissement est lié à l'application d'une nouvelle entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 17,22 \$ | #REF! | NA |
| Évolution de la plateforme de traitement pour la communication interactive avec les pharmaciens (RAMQ-05) Étape en cours : Planification/Architecture préliminaire | Le 1er janvier 1997, le régime public d'assurance médicaments a été mis en place afin de couvrir la clientèle non admissible à un régime privé. Le traitement des réclamations repose sur un système appelé Communication Interactive avec les Pharmaciens (CIP) soutenu par une base de données acquise de Hewlett-Packard (HPE NonStop). Le contrat pour la plateforme de traitement actuelle viendra à échéance en avril 2021. Afin d'assurer la continuité des services, d'avoir accès au support du manufacturier et de disposer d'environnements de développement et de production adéquats, il est requis de démarrer le processus d'évolution. | Entre 2,5 M \$ et 4,99 M \$ | 11,80 \$ | #REF! | NA |
| Mise en place des éléments de fondation pour la valorisation des données (RAMQ-06) Étape en cours : Dossier d'affaires | La clé de voûte pour la concrétisation de la stratégie organisationnelle de valorisation des données. La Régie doit moderniser ses actifs IA et mettre en place la fondation de l'architecture cible du nouvel environnement informationnel. En ce sens, dans le cadre du dossier d'affaires, l'analyse sera organisée autour de six axes comme suit : 1. La définition des principes et des éléments d'encadrement; 2. Fondation EI 2.0; 3. Fondation de l'analytique avancé; 4. Vitrine informationnelle; 5. Infrastructures technologiques supportant les fondations; 6. Sécurité (Gestion des accès, journalisation, etc.). La recherche et l'analyse de solutions envisageables seront appuyées par la réalisation de différentes preuves de concept. Le dossier d'affaires doit considérer et couvrir la réalisation de ces activités de laboratoire. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 49,45 \$ | #REF! | NA |
| Modernisation des exercices de révision des accès (RAMQ-07) Étape en cours : Planification/Architecture préliminaire | Ce projet se veut une opportunité pour l'organisation d'assurer sa proactivité en matière d'exercice de révision des accès afin d'offrir plus d'agilité à ses intervenants. Principalement, le projet mise sur l'optimisation de la charge de travail, la compréhension uniformisée des intervenants et l'augmentation de la convivialité de tous dans la réalisation des exercices. Les exercices seront optimisés : - en impliquant les intervenants concernés; - en s'appuyant sur le référentiel des accès mis à jour par VPTI-44; - en fournissant une autonomie dans la réalisation des exercices; - en assurant une flexibilité des exercices selon une périodicité « en continu »; - en rationalisant les exercices de révision en un seul. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 68,24 \$ | #REF! | NA |
| Évolution des infrastructures applicatives (RAMQ-08) Étape en cours : Dossier d'affaires | Plusieurs systèmes de la RAMQ, dont le Carnet Santé et SYRA, sont hébergés dans une infrastructure technologique qui arrive en fin de vie. Cette infrastructure, qui a été mise en place en 2011, s'exécute autour du système d'exploitation Windows Server 2008 R2 de Microsoft qui ne sera plus supporté à compter du 14 janvier 2020. Les objectifs du projet sont : Déterminer la stratégie d'évolution. Mettre en place la nouvelle infrastructure pour héberger les systèmes de l'INFRA 2011. Migrer les systèmes de l'INFRA 2011 vers une infrastructure supportée et offrant une capacité d'évolution sécuritaire des systèmes de mission y résidant. Délester les serveurs de l'INFRA 2011. | Entre 5 M \$ et 7,49 M \$ | 118,35 \$ | #REF! | NA |
| Évolution d'une solution de stockage et de sauvegarde (RAMQ-09) Étape en cours : Terminé | La Régie dispose d'une solution de stockage et de sauvegarde répondant aux besoins de sa mission « assureur », au partage de renseignements de santé (DSQ) et pour tout autre mandat confié. Cette solution est actuellement confiée en mode service à Bell. Le contrat vient à échéance en septembre 2020. Afin d'assurer la continuité des services de la Régie, autant pour sa mission que pour ses volets partage de renseignements de santé (DSQ, Carnet Santé) et d'opérations clinico-administratives (GAMF, RVSQ), elle doit procéder à l'évolution de cette solution. | 7,5 M \$ et plus | 4,93 \$ | #REF! | NA |
| Programme d'aide financière pour l'achat de lunettes et de lentilles cornéennes pour les jeunes (RAMQ-11) Étape en cours : Réalisation - Exécution | La solution proposée vise à mettre en place pour le 1er septembre 2019 un programme d'aide financière pour l'achat de lunettes ou de lentilles cornéennes prescrites pour les jeunes de moins de 19 ans. Après avoir initié son achat, le demandeur pourra soumettre une demande en ligne à la Régie, pour laquelle il recevra un montant forfaitaire de 250 \$, et ce, par période de 24 mois. Aucun document papier ne sera transmis à la Régie. Considérant l'échéancier serré, la première phase du projet sera de développer un service électronique en ligne (SEL) afin que le demandeur puisse transmettre sa demande. Les phases subséquentes seront axées sur les contrôles, la réception et la conservation de documents demandés à la suite d'un contrôle. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 696,89 \$ | #REF! | NA |
| Refonte du système d'autorisation des demandes Patient et médicaments d'exception (RAMQ-12) Étape en cours : Dossier d'affaires | La SAPME assume l'évaluation des demandes d'autorisations préalables de paiement pour les mesures PME. Le processus actuel soutenant l'évaluation des demandes PME ne permet pas une utilisation optimale des ressources, ce qui a des conséquences sur : - les délais de traitement; - l'ampleur de l'intervenant à traiter manuellement; - les coûts de traitement. La DGAM souhaite poursuivre l'optimisation du processus d'évaluation des demandes d'autorisation préalables de paiement pour les mesures PME qui a été entreprise dans un projet Lean visant la réorganisation du travail au SAPME. La DGAM souhaite également procéder à l'arrimage du SEL-PME avec les DMÉ dès décembre 2019, tel que convenu avec le MSSS. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 88,04 \$ | #REF! | NA |
| RVSQ - Améliorations et mécanismes pour guichet unique (RAMQ-13) Étape en cours : Dossier d'affaires | Ce projet vise à analyser et mettre en place les principaux changements pouvant avoir un impact rapide sur l'utilisation et l'adhésion des intervenants à Rendez-vous santé Québec (RVSQ). La mise en place doit se réaliser suivant une stratégie progressive et priorisée en fonction des besoins du Ministère de la santé et services sociaux (MSSS) ainsi que ceux des parties prenantes. Il a aussi l'objectif d'analyser et mettre en place des mécanismes permettant une cohabitation optimale avec les autres plates-formes privées et RVSQ comme guichet unique. | Entre 5 M \$ et 7,49 M \$ | 46,36 \$ | #REF! | NA |
| Portail - Transformation numérique de l'offre de service (RAMQ-14) Étape en cours : Réalisation - Exécution | Le portail est un levier de transformation majeur pour l'organisation. Il posera les fondations permettant de renouveler l'ensemble de la prestation de services de la RAMQ dans une perspective centrée sur le citoyen et une culture d'expérience client. L'atteinte de cette cible sera progressive. Il dirigera ainsi la Régie vers une prestation de services performante, appréciée et générant de la valeur pour le citoyen et l'organisation. La portée contient les éléments suivants : 1) La mise en place d'outils numériques (un gestionnaire de contenu WEB) 2) Des services numériques optimisés - Transition du site WEB actuel vers le portail - Intégration initiale entre le portail et le Carnet santé - 13 contenus WEB en navigation assistée - Optimisation de parcours WEB pour 3 services services aux citoyens | Entre 2,5 M \$ et 4,99 M \$ | 1 135,71 \$ | #REF! | NA |
| Service unifié de remboursement (RAMQ-16) Étape en cours : Dossier d'affaires | Au fil des années, la RAMQ a pris en charge de nombreux programmes pour lesquels les citoyens peuvent demander un remboursement ou obtenir une aide financière. La gestion de ces programmes a peu évolué au cours des années, ce qui fait en sorte que les processus sont principalement basés sur la transmission postale des demandes et sur l'évaluation manuelle de celles-ci. Chacun des programmes a ses particularités et ses exigences. L'objectif de cette opportunité est d'offrir aux citoyens la possibilité de transmettre électroniquement leurs demandes et de voir la possibilité d'uniformiser et d'optimiser les processus de remboursement afin d'en simplifier le traitement. | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 12,62 \$ | #REF! | NA |
| Proctection médicalement assistée (RAMQ-19) Étape en cours : Dossier d'affaires | En mai 2019, MSSS a sollicité la Régie afin d'obtenir ses constats à la suite de l'abandon du Programme de protection assistée (PMA) en novembre 2015 et de recueillir ses propositions quant à l'élaboration d'un nouveau programme. Après présentation des constats observés par la Régie en juin 2019, le MSSS a formé un comité d'experts, incluant la Régie, regroupant notamment des professionnels de la santé spécialisés en PMA et œuvrant dans différents milieux. Les changements prévus par la loi concernent principalement le retour de la couverture des services de fécondation in vitro, le resserrement des critères d'admissibilité aux services ainsi que l'ajout de seuils de consommation de certains services. Par le biais d'une entente avec le MSSS, la Régie s'est vu confié certaines responsabilités pour la mise en application du projet de loi, soit : - la gestion de l'admissibilité aux services - la rémunération des professionnels - la production d'informations pour le suivi du programme | Entre 1 M \$ et 2,49 M \$ | 154,17 \$ | #REF! | NA |
| Carnet santé Québec : Qui a consulté mes renseignements de santé (DSQ) (RAMQ-20) Étape en cours : Réalisation - Exécution | Permettre aux citoyens inscrits au Carnet santé de connaître qui a consulté ses renseignements de santé et ce, via son Carnet santé. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 172,38 \$ | #REF! | NA |
| Permettre au citoyen la consultation du registre de vaccination (RAMQ-21) Étape en cours : Dossier d'affaires | Conformément à sa volonté de bonifier l'offre de services du Carnet Santé et ses priorités, la Régie et le MSSS initient un nouveau projet qui vise à rendre disponible les renseignements de vaccination aux citoyens du Québec. Ces renseignements proviennent du Registre de vaccination du Québec qui est sous la responsabilité opérationnelle de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Les citoyens de 14 ans et plus inscrits au Carnet Santé pourront consulter les renseignements de vaccination, consulter de l'information pertinente sur la vaccination et être informé par des notifications à propos des vaccins recommandés. En plus de compléter l'information de santé du Carnet Santé en fonction des attentes des citoyens et de réduire le nombre de demandes d'accès à l'information de vaccination via le processus actuel, ce service vise à augmenter la couverture vaccinale, un citoyen mieux informé aura plus tendance à se faire vacciner. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 161,24 \$ | #REF! | NA |
| Améliorations des interfaces du prélèvement du Carnet santé (RAMQ-23) Étape en cours : Terminé | L'objectif de la refonte des interfaces du prélèvement est l'amélioration de la compréhension des résultats d'analyse, en ajoutant plus d'indicateurs visuels et de meilleurs filtres de recherche. | Entre 250 \$ et 999,99 \$ | 481,04 \$ | #REF! | NA |

* Pourcentage de réalisation à ce jour, pour l'étape en cours

Note 1 : Données du PGI au 31 mars 2020

Note 2 : Pour les projets à l'étape "Dossier d'affaires", les montants inscrits ne prennent en compte que les montants octroyés pour le dossier d'affaires et non pour la réalisation complète du projet.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI.

Deux pénalités pour non-respect de contrats.

De l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est également disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
 - b) la nature du projet ;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

RÉPONSE NO 12

La réponse à cette question est fournie à la question générale 11 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2019-2020 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
- I.a) au Québec;
II.b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 13

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

| | 2019-2020 (au 31 mars) |
|--|-----------------------------------|
| a) La photocopie | 99 150 \$ |
| b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement | 67 760 \$ |
| e) Le distributeur d'eau de source | 0 \$ |
| f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas | 268 075 \$ |
| i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes | 0 \$ |
| j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement | 389 161 \$ |
| I. au Québec | 384 061 \$ |
| II. à l'extérieur du Québec | 5 100 \$ |

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2019-2020, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) les coûts d'acquisition des appareils;
- d) le coût d'utilisation des appareils;
- e) le coût des contrats téléphoniques;
- f) les noms des fournisseurs;
- g) le nombre de minutes utilisées;
- h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

RÉPONSE NO 14

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions a), b), f), g) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 25).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| | 2019-2020 (au 31 mars 2020) |
|--|--|
| c) Coûts d'acquisition des appareils; | Appareils téléphoniques : 4 325 \$ Ordinateurs portables, « iPad » ou autre type de tablette électronique : 500 909\$ |
| d) Coût d'utilisation des appareils; | 96 052 \$ |
| e) Coût des contrats téléphoniques; | 76 863 \$ |
| h) Coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme; | 3 776 \$ |
| i) Coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme; | 355 \$ ¹ |
| j) Coûts de résiliation, s'il y a lieu; | 301 \$ |

¹ Données au 31 janvier 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
 - b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
 - c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
- s) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : r) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.
-

RÉPONSE NO 15

Points a) à g)

Voir tableaux ci-joints.

Point h)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Point i)

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1^o de l'article 53, ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Points j) à m)

Voir tableaux ci-joints.

Points n) à p) et r)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Point q)

La Régie n'a aboli aucun poste en 2019-2020.

Point s)

Selon les données au 31 mars 2020, 192 postes étaient vacants à la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 a)

Basé sur un effectif régulier total au 31 mars 2020 : 1 674 personnes

35 ANS ET PLUS

| Groupe | Regroupement | Catégorie d'emploi | Effectif régulier | Femme | | Homme | | Groupe cible ¹ | | Anglophone | | Autochtone | | Communauté culturelle | | Personne handicapée | |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|------------|-----------------------|-----------|---------------------|---|
| | | | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 35 ans et plus | 01 Cadres et TES | Cadres | 84 | 50,00% | 42 | 50,00% | 4 | 4,76% | 0 | 0,00% | 1 | 1,19% | 3 | 3,57% | 0 | 0,00% | |
| | | Emplois supérieurs | 4 | 75,00% | 1 | 25,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | |
| | 02 Professionnels | Professionnels | 721 | 54,65% | 327 | 45,35% | 103 | 14,29% | 9 | 1,25% | 7 | 0,97% | 82 | 11,37% | 6 | 0,83% | |
| | | Personnel de bureau | 253 | 72,73% | 69 | 27,27% | 72 | 28,46% | 2 | 0,79% | 1 | 0,40% | 64 | 25,30% | 8 | 3,16% | |
| 03 Fonctionnaires | Techniciens et assimilés | Techniciens et assimilés | 352 | 77,27% | 80 | 22,73% | 71 | 20,17% | 8 | 2,27% | 1 | 0,28% | 54 | 15,34% | 9 | 2,56% | |
| | | Ouvriers | 5 | 0,00% | 5 | 100,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | |
| Total | | | 1 419 | 63,07% | 524 | 36,93% | 250 | 17,62% | 19 | 1,34% | 10 | 0,70% | 203 | 14,31% | 23 | 1,62% | |

Pourcentage des employés de 35 ans et plus par rapport à l'effectif régulier total
84,77%

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 b)

Basé sur un effectif régulier total au 31 mars 2020 : **1 674** personnes

MOINS DE 35 ANS

| Groupe | Regroupement | Catégorie d'emploi | Effectif régulier | Femme | | Homme | | Groupe cible ¹ | | Anglophone | | Autochtone | | Communauté culturelle | | Personne handicapée | |
|-----------------|-------------------|--------------------------|-------------------|------------|---------------|-----------|---------------|---------------------------|---------------|------------|--------------|------------|--------------|-----------------------|---------------|---------------------|--------------|
| | | | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Moins de 35 ans | 01 Cadres et TES | Cadres | 3 | 0 | 0,00% | 3 | 100,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| | 02 Professionnels | Professionnels | 116 | 69 | 59,48% | 47 | 40,52% | 11 | 9,48% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 10 | 8,62% | 1 | 0,86% |
| | 03 Fonctionnaires | Personnel de bureau | 63 | 54 | 85,71% | 9 | 14,29% | 20 | 31,75% | 1 | 1,59% | 1 | 1,59% | 17 | 26,98% | 2 | 3,17% |
| | 04 Ouvriers | Techniciens et assimilés | 73 | 38 | 52,05% | 35 | 47,95% | 8 | 10,96% | 1 | 1,37% | 0 | 0,00% | 4 | 5,48% | 3 | 4,11% |
| | | Ouvriers | 0 | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| Total | | | 255 | 161 | 63,14% | 94 | 36,86% | 39 | 15,29% | 2 | 0,78% | 1 | 0,39% | 31 | 12,16% | 6 | 2,35% |

Pourcentage des employés de moins 35 ans par rapport à l'effectif régulier total
15,23%

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

c) Nombre total de jours de maladie et en assurance traitement pris par le personnel :

| Regroupement | Catégorie d'emploi | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Total 2019-2020 |
|--------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Cadres et TES | Emplois supérieurs | | | | | | | | | | | | | 0,00 |
| | Cadres | 40,36 | 77,71 | 59,36 | 57,43 | 37,57 | 25,89 | 34,71 | 45,00 | 67,00 | 74,36 | 51,50 | 49,50 | 620,39 |
| Sous-total Cadres et TES | | 40,36 | 77,71 | 59,36 | 57,43 | 37,57 | 25,89 | 34,71 | 45,00 | 67,00 | 74,36 | 51,50 | 49,50 | 620,39 |
| Fonctionnaires | Techniciens et assimilés | 569,15 | 523,41 | 444,47 | 461,69 | 419,39 | 501,22 | 516,28 | 511,84 | 543,29 | 623,96 | 608,58 | 596,78 | 6 320,06 |
| | Personnel de bureau | 552,72 | 514,86 | 529,41 | 686,86 | 616,84 | 590,52 | 560,97 | 564,48 | 550,04 | 602,20 | 616,09 | 676,14 | 7 061,14 |
| | Ouvriers | 0,00 | 3,45 | 3,00 | 6,94 | 1,52 | 2,19 | 3,48 | 3,97 | 2,26 | 6,00 | 4,48 | 3,00 | 40,29 |
| | Sous-total Fonctionnaires | 1 121,87 | 1 041,72 | 976,88 | 1 155,49 | 1 037,75 | 1 093,94 | 1 080,73 | 1 080,29 | 1 095,58 | 1 232,16 | 1 229,15 | 1 275,92 | 13 421,49 |
| Professionnels | Professionnels | 760,19 | 841,36 | 665,31 | 702,48 | 713,93 | 796,64 | 954,50 | 972,18 | 961,86 | 1 067,25 | 872,57 | 782,77 | 10 091,05 |
| | Sous-total Professionnels | 760,19 | 841,36 | 665,31 | 702,48 | 713,93 | 796,64 | 954,50 | 972,18 | 961,86 | 1 067,25 | 872,57 | 782,77 | 10 091,05 |
| Total | | 1 922,42 | 1 960,79 | 1 701,55 | 1 915,40 | 1 789,25 | 1 916,47 | 2 069,95 | 2 097,48 | 2 124,44 | 2 373,77 | 2 153,23 | 2 108,19 | 24 132,93 |

Depuis l'année financière 2017-2018, les absences en maladie considérées sont des jours en code 120 (crédits de maladie), code 246 (assurance traitement 1re phase) et code 248 (assurance traitement 2e phase) tel que prévu dans le rapport entériné par le SCT pour effectuer l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) Nombre de personnes ayant une réserve de congés maladie de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus :

| Regroupement catégorie d'emploi | Catégorie d'emploi | Effectif | Réserve et banque de jours de maladie | Moins de 10 jours | 10 à 50 jours | 50 à 100 jours | 100 jours et plus | Valeur estimée |
|------------------------------------|--------------------------|--------------|---|-------------------------|------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|
| 01 Cadres et TES | Cadres | 87 | 4 899,60 | 15 | 32 | 23 | 17 | 2 187 352,80 \$ |
| | Emplois supérieurs | 4 | 175,85 | 3 | 0 | 0 | 1 | 132 981,37 \$ |
| | Sous-total | 91 | 5 075,45 | 18 | 32 | 23 | 18 | 2 320 334,16 \$ |
| 02 Professionnels | Professionnels | 842 | 29 712,25 | 334 | 312 | 116 | 80 | 9 610 616,45 \$ |
| | Sous-total | 842 | 29 712,25 | 334 | 312 | 116 | 80 | 9 610 616,45 \$ |
| 03 Fonctionnaires | Techniciens et assimilés | 430 | 8 052,23 | 243 | 144 | 31 | 12 | 1 657 673,57 \$ |
| | Personnel de bureau | 347 | 2 315,82 | 290 | 48 | 7 | 2 | 388 992,54 \$ |
| | Sous-total | 777 | 10 368,05 | 533 | 192 | 38 | 14 | 2 046 666,11 \$ |
| 04 Ouvriers | Ouvriers | 7 | 158,12 | 1 | 6 | 0 | 0 | 25 451,81 \$ |
| | Sous-total | 7 | 158,12 | 1 | 6 | 0 | 0 | 25 451,81 \$ |
| | Total | 1 717 | 45 313,88 | 886 | 542 | 177 | 112 | 14 003 068,53 \$ |

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 e)

À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2019-2020, et ce, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)
 (au 31 mars 2020)

e) Personnel ayant effectué des heures supplémentaires avec la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) et le coût moyen par employé :

| Heures supplémentaires et coût moyen | | | | |
|--------------------------------------|---------------|-------------------|----------------|-------------------------|
| 2019-2020 | | | | |
| Catégorie d'emploi | Heures payées | Heures compensées | Heures totales | Coût moyen/employé (\$) |
| Cadres & HC | | | | |
| Professionnels | 12 359 | 10 261 | 22 620 | 1 385,51 \$ |
| Fonctionnaires | 6 169 | 2 335 | 8 504 | 460,08 \$ |
| Ouvriers | 162 | 103 | 264 | 1 311,71 \$ |
| Total | | | 31 388 | |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| f) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel : | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Regroupement | Catégorie d'emploi | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Total |
| Cadres et TES | Emplois supérieurs | 1,00 | 14,00 | 6,00 | 10,00 | 26,00 | 16,00 | 0,00 | 0,00 | 4,00 | 3,00 | 7,00 | 0,00 | 87,00 |
| | Cadres | 50,50 | 116,50 | 131,50 | 394,50 | 679,50 | 149,00 | 71,00 | 33,50 | 185,50 | 113,50 | 58,50 | 107,00 | 2 090,50 |
| Sous-total Cadres et TES | | 51,50 | 130,50 | 137,50 | 404,50 | 705,50 | 165,00 | 71,00 | 33,50 | 189,50 | 116,50 | 65,50 | 107,00 | 2 177,50 |
| Fonctionnaires | Techniciens et assimilés | 398,45 | 434,38 | 599,15 | 1 634,38 | 2 391,97 | 438,65 | 276,58 | 160,32 | 700,03 | 436,75 | 336,51 | 451,04 | 8 258,22 |
| | Personnel de bureau | 232,61 | 397,92 | 485,00 | 1 198,76 | 1 429,94 | 278,61 | 182,54 | 184,44 | 388,60 | 280,86 | 236,68 | 254,25 | 5 550,23 |
| | Ouvriers | 6,00 | 0,00 | 9,55 | 41,00 | 23,00 | 27,00 | 1,00 | 1,00 | 0,00 | 3,00 | 1,00 | 0,00 | 114,55 |
| Sous-total Fonctionnaires | | 637,06 | 832,30 | 1 093,70 | 2 874,14 | 3 844,92 | 744,27 | 460,12 | 344,76 | 1 091,63 | 720,61 | 574,20 | 705,29 | 13 923,00 |
| Professionnels | | 513,46 | 666,99 | 1 097,92 | 3 707,35 | 5 510,49 | 976,54 | 449,03 | 339,63 | 1 230,67 | 893,68 | 501,36 | 610,36 | 16 497,47 |
| Sous-total Professionnels | | 513,46 | 666,99 | 1 097,92 | 3 707,35 | 5 510,49 | 976,54 | 449,03 | 339,63 | 1 230,67 | 893,68 | 501,36 | 610,36 | 16 497,47 |
| Total | | 1 202,03 | 1 629,79 | 2 329,12 | 6 985,99 | 10 060,90 | 1 885,81 | 980,15 | 717,89 | 2 511,80 | 1 730,79 | 1 141,06 | 1 422,65 | 32 597,97 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

g) Nombre de personnes ayant une réserve de jours de vacances de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus :

| Regroupement catégorie d'emploi | Catégorie d'emploi | Effectif | Réserve de jours de vacances | Moins de 10 jours | 10 à 50 jours | 50 à 100 jours | 100 jours et plus | Valeur estimée |
|---------------------------------|--------------------------|--------------|------------------------------|-------------------|---------------|----------------|-------------------|------------------------|
| 01 Cadres et TES | Cadres | 87 | 916,98 | 54 | 29 | 3 | 1 | 434 075,83 \$ |
| | Emplois supérieurs | 4 | 2,07 | 3 | 1 | 0 | 0 | 6 301,52 \$ |
| Sous-total | | 91 | 919,05 | 57 | 30 | 3 | 1 | 440 377,35 \$ |
| 02 Professionnels | Professionnels | 842 | 3 907,97 | 655 | 183 | 4 | 0 | 1 236 780,24 \$ |
| | Sous-total | 842 | 3 907,97 | 655 | 183 | 4 | 0 | 1 236 780,24 \$ |
| 03 Fonctionnaires | Techniciens et assimilés | 430 | 1 886,91 | 340 | 89 | 1 | 0 | 383 651,49 \$ |
| | Personnel de bureau | 347 | 834,31 | 308 | 39 | 0 | 0 | 139 374,21 \$ |
| Sous-total | | 777 | 2 721,21 | 648 | 128 | 1 | 0 | 523 025,70 \$ |
| 04 Ouvriers | Ouvriers | 7 | 66,49 | 3 | 4 | 0 | 0 | 10 797,58 \$ |
| | Sous-total | 7 | 66,49 | 3 | 4 | 0 | 0 | 10 797,58 \$ |
| Total | | 1 717 | 7 614,73 | 1 363 | 345 | 8 | 1 | 2 210 980,86 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

QUESTIONS 15 h à r)

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour l'exercice budgétaire 2019-2020 (au 31 mars 2020).

Question:
15 h)

Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique :

Non pertinent

Question:
15 i)

Nombre de personnes par catégorie d'emploi qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers:

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53, ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question:
15 j)

Effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

| | 2019-2020 | |
|----------------|--------------|----------|
| | Québec | Montréal |
| Cadres & HC | 88 | 3 |
| Professionnels | 819 | 18 |
| Fonctionnaires | 635 | 106 |
| Ouvriers | 5 | 0 |
| Sous-total | 1 547 | 127 |
| Total | 1 674 | |

Données au 31 mars 2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

Question :
15 k)

Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :

Les échelles de traitement des professionnels, conseillers en gestion des ressources humaines et ingénieurs comprennent les classes «expert et émérite».

| 2019-2020 | |
|-----------|--------|
| Classe | Nombre |
| Expert | 188 |
| Émérite | 13 |

Données au 31 mars 2020

Question :
15 l)

Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :
(hors échelle - personnel régulier)

| 2019-2020 | |
|-----------|----|
| Réguliers | 27 |

Données au 31 mars 2020

Question :
15 m)

Nombre de postes occupés par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

| 2019-2020 | Réguliers et occasionnels | |
|------------------------|---------------------------|--------------|
| | Total | Montréal |
| Dirigeants d'organisme | 4 | 4 |
| Cadres | 87 | 84 |
| Professionnels | 837 | 819 |
| Fonctionnaires | 741 | 635 |
| Ouvriers | 5 | 5 |
| Total | 1 674 | 1 547 |

Données au 31 mars 2020

Question :
15 n)

Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour les cinq prochains exercices budgétaires :

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question :
15 o)

Nombre d'employés permanents et temporaires :

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question :
15 p)

Nombre de départs volontaires pour les employés réguliers, ventilés par raison du départ

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Question : Nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2019-20

15q) La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi

15 r) La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : Nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

15 s) Selon les données au 31 mars 2020, 192 postes étaient vacants à la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

- a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2020-2021 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 16

- a) Le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées :
 - La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :
 - Les départs à la retraite ont été remplacés en fonction des besoins des unités dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c) Le nombre de départ à la retraite et les indemnités de retraite qui seront versées :
 - Veuillez vous référer à la question n° 16a).
- d) Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats :
 - 14 retraités ont été engagés pour un ou des contrats en 2019-2020. Les contrats octroyés étaient pour un emploi d'une durée inférieure ou égale à 55 jours travaillés ou selon la nouvelle *Directive concernant la nomination d'une personne retraitée de la fonction publique* en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2019-2020 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
- k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse.

RÉPONSE NO 17

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions c), d), e), j) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces_info/.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Montréal

| | 2019-2020 |
|--------------------------------------|--|
| Emplacement | 425, de Maisonneuve Ouest 4 ^e , 6 ^e et 8 ^e étages occupés partiellement, 2 ^e et 3 ^e étages occupés complètement |
| Superficie | 5 319,81 m ² (1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) |
| Coût de location annuel | 1 476 844,08 \$ ¹ |
| Coûts d'aménagement | 0 \$ |
| Durée du bail | 10 ans (fin le 2029-07-05) |
| Propriétaire de l'espace loué | La Capitale immobilière MFQ inc. – Jusqu'au 1 ^{er} décembre 2019 La Capitale - Assureur de l'administration publique (propriétaire des 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages) La Capitale - Assurances générales (propriétaire des 6 ^e et 8 ^e étages) Groupe LOTUS Immobilier – Depuis le 2 décembre 2019 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

| | 2019-2020 |
|--|--|
| Emplacement | - 1122, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} SS, 1 ^{er} et 2 ^e étages occupés partiellement et 3 ^e étage complètement - 1134, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} étage occupé complètement et 2 ^e étage partiellement - 1126, Grande Allée Ouest, RDC, 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e étages occupés complètement Sous-sol : partiellement |
| Superficie | 11 605,75 m ² (1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) |
| Coût de location annuel | 3 010 364,64 \$ |
| Coûts d'aménagement | 0 \$ |
| Durée du bail | 10 ans (fin le 2028-06-30) |
| Propriétaire de l'espace loué | Industrielle Alliance |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

| | 2019-2020 |
|--------------------------------------|---|
| Emplacement | 787, boul. Lebourgneuf, Rez-de-chaussée occupé partiellement |
| Superficie | 303,59 m ² (au 31 mars 2019) |
| Coût de location annuel | 74 532,60 \$ (au 1 ^{er} avril 2019) |
| Coûts d'aménagement | 0 \$ |
| Durée du bail | Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année |
| Propriétaire de l'espace loué | Groupe de Bertin Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec) |

Québec

| | 2019-2020 |
|--------------------------------------|--|
| Emplacement | 2535, boulevard Laurier Entrepôt |
| Superficie | 59,07 m ² (1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) |
| Coût de location annuel | 7 252,44 \$ |
| Coûts d'aménagement | 0 \$ |
| Durée du bail | Renouvellement mensuel |
| Propriétaire de l'espace loué | Société québécoise d'infrastructures (SQI) |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 18

Aucuns travaux de déménagement, de rénovation et autres n'ont été effectués pour l'année 2019-2020 dans les bureaux de la haute direction.

QUESTION NO 19

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 19

La réponse à cette question est fournie à la question générale 18 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2019-2020, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2019-2020;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour 2019-2020;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

RÉPONSE NO 20

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste des sommes d'argent versées en 2019-2020, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 21

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 22

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 23

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 24

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 25

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'a aboli aucun poste en 2019-2020.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par mission.

RÉPONSE NO 26

La réponse à cette question est fournie à la question générale 15 j) de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 27

Aucun employé n'est rémunéré par la Régie de l'assurance maladie du Québec et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC *- Réponses aux questions générales -*

QUESTION NO 28

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

RÉPONSE NO 28

Voir le détail dans le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| <u>NOM</u> | <u>DESCRIPTION</u> | <u>TOTAL</u> |
|---|--------------------------------------|--------------|
| AMAZON WEB SERVICES CANADA INC. | Livres | 92,03 \$ |
| ANTIMICROBIAL THERAPY, INC. | Service internet d'information | 56,81 \$ |
| AUDIOTHÈQUE L'OREILLE QUI LIT | Bulletins électroniques et/ou papier | 1 815,00 \$ |
| AXXIO INC. | Service internet d'information | 165,00 \$ |
| CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) | Service internet d'information | 73,50 \$ |
| CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) | Service internet d'information | 9 959,99 \$ |
| CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) | Bulletins électroniques et/ou papier | 10 115,84 \$ |
| EBSCO CANADA LTÉE | Service internet d'information | 5 964,92 \$ |
| ENSEMBLE IQ | Bulletins électroniques et/ou papier | 148,00 \$ |
| ENTANDEM INC. | Service internet d'information | 1 201,80 \$ |
| GESTION, REVUE INTERNATIONALE DE GESTION | Magazines | 59,00 \$ |
| HOTJAR LTD | Service internet d'information | 1 274,37 \$ |
| INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC. | Service internet d'information | 647,33 \$ |
| INVESTISSEMENTS GLOBE INTERNATIONALE INC. | Service internet d'information | 366,49 \$ |
| IQVIA SOLUTIONS CANADA INC.(IMS HEALTH) | Service internet d'information | 26 769,00 \$ |
| ISTOCKPHOTO LP | Service internet d'information | 1 845,27 \$ |
| L'ACTUALITE | Service internet d'information | 3,99 \$ |
| L'ACTUALITE | Journaux | 49,97 \$ |
| LE COURRIELLEUR INC. | Service internet d'information | 302,10 \$ |
| LE COURRIER PARLEMENTAIRE | Service internet d'information | 2 472,50 \$ |
| LE DEVOIR INC. | Journaux | 201,07 \$ |
| LE DEVOIR INC. | Journaux | 205,09 \$ |
| LE SOLEIL | Journaux | 256,93 \$ |
| LES AFFAIRES | Service internet d'information | 64,99 \$ |
| LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC. | Service internet d'information | 20 000,00 \$ |
| LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC. | Service internet d'information | 40 000,00 \$ |
| LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC. | Bulletins électroniques et/ou papier | 125,00 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 884,00 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 125,05 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 186,00 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 184,10 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 2 829,36 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 60,05 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 81,05 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 44,05 \$ |
| LES ÉDITIONS YVON BLAIS | Livres | 292,00 \$ |
| MESSAGERIES DYNAMIQUES | Journaux | 243,56 \$ |
| PHARMACIST'S LETTER | Service internet d'information | 3 325,39 \$ |
| PRESCRIRE.ORG | Magazines | 560,86 \$ |
| PRESENTERMEDIA | Service internet d'information | 104,51 \$ |
| PRESSREADER | Journaux | (49,82) \$ |
| PRESSREADER | Journaux | 120,00 \$ |
| PRESSREADER | Journaux | 89,99 \$ |
| STRATÉGIE MODÈLE MENTAL - PHILIPPE SILBERZAHN ET BÉATRICE ROUSSET | Livres | 72,05 \$ |
| THOMSON REUTERS CANADA | Service internet d'information | 149,00 \$ |
| TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC. | Service internet d'information | 2 960,02 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| | | |
|----------------------------|--------------------------------|---------------|
| TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC. | Service internet d'information | (1 272,52) \$ |
| UPTODATE INC. | Service internet d'information | 15 053,61 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 1 139,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 229,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 174,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 164,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 164,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 180,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 164,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 164,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 164,00 \$ |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE | Livres | 164,00 \$ |
| WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE | Livres | 1 942,00 \$ |
| WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE | Livres | 871,00 \$ |
| WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE | Livres | 2 228,00 \$ |
| WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE | Livres | 1 938,00 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

RÉPONSE NO 29

La réponse à cette question est fournie à la question générale 28 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 30

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site;
- i) les noms de domaines réservés;
- j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.

RÉPONSE NO 31

- a) Nom du site Web

2019-2020

Site principal :

Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

Le site inclut un sous-site www.verifiez.gouv.qc.ca, utilisé dans le cadre de l'assurance médicaments.

Autres sites :

Carnet santé Québec (carnetsante.gouv.qc.ca)

Rendez-vous santé Québec (rvsq.gouv.qc.ca)

- b-c) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site et les coûts de construction
Pour l'année 2019-2020, aucun coût de construction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour.

Site principal :

| | 2019-2020 |
|--------------------------|-----------|
| Hébergement | 18 000 \$ |
| Entretien et mise à jour | 10 600 \$ |

Autres sites :

Carnet santé

| | 2019-2020 |
|--------------------------|---|
| Hébergement | Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ |
| Entretien et mise à jour | Pour l'ensemble de la solution Carnet, il est impossible d'isoler la partie site Web seulement. |

Rendez-vous santé

| | 2019-2020 |
|--------------------------|--|
| Hébergement | Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ |
| Entretien et mise à jour | Il est impossible d'isoler la partie site Web seulement. |

- e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement).

Le projet Portail – Transformation numérique de l'offre de services (phase 1) a été lancé en octobre 2019. Ce projet est un levier de transformation majeur pour l'organisation vers un virage numérique. Il permettra de renouveler l'ensemble de la prestation de services de la RAMQ dans une perspective centrée sur le citoyen et privilégiant le numérique et en adéquation avec la stratégie de transformation numérique gouvernementale. Une 1^{re} livraison est prévue en juin 2020.

| | Coûts réels au 31 mars 2020 |
|--------------------|-----------------------------|
| Grand total | 1 136 395 \$ |

- f) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- g) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- h) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- i) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- j) Les coûts liés à la réservation de noms de domaines

2 295 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Nominations, pour 2019-2020, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

RÉPONSE NO 32

La réponse à cette question est fournie à la question générale 8 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

Pour 2019-2020, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes rencontrées;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

RÉPONSE NO 33

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2019-2020 :

- a) le détail des mandats;
- b) coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- f) l'objet
- g) les dates

RÉPONSE NO 34

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

RÉPONSE NO 35

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

La liste des ententes et leur nature, signées en 2019-2020 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 37

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE NO 38

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2019-2020** de la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 39

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2019-2020 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2020 pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 39

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 40

Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec à des résidents des autres provinces – 2019-2020

| Province | Total facturé |
|---------------------------|----------------------|
| Alberta | 3 528 919 \$ |
| Colombie-Britannique | 3 131 997 \$ |
| Île-du-Prince-Édouard | 740 885 \$ |
| Manitoba | 1 045 192 \$ |
| Nouveau-Brunswick | 17 027 862 \$ |
| Nouvelle-Écosse | 1 554 102 \$ |
| Nunavut | 539 347 \$ |
| Ontario | 22 998 512 \$ |
| Saskatchewan | 879 578 \$ |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 1 862 083 \$ |
| Territoires du Nord-Ouest | 35 183 \$ |
| Yukon | 78 908 \$ |
| TOTAL | 53 422 568 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 41

Le montant total des bonis pour rendement exceptionnel versé aux professionnels et fonctionnaires en 2019-2020 (pour l'année 2018-2019) s'élève à **190 933,76 \$**.

Aucun boni octroyé aux cadres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

RÉPONSE NO 42

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 43

Aucune prime de départ en 2019-2020.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 44

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 45

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés

RÉPONSE NO 46

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2020-2021 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2019-2020, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2020-2021, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 47

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2019-2020 et prévision pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 50

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 51

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 52

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

RÉPONSE NO 53

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles/Fonds Énergie

RÉPONSE NO 54

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

RÉPONSE NO 55

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.

RÉPONSE NO 56

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 57

- a) Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses, pour 2019-2020 (en milliers de dollars) :

Dépense totale : 93 282,40\$

- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord :
(site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- d) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- e) Vous référer à la réponse de la question n° 11.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 58

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 59

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2019-2020 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet ;
- b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ;
- c) les coûts reliés à sa réalisation ;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

RÉPONSE NO 60

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

RÉPONSE NO 61

| Association, ordre ou corporation professionnelle | Coût |
|--|---------------------|
| Barreau du Québec | 47 404,71 \$ |
| Chambre des notaires du Québec | 1 774,91 \$ |
| Ordre des architectes du Québec | 1 264,98 \$ |
| Collège des médecins du Québec | 21 436,80 \$ |
| Ordre des pharmaciens du Québec | 41 963,71 \$ |
| Total | 114 312,35\$ |

Exception à la sous-question c), qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

RÉPONSE NO 62

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

QUESTION NO 63

Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer :

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les participants ;
- d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.

RÉPONSE NO 63

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 64

Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) La date;
- b) La nature;
- c) Les questions posées;
- d) Les réponses;
- e) La firme retenue;
- f) Les coûts.

RÉPONSE NO 64

| Sujet | Coût total | Firme retenue |
|--|------------|---|
| Sondage visant à obtenir l'avis des citoyens quant à leurs préférences relativement à la gestion de leur santé. Un sondage Web auprès des adultes québécois (1 200 répondants). | 13 000 \$ | Stratégie Organisation et Méthode SOMinc. |
| Deux groupes de discussion pour obtenir l'avis des citoyens relativement au projet d'identification et d'authentification gouvernementale. | 10 300 \$ | MARKETING LÉGER INC. |

Les sous-questions a), b), c) et d) ne semblent pas pertinentes à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 65

Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2019-2020.

RÉPONSE NO 65

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 66

Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région, fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2019-2020.

RÉPONSE NO 66

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 67

Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes en 2019-2020.

RÉPONSE NO 67

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

QUESTION NO 68

Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020.

RÉPONSE NO 68

La liste contrats octroyés par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020, s'il en est, est présentée à la réponse à la question générale 8.

En ce qui concerne les actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels, nous vous informons que, suivant le deuxième alinéa de l'article 29 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous nous devons de refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

QUESTION NO 69

Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2019-2020.

RÉPONSE NO 69

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'est ni responsable ni partenaire d'une action particulière du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. Cela dit, elle participe à l'Agenda 21 de la culture du Québec par le biais de son plan d'action de développement durable. Les employés ayant atteint 25 ans de service ou lors de leur départ à la retraite peuvent choisir parmi une sélection d'œuvres d'artistes québécois (sommes dépensées en 2019-2020 : 1 985 \$).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 70

Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ;
- b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.

RÉPONSE NO 70

Pour l'année 2019-2020

- a) Aucune dépense n'a été faite dans les médias communautaires.
- b) Aucune publicité sur Internet et les médias sociaux n'a été réalisée dans le présent exercice financier.

QUESTION NO 71

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

RÉPONSE NO 71

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 72

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).

RÉPONSE NO 72

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 73

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ».

RÉPONSE NO 73

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 74

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».

RÉPONSE NO 74

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 75

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

RÉPONSE NO 75

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 76

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : « Contre la violence conjugale, Agissons ».

RÉPONSE NO 76

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 77

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ».

RÉPONSE NO 77

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 78

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'oeuvre 2018-2023.

RÉPONSE NO 78

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 79

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges ».

RÉPONSE NO 79

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 80

Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la conciliation travail-famille.

RÉPONSE NO 80

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 81

Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de l'électrification des transports.

RÉPONSE NO 81

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

QUESTION NO 82

Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience.

RÉPONSE NO 82

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 83

Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

RÉPONSE NO 83

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 84

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2019-2020 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;

RÉPONSE NO 84

Un contrat octroyé en 2019-2020 a fait l'objet de coûts additionnels comme prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* :

| Nom Fournisseur | Montant accordé | Motif de la demande |
|-----------------|-----------------|--|
| SUSE LINUX | 76 038,00 \$ | Acquisition de services de support étendu pour la version 11 de SUSE Linux qui n'est plus supportée. |

Exception aux sous-questions a), e) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 85

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 85

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC *- Réponses aux questions générales -*

QUESTION NO 86

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2019-2020 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.

RÉPONSE NO 86

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2019-2020 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 87

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

RÉPONSE NO 87

Voir la réponse à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Voici la liste des comités sous la responsabilité entière ou partagée de la Régie.

| Nom du comité | Mandat | Nom des personnes | Honoraires |
|--|--|--|------------|
| Comité consultatif sur la détermination des coûts des orthèses et prothèses au Tarif | Le comité consultatif assure le suivi des travaux sur la détermination des coûts des orthèses-prothèses au Tarif. | Carl Bergeron | Aucun |
| Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance- santé (CCEIAS) | Déterminer la couverture interprovinciale et interterritoriale des soins de santé conformément à la <i>Loi canadienne sur la santé</i> . Superviser et faciliter les ententes bilatérales sur les services hospitaliers, fixer les tarifs des services, élaborer les politiques et règles connexes, traiter les questions de facturation, d'inscription et d'admissibilité aux régimes d'assurance santé. | Carl Bergeron | Aucun |
| Comité conjoint d'évolution et d'application des programmes d'aides techniques | Échanger sur les problématiques d'évolution et d'application vécues dans les établissements pour les différents programmes d'aides techniques. Partage d'information. | Hugues Boulanger | Aucun |
| Comité de normalisation BNQ 6645-001 | Élaborer et de maintenir à jour la norme BNQ 6645-001 sur les fauteuils roulants | Suzie Roy | Aucun |
| Comité stratégique MSSS-RAMQ | Comité dans lequel les représentants de la RAMQ et du MSSS discutent principalement des travaux relatifs au DSQ | Gaël Ségal Sylvie Landry | Aucun |
| Comité de surveillance des usages inappropriés | Effectuer l'analyse des usages potentiellement inappropriés par les intervenants et les organismes autorisés afin de s'assurer qu'ils respectent les règles entourant la consultation du DSQ | Johanne Mercier Marie-Claude Pigeon | Aucun |
| Comité du service québécois d'identité numérique (SQIN) | Contribuer à la planification et à l'organisation des travaux en lien avec le SQIN | Sylvie Landry | Aucun |
| Comité accès adapté et expert utilisateurs RVSQ | Demeurer informé des travaux en cours, discuter des contraintes et des enjeux potentiels, assurer le suivi des travaux du comité d'utilisateurs externes qui a notamment comme mandat de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser la mise en place d'une stratégie efficace de gestion du changement et de soutien ▪ collaborer à la mise en place d'un plan de communication adéquat en précisant le niveau des impacts et en anticipant les différentes préoccupations ▪ identifier des améliorations potentielles à apporter au système (en lien avec le fonctionnement en Accès adapté) | Simon Canuel Sophie Lefrançois Guillaume Girard-Lortie | Aucun |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| Nom du comité | Mandat | Nom des personnes | Honoraires |
|--|---|--|------------|
| Comité conjoint MSSS-RAMQ-SAAQ-MFQ directeur sur les soins de santé | Évaluation du coût des services de santé résultant des accidents de la route au Québec | Nabil Ben Abid Robert Gélinas Pauline Bernier | Aucun |
| Table opérationnelle RAMQ-AQPP | Échanges sur les dossiers et enjeux opérationnels de chacun des organismes | Nathalie Isabelle Suzanne Berthiaume Lynn Gagnon Sonia Fiset Mario Godin | Aucun |
| Comité RAMQ-MSSS-INESSS en assurance médicaments | Assurer une opérationnalisation efficace et efficiente du RGAM au bénéfice de la population du Québec. | Suzanne Berthiaume Alain Albert | Aucun |
| Comité de gouvernance du chantier de pertinence clinique sur l'usage optimal des médicaments | Orienter la gouvernance du domaine du médicament en concertation avec les différents groupes du milieu pour favoriser l'usage optimal du médicament. | Michel Poulin Suzanne Berthiaume Alain Albert | Aucun |
| Forum d'échange entre l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) | Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur des médicaments et des services pharmaceutiques. | Marie-Pierre Legault Michel Poulin Suzanne Berthiaume | Aucun |
| Comité des partenaires sur le régime public d'assurance médicaments | Le comité a comme objectif d'assurer une compréhension commune du régime public d'assurance médicaments, en particulier des mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception, ainsi que des rôles et responsabilités des administrateurs du régime que sont l'INESSS et la Régie. | Suzanne Berthiaume Alain Albert Sandra Hébert | Aucun |
| Forum entre le Collège des médecins et la Régie de l'assurance maladie | Forum de discussion sur des sujets d'intérêts communs liés à l'exercice des mandats respectifs (frais facturés aux personnes assurées, déontologie médicale etc.). | Bruno Rainville Isabelle Lefrançois Pierre Frenette | Aucun |
| Comité de conciliation (Fédérations et associations) | Discuter des dossiers de conciliation en litige suivant une contestation de la décision rendue en révision. La fédération ou l'association en cause effectue une recommandation auprès de la RAMQ et la décision finale est rendue par la RAMQ. Le recours suivant une décision rendue en conciliation est l'arbitrage. | Isabelle Groleau Nathalie Brien Médecin de l'expertise conseil (RAMQ) selon le dossier de conciliation | Aucun |
| Forum d'échange entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec | Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins. | Marie-Pierre Legault Simon Canuel | Aucun |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

| Nom du comité | Mandat | Nom des personnes | Honoraires |
|--|---|---|------------|
| | | Pierre Frenette Mario Godin Bruno Rainville | |
| Forum d'échange entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec | Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins. | Marie-Pierre Legault Simon Canuel Pierre Frenette Mario Godin Bruno Rainville | Aucun |
| Comité interministériel IaaS-PaaS Comité consultatif clientèle du programme CCTI | Assurer la diffusion d'informations sur les stratégies gouvernementales entourant l'infonuagique Réaliser certains travaux, dont la mise à jour des orientations infonuagiques diffusées par le Secrétariat du conseil du Trésor Agir en tant que comité de coordination de la stratégie d'adoption de l'infonuagique par les organismes publics (Programme CCTI) | Luc LeBlanc Serge Dussault | Aucun |
| Comité experts GAMF RAMQ-MSSS | Échanger sur les différents enjeux, prioriser les demandes et collaborer à la mise en œuvre des actions structurantes qui visent à améliorer le fonctionnement à long terme du GAMF. | Sonia Dufour William Girard Toupin Philippe Boulé | Aucun |
| Comité interministériel sur la couverture des enfants de parents au statut migratoire précaire | Évaluer et recommander des solutions pour répondre à une recommandation du Protecteur du citoyen concernant la couverture d'assurance maladie pour les enfants nés au Québec de parents au statut migratoire précaire Les travaux du comité ont débuté au printemps 2019 pour prendre fin à l'automne 2019 lors du dépôt d'un rapport à la ministre. | Richard Marquis | Aucun |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 88

Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

RÉPONSE NO 88

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

QUESTION NO 89

Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2019-2020, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).

RÉPONSE NO 89

L'information concernant les divulgations d'actes répréhensibles sera présentée au **Rapport annuel 2019-2020** des ministères et des organismes ainsi qu'au **Rapport annuel d'activités 2019 2020** du Protecteur du citoyen.

QUESTION NO 90

Fournir le budget carbone du ministère et le bilan carbone imputable aux activités et aux programmes du ministère, soit notamment pour 2019-2020 :

- a) Le total des émissions de GES associées aux activités directes du ministère ;
- b) L'estimation des émissions de GES attribuables aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux émissions attribuables aux subventions accordées par le ministère en proportion du montant de ces subventions dans les projets concernés ;
- c) L'estimation des réductions d'émissions de GES attribuables aux activités directes et aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux réductions d'émissions découlant d'activités subventionnées par le ministère ainsi qu'aux puits de carbone attribuables au ministère le cas échéant. i. Ventiler ces réductions selon qu'elles soient des réductions relatives ou des réductions absolues d'émissions de GES. Fournir une estimation du coût moyen de ces réductions par tonne de CO2 équivalent.
- d) Le bilan carbone du ministère, soit le total des émissions de GES attribuables au ministère auquel est soustrait le total des réductions d'émissions attribuables au ministère.
- e) Le quota d'émissions du ministère, soit la limite supérieure finie des émissions totales de GES à travers le temps attribuables au ministère qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des GES du ministère et ainsi la cible de réduction des GES du gouvernement.
- f) Le plan d'action du ministère pour diminuer le bilan carbone du ministère afin de respecter son budget carbone dans le cadre des objectifs de réduction des GES du gouvernement.

RÉPONSE NO 90

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 91

Veillez fournir le nombre d'effectifs attitrés à la gestion du Fond vert au sein du ministère ou de l'organisme en 2018-2019 et 2019-2020. Ventiler par poste et fournir la masse salariale totale.

RÉPONSE NO 91

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 92

Nombre de postes ouverts pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

RÉPONSE NO 92

La réponse à cette question est fournie à la question générale 15 m) de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 93

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectués;
- c) Rémunération totale déboursée.

RÉPONSE NO 93

| | a) Nombre de stagiaires reçus | c) Rémunération totale déboursée |
|-----------|--------------------------------------|---|
| 2019-2020 | 50 | 258 994,27 \$ |

Exception à la sous-question b), qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

QUESTION NO 94

Fournir une description de la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant :

- a) nombre total de véhicules;
- b) le type de véhicules;
- c) le nombre de véhicules hybrides;
- d) le nombre de véhicules hybrides rechargeables;
- e) le nombre de véhicules électriques.

RÉPONSE NO 94

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 1

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année financière 2019-2020. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 1

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (article 4, paragraphe 22).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 2

Sommes dépensées en 2019-2020 (et prévisions pour 2020-2021) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 2

| Provenance | Dépenses en informatique 2019-2020 (au 31 mars 2020) | | | |
|-------------------------|--|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Interne | Externe | CSPQ | TOTAL |
| Logiciels | - | 542 217 \$ | | 542 217 \$ |
| Matériel | - | 811 259 \$ | | 811 259 \$ |
| Services informatiques* | - | 6 816 708 \$ | 3 859 898 \$ | 10 676 606 \$ |
| Services professionnels | - | 16 442 017 \$ | 4 301 056 \$ | 20 743 073 \$ |
| Total | - | 24 612 201 \$ | 8 160 954 \$ | 32 773 155 \$ |

* Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 3

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2019-2020 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 3

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur

| | 2019-2020 Données au 31 mars 2020 |
|---|--------------------------------------|
| Secteur | Nombre occasionnels |
| Unité relevant du président-directeur général | 4 |
| Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation | 4 |
| Vice-présidence aux services aux personnes assurées | 26 |
| Vice-présidence à la rémunération des professionnels | 6 |
| Vice-présidence aux technologies de l'information | 3 |

Nombre et répartition des employés occasionnels nommés temporaires¹ par secteur

| | 2019-2020 Données au 31 mars 2020 |
|---|--------------------------------------|
| Secteur | Nombre |
| Unités relevant du président-directeur général | 4 |
| Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation | 2 |
| Vice-présidence aux services aux personnes assurées | 8 |
| Vice-présidence à la rémunération des professionnels | 8 |
| Vice-présidence aux technologies de l'information | 3 |

¹ Un employé occasionnel est d'abord nommé employé régulier temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut d'employé régulier permanent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 4

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2020-2021 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.

RÉPONSE NO 4

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 5

Liste et copie de tous les sondages effectués en 2019-2020, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

RÉPONSE NO 5

La réponse est fournie à la question générale numéro 64.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

QUESTION NO 6

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2019-2020. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 6

**FRAIS DE TRADUCTION
2019-2020 (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)**

| DATE | # de CONTRAT | FIRME RETENUE | MANDAT | Coûts |
|----------------|--------------|---------------------------------|---|--------------------|
| | | | | 2019-2020 |
| 2019-07-16 | SP20180018 | Cheryl Leyten Traductrice | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 70,00 \$ |
| 2019-08-20 | SP20180017 | Anne Mc Bryde Traduction | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 340,00 \$ |
| 2019-08-29 | SP20180018 | Cheryl Leyten Traductrice | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 2 930,40 \$ |
| 2019-12-03 | SP20180018 | Cheryl Leyten Traductrice | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 40,00 \$ |
| 2020-01-14 | SP20180018 | Cheryl Leyten Traductrice | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 20,00 \$ |
| 2020-02-29 | SP20180018 | Cheryl Leyten Traductrice | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 20,00 \$ |
| 2020-03-31 | SP20180018 | Cheryl Leyten Traductrice | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 596,20 \$ |
| 2020-03-11 | SP20180017 | Anne Mc Bryde Traduction | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 263,00 \$ |
| 2020-03-12 | SP20180017 | Anne Mc Bryde Traduction | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 206,00 \$ |
| 2020-03-23 | SP20180017 | Anne Mc Bryde Traduction | Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais | 123,60 \$ |
| TOTAL : | | | | 4 609,20 \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 7

Indiquer pour 2019-2020 :

- a) la liste de tous les concours et tirages effectués;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 7

Aucun concours ou tirage en 2019-2020.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 8

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;
- b) le montant dépensé par le département des affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

RÉPONSE NO 8

a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;

En date du 31 mars 2020 :

19 employés à la direction des communications (dont un poste vacant et un congé de maternité)

b) le montant dépensé par le département des affaires publiques;

Le montant dépensé par la direction des communications est de 1 416 000,06 \$ au 31 mars 2020.

c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 9

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 9

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomодensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Voir le tableau à la page suivante pour les coûts 2019-2020 de ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC - Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Dépenses des services médicaux 2019-2020 *

| <u>Type de rémunération</u> | <u>Type de service</u> | <u>000\$</u> | <u>%</u> |
|--|--|------------------|-------------|
| Rémunération à l'acte et mixte | Examen et visite | 3 068 080 | 59,78% |
| | Chirurgie Consultation | 843 892 | 16,44% |
| | Diagnostique et thérapeutique (PDT) | 707 438 | 13,78% |
| | Radiologie diagnostique | 314 084 | 6,12% |
| | Medico-administratif | 119 017 | 2,32% |
| | Anesthésie - réanimation | 58 328 | 1,14% |
| | Frais de déplacement | 9 372 | 0,18% |
| | Autres | 11 748 | 0,23% |
| | Sous-total à l'acte (médecine et mixte) | 5 131 959 | 100% |
| | Frais de garde | 747 403 | |
| | Rémunération mixte à forfait | 488 959 | |
| | Services de laboratoire | 178 751 | |
| | Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ... | 219 024 | |
| | sous-total (rémunération à l'acte et mixte) | 6 766 095 | |
| Rémunération à salaire et à la vacation | | | |
| Vacation et honoraires forfaitaires | | 347 923 | |
| Salaire et honoraires fixes | | 49 506 | |
| | Sous-total (salaire et vacation) | 397 429 | |
| Rémunération à forfait et à primes | | | |
| Forfaits | | 388 879 | |
| Primes | | 14 115 | |
| | Sous-total (forfaits et primes) | 402 994 | |
| Groupe de médecine familiale | | 95 511 | |
| Avantages prévus au régime | | | |
| Mesures incitatives et particulières | | 107 349 | |
| Assurance responsabilité professionnelle | | 41 306 | |
| | Sous-total (avantages prévus au régime) | 148 655 | |
| Autres programmes | | | |
| Rémunération des résidents en médecine | | 291 208 | |
| | TOTAL Services médicaux 2019-2020 | 8 101 891 | |

* : dépenses estimées 2019-2020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 10

Liste des services non assurés

RÉPONSE NO 10

Extrait de règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5)

SECTION V

SERVICES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME ASSURÉS

22. Les services mentionnés sous cette section ne doivent pas être considérés comme des services assurés aux fins de la Loi:

a) tout examen ou service non relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie; sont notamment considérés comme tels les examens ou services pour les fins:

- i. de l'émission d'une police d'assurance ou de sa remise en vigueur;
- ii. d'emploi ou en cours d'emploi, ou lorsque tel examen ou service est requis par un employeur ou son représentant à moins qu'un tel examen ou service soit exigé par une loi du Québec autre que la Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2);
- iii. de passeport, de visa ou d'autres fins analogues;

b) la psychanalyse sous toutes ses formes, à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement autorisé à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

c) tout service dispensé à des fins purement esthétiques. Sont notamment considérés comme tels, les services suivants:

- i. la rhytidectomie;
- ii. toute correction d'une cicatrice localisée ailleurs qu'à la face ou au cou et qui ne provoque pas d'interférence fonctionnelle;
- iii. toute excision ou dermabrasion d'un tatouage non traumatique;
- iv. toute greffe capillaire correctrice d'alopécie héréditaire;
- v. toute électrolyse, sauf dans le cas d'hirsutisme pathologique ou de folliculite;
- vi. toute correction de déformation congénitale non symptomatique;
- vii. toute correction de prauminauris chez une personne âgée de 18 ans et plus;
- viii. toute mammoplastie à moins que tel service ne soit rendu pour:
 - A) la correction d'aplasie mammaire;
 - B) la correction d'asymétrie sévère (au moins 150 g) ou d'hyperplasie sévère bilatérale (au moins 250 g par sein);ou

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

C) la reconstruction ipsi ou controlatérale suite à une chirurgie mammaire considérée comme un service assuré.

ix. toute excision d'excès de tissus graisseux non symptomatique;

c.1) toute chirurgie réfractive, sauf dans les cas suivants où il y a eu échec documenté au port de verres correcteurs et de lentilles cornéennes:

i. astigmatisme de plus de 3,00 dioptries, mesuré au plan cornéen, acquis à la suite d'un traumatisme, d'une pathologie cornéenne ou d'une chirurgie de la cornée considérée comme un service assuré et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celle prévue au sous-paragraphe ii;

ii. anisométrie de plus de 5,00 dioptries, mesurée au plan cornéen, entraînant un déficit fonctionnel de la vision et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celles prévues au sous-paragraphe i;

d) tout service fourni par correspondance ou par voie de télécommunication, sauf les services de télésanté visés à l'article 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) dont la rémunération est payable en vertu de la Loi;

e) tout service rendu par un professionnel à son conjoint ou à ses enfants;

f) tout examen, toute expertise, tout témoignage, tout certificat ou autres formalités lorsque requis aux fins de la justice, ou par une personne autre que celle qui a reçu un service assuré, sauf dans les cas suivants:

i. la constatation de décès;

ii. l'examen médico-légal des victimes d'assauts sexuels;

iii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (chapitre P-38.001);

iv. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le curateur public (chapitre C-81);

v. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9);

vi. l'examen exigé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) sauf le nouvel examen exigé par le ministre de la Sécurité du revenu en vertu de l'article 31 de cette Loi;

vii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1);

g) toute visite faite dans le seul but d'obtenir le renouvellement d'une ordonnance;

h) tout examen, tout vaccin, toute immunisation, toute injection faits:

i. à un groupe de personnes à moins que le professionnel duquel on requiert tel service n'ait obtenu au préalable l'autorisation par écrit de la Régie;

ii. aux fins de scolarité à tous les degrés, de camps de vacances ou autres, d'une association ou d'un organisme;

i) tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres;

j) parmi les services visés au paragraphe c du premier alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois au cours de 2 années civiles consécutives par un optométriste à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi et qui est âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans ou s'ils sont rendus plus d'une fois au cours d'une année civile par un optométriste à toute autre personne assurée visée à l'article 34:

i) examen complet de la vision;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

i. étude extensive de la vision des couleurs;

j.1) (paragraphe abrogé);

k) tout ajustement de lunettes ou de lentilles de contact;

k.1) parmi les services visés au deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois par période de 12 mois par un dentiste;

i. examen, sauf un examen d'urgence ou, lorsque la personne assurée est suivie à des fins oncologiques par un dentiste exerçant dans un établissement qui exploite un centre hospitalier mentionné à l'annexe E, un deuxième examen;

ii. enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale;

iii. nettoyage des dents;

iv. détartrage;

v. application topique de fluorure;

l) toute ablation chirurgicale d'une dent ou d'un fragment dentaire faite par un médecin à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier dans l'un ou l'autre des cas suivants:

i. à une personne assurée âgée de moins de 10 ans;

ii. à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71.1 de la Loi;

iii. par anthrostomie;

m) tous les actes d'acupuncture;

n) l'injection de substances sclérosantes et l'examen dispensé à cette occasion:

i. dans les télangiectasies;

ii. dans les pinceaux artério-veineux;

iii. dans les varicosités des membres inférieurs;

iv. dans les veines variqueuses des membres inférieurs lorsque ce service n'est pas rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

o) i. la thermographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

ii. la mammographie utilisée pour fins de dépistage, à moins que ce service ne soit rendu sur ordonnance médicale, dans un lieu désigné conformément au paragraphe b.3 du premier alinéa de l'article 69 de la Loi, à une personne assurée âgée de 35 ans ou plus et à la condition qu'un tel examen n'ait pas été subi par cette personne depuis 1 an;

p) l'usage des radionucléides in vivo chez l'humain, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

q) l'ultrasonographie, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants:

i. ce service est rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

ii. ce service est rendu par un radiologiste;

iii. ce service est rendu, à des fins obstétricales, dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires mentionné à l'annexe D;

q.1) la tomодensitométrie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

q.2) l'imagerie par résonance magnétique, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

q.3) la tomographie optique du globe oculaire et l'ophtalmoscopie confocale par balayage laser du nerf optique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'ils ne soient rendus dans le cadre du service d'injection intravitréenne d'un médicament antiangiogénique en vue du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de l'œdème maculaire causé par une occlusion veineuse, de l'œdème maculaire diabétique, de la rétinopathie du prématuré, de la myopie pathologique, du glaucome néovasculaire ou de la rétinopathie diabétique néovasculaire;

r) tout service de radiologie rendu par un médecin:

i. s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;

ii. s'il est requis par une personne autre qu'un médecin ou un dentiste;

iii. s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);

s) tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi, à l'exception d'un service dentaire rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

t) tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces 2 centres hospitaliers;

u) tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;

v) tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne visés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 3 de la Loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 11

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse de chacun

RÉPONSE NO 11

Voir le tableau des laboratoires d'orthèses et de prothèses aux pages suivantes.

La RAMQ ne rembourse pas les cliniques médicales. La rémunération est versée directement au professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente et non à la clinique.

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

| |
|--|
| Région 01 - Bas-Saint-Laurent |
| Laboratoire d'Orthèses Marie-Claude Simoneau 223A, rue Lafontaine Rivière-du-Loup QC G5R 3A6 |
| Laboratoires orthopédiques Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176, rue Rouleau Rimouski QC G5L 8W1 |
| 2330-2029 Québec inc. (Ortho-Service inc.) 110-98, rue Amyot Rivière-du-Loup QC G5R 3G3 |
| Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Idectro Inc. 201-390, rue de la Rivière Sainte-Hedwidge-de Roberval, QC G0W 2R0 |
| Solution C.M. Inc. 330, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1 |
| Clinique Orthèses du Lac inc. 80, avenue Hudon Alma QC G8B 0A4 |
| Clinique orthèses du Fjord 302, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1 |
| Orthèses Or Paire Inc. 101-3637, boulevard Harvey Jonquière QC G7X 3B2 |
| Région 03 - Capital-Nationale |
| Laboratoire Orthobourg Inc. 5150, boulevard Henri-Bourassa Québec QC G1H 3A8 |
| Clinique d'orthèses plantaires Maheux & Perreault 1-340, rue Seigneuriale Québec QC G1C 3P9 |
| 9129-8802 Québec Inc. (Clinique Roy Boivin Orthésistes du pied) 130-990 avenue de Bourgogne Québec QC G1W 0E8 |
| 2330-2029 Québec Inc. (Savard Ortho Confort) 1350, rue Cyrille-Duquet Québec QC G1N 2E5 |
| Komforto Clinique d'orthèses Inc. 130-777, boulevard Lebourneuf Québec QC G2J 1C3 |
| Prothèses & Orthèses La Capitale Inc. (1) 189-850, boulevard Pierre-Bertrand Québec QC G1M 3K8 |
| 9228-7599 Québec Inc. (Orthèses Bionick Québec) (1) 430-3165, chemin Saint-Louis Québec QC G1W 4R4 |
| Laboratoire Pouliot Inc. |

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

| |
|--|
| 2815, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1X8 |
| 9288-0178 Québec Inc. (Orthesia+) 107-3291, chemin Sainte-Foy Québec QC G1X 3V2 |
| Orthésistes du pied de Québec (1) 375, rue Soumande Québec QC G1M 1A5 |
| Orthèse Go (1) 4660, boulevard de l'Auvergne Québec QC G2C 2B5 |
| Collège Mérici (1) 755, Grande-Allée Ouest Québec QC G1S 1C1 |
| Région 04 - Mauricie et Centre-du-Québec |
| 9260-9528 Québec Inc. (Savard Ortho-Confort) 400A-350, rue Saint-Jean Drummondville QC J2B 5L4 |
| Orthocentre Québec Jean Benoit inc 103-4534, boulevard Saint-Joseph Drummondville QC J2A 1B5 |
| 9207-7056 Québec Inc. (Clinique Posturopied) 1565, boulevard Lemire Drummondville QC J2C 5A5 |
| Les Cliniques Orthésium Inc. 102-1785, boulevard du Carmel Trois-Rivières QC G8Z 3R8 |
| 9359-7599 Québec Inc. (Orthèse Bionick) (1) 481, boulevard des Bois-Francs Sud Victoriaville QC G6P 4T3 |
| Région 05 – Estrie |
| Clinique d'Orthèses Plantaires Catherine Ducharme Inc. (1) 535, rue Dufferin Granby QC J2G 9G3 |
| Laboratoire Evo Inc. 320- 360, rue Galt Est Sherbrooke QC J1G 1X9 |
| Orthèse-prothèse Rive Sud Inc. 1169, 12e Avenue Nord Sherbrooke QC J1E 2T4 |
| Innovation paramédicale D.S. (1) 1-70, place du Commerce Magog QC J1X 5G6 |
| Laboratoire Jean-Guy Langelier (1) 205-45, rue Saint-Patrice Est Magog QC J1X 1T5 |
| Région 06 – Montréal |
| Laboratoire Orthopédique St-Laurent Inc. 1435, rue du Collège Saint-Laurent QC H4L 2L5 |
| Laboratoire orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 50-7272, rue Maurice-Duplessis Rivière-des-Prairies QC H1E 6Z7 |

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

| |
|---|
| Appareils Orthopédiques B.B.G. Inc. 5930, rue Sherbrooke Ouest Montréal QC H4A 1X7 |
| Les Équipements Médicus Ltée 5050, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H2T 1R7 |
| Slawner Ortho Ltée 4980, Jean-Talon Ouest Montréal QC H4P 1W9 |
| J-E. Hanger de Montréal Inc. 5545, rue Saint-Jacques Montréal QC H4A 2E3 |
| 9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Santé) (1) 1560, avenue Dollard Lasalle QC H8N 1T6 |
| 2330-2029 Québec Inc. (Laboratoire orthopédique Médicus) 100-2520 boulevard Saint-Joseph Montréal QC H1Y 2A2 |
| Laboratoire Bergeron 2540, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC H2B 1V2 |
| Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 3J8 |
| Clinique & Laboratoire d'Orthèses J.B. Inc. 2495, rue Provost Lachine QC H8S 1R1 |
| 9038-7911 Québec Inc. (Actimed) 110-1605, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent QC H4R 0B7 |
| Laboratoire Pierre Marchildon Inc. 10125, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H3L 2N5 |
| Ortho Solution (1) 2171, rue Fleury Est Montréal QC H2B 1J9 |
| Région 07 - Outaouais |
| 96300660 Canada inc. (Orthèses MJ) (1) 41, rue Dumas Gatineau QC J8Y 2N1 |
| Les orthèses V.R.A.M. Inc. (1) 87, boulevard Saint-Raymond Gatineau QC J8Y 1S6 |
| 4340850 Canada Inc. (Clinique Ortho Namac) (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3 |
| 9550054 Canada inc. (Les orthèses Marc-André Catafard) (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3 |
| Laboratoire Orthopédique Pro-Orthotek Inc. (1) 665, boulevard de la Gappe Gatineau QC J8T 8G1 |
| Région 08 - Abitibi-Témiscamingue |

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

| |
|---|
| Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51, 13e Rue Rouyn-Noranda QC J9X 5H6 |
| Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| Ortho ML 587, Boul. Perron Maria QC G0C 1Y0 |
| Région 12 - Chaudière-Appalaches |
| 9069-0421 Québec Inc. (Clinique et laboratoire orthopédique Appalaches) 58, rue Notre-Dame Ouest Thetford Mines QC G6G 1J3 |
| Ortho+ Laboratoire orthopédique et cordonnerie (1) 120-2055 boulevard Guillaume-Couture Lévis QC G6W 2S5 |
| 9137-0080 Québec Inc. (Orthèses Bionick) 140-5500, boulevard Guillaume-Couture Lévis QC G6V 4Z2 |
| Orthèse et Prothèse de Beauce Inc. 543, 90e Rue Est Saint-Georges-de-Beauce QC G5Y 3L1 |
| Orthèses Novacorps Inc. 733 boulevard Vachon Nord Sainte-Marie-de-Beauce QC G6E 1M3 |
| Chaussures Orthèses Audet B-1568, Route 277 Lac-Etchemin QC G0R 1S0 |
| Équipied Orthèse Prothèses Inc. 145-1855 route des Rivières Lévis QC G7AX 4X8 |
| Clinique Piédestal (1) 2064, 132 ^e rue Saint-Georges QC G5Y 8N4 |
| Région 13 - Laval |
| Équilibre 100-2101, boulevard du Carrefour Laval QC H7S 2J7 |
| Laboratoire d'analyse du Pied M.D. Inc. (1) 240-1575, Boul. de l'Avenir Laval QC H7S 2N5 |
| Arthro-Med inc. (1) 1769, boulevard des Laurentides Laval QC H7M 2P5 |
| Biotonik Laboratoire Orthopédique (1) 910, rue Drouin Laval QC H7X 2X4 |
| Collège d'Enseignement Général Professionnel Montmorency (1) 475, boulevard de l'Avenir Laval QC H7N 5H9 |
| Région 14 - Lanaudière |
| 90076-6486 Québec Inc. (Orthèses Prothèses Terrebonne) 1620, chemin Gascon |

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

| |
|--|
| Terrebonne QC J6X 3A3 |
| Laboratoires Bi-Op Inc. 30, chemin du Golf Ouest Saint-Charles-Borromée QC J6E 8X6 |
| Équilibre 200-675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beloeil QC J3G 4J1 |
| G.O. Médical (1) 1042, rue de Parfondeval Boucherville QC J4B 6C2 |
| Ortoech Inc. 5-3250, boulevard Rome Brossard QC J4Y 1V9 |
| Ortho-Action Inc. 3288, boulevard Taschereau Greenfield Park QC J4V 2H6 |
| Centre Orthèses-Prothèses Manus Ltée (1) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9 |
| Orthèse Conseil 2082, boulevard Industriel Chambly QC J3L 4V2 |
| 9334-2947 Québec inc. (Laboratoire orthopédique de la région) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9 |
| Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 127, rue Saint-Louis Lemoyne QC J4R 2L3 |
| 9269-5857 Québec inc. (Clinique d'Orthèse Olivier Foulquier) 125-100 boulevard de Montarville Boucherville QC J4B 5M4 |
| L'Habel Orthèse (1) 72, avenue du Dauphine Candiac QC J5R 6E3 |
| 9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1M2 |
| Laboratoire Novamedic 214-2780 avenue Raymond Saint-Hyacinthe QC J2S 5W7 |
| 9096-1251 Québec Inc. (Sporthotec) (1) 160-72 boulevard Saint-Jean-Baptiste Chateauguay QC J6K 4Y |
| Ortho-Mobile (1) 475, avenue Ranger Vaudreuil-Dorion QC J7V 2X7 |
| 9370-4187 Québec Inc. (Orthèses Parent) 3147, boulevard Taschereau Greenfield Park QC J4V 2H2 |
| Fabrik Laboratoire Orthopédique Inc. 202-1101, boulevard Brassard Chambly QC J3L 5R4 |

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 12

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2020, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;
- c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g) autres clientèles.

RÉPONSE NO 12

La période d'avril 2019 à mars 2020 est présentée dans le tableau de la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS Avril 2019 à mars 2020 (*)

| CLIENTÈLE | NOMBRE DE PARTICIPANTS (****) | COÛT BRUT (M\$) | COÛT RAMQ (M\$) | FRANCHISE (M\$) | COASSURANCE (M\$) |
|---|-------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| PAFDR adulte | 164 230 | 173,4 \$ | 173,4 \$ | - \$ | - \$ |
| PAFDR adulte (CSE) (**) | 134 196 | 537,8 \$ | 537,8 \$ | - \$ | - \$ |
| PAFDR moins de 18 ans | 68 444 | 19,1 \$ | 19,1 \$ | - \$ | - \$ |
| PAFDR étudiant 18-25 ans | 6 440 | 2,1 \$ | 2,1 \$ | - \$ | - \$ |
| Sous-total | 373 310 | 732,4 \$ | 732,4 \$ | - \$ | - \$ |
| SRG max | 32 444 | 85,8 \$ | 85,8 \$ | - \$ | - \$ |
| SRG 94% | 44 669 | 127,5 \$ | 127,5 \$ | - \$ | - \$ |
| SRG partiel | 531 531 | 1 353,2 \$ | 1 106,1 \$ | 116,1 \$ | 131,0 \$ |
| Sans SRG | 865 000 | 1 739,6 \$ | 1 279,0 \$ | 182,1 \$ | 278,5 \$ |
| Sous-total | 1 473 644 | 3 306,1 \$ | 2 598,4 \$ | 298 \$ | 409,5 \$ |
| ADHÉRENTS (AD) | | | | | |
| AD adulte | 1 452 210 | 1 012,9 \$ | 748,3 \$ | 132,2 \$ | 132,5 \$ |
| AD moins de 18 ans et dépendant handicapé | 357 293 | 78,0 \$ | 78,0 \$ | - \$ | - \$ |
| AD étudiant 18-25 ans | 49 541 | 17,2 \$ | 17,2 \$ | - \$ | - \$ |
| Sous-total | 1 859 043 | 1 108,1 \$ | 843,5 \$ | 132,2 \$ | 132,5 \$ |
| AUTRES (***) | | 7,5 \$ | 7,5 \$ | - \$ | - \$ |
| Ensemble | 3 705 997 | 5 154,2 \$ | 4 181,8 \$ | 430,4 \$ | 542,0 \$ |

(*) Excluant les montants des ristournes provenant des ententes d'inscription avec les fabricants de médicaments. (**)

(**) Contraintes sévères à l'emploi.

(***) Autres programmes confiés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : MTS, Tuberculose, Achats de lits, Prestation de service pour contraception orale d'urgence, frais d'emballage et transport d'urgence pour les thérapies parentérales, naloxone et pilule abortive.

(****) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments (RPAM)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 13

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime public d'assurance médicaments.

RÉPONSE NO 13

Pour l'exercice 2019-2020 (en date du 31 mars 2020), 235 382 enfants de moins de 18 ans (8,2 % des participants) ont bénéficié¹ du RPAM.

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 14

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 14

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

| | 2018-2019 |
|--------------------------------|----------------------|
| Coûts nets (en M\$) | 3 548,8 ¹ |
| Croissance | 0,8 % |

¹ Tiré du rapport annuel de gestion 2018-2019 à la page 56. Ce montant inclut d'une part, des sommes provenant de l'application des ententes d'inscription conclues entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments innovateurs et, d'autre part, des sommes provenant de l'application de l'Entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique. Cette dernière entente a permis également la baisse du prix des médicaments génériques le 2 avril 2018 ayant pour effet de réduire les coûts nets de 3,25 % en 2018-2019. De plus, différentes mesures visant à réduire les coûts relatifs aux IPP (Inhibiteurs de la pompe aux protons) et aux bandelettes ont limité la croissance des coûts des médicaments en 2018-2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 15

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

RÉPONSE NO 15

Les avantages autorisés (appelés dans la question ristournes) ne sont pas directement financés par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précise :

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste de médicaments* faites directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année civile 2019 :

- La réception des rapports annuels des fabricants nous permettant de calculer si le montant déclaré des allocations professionnelles reçues respecte la réglementation est en cours.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 16

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

RÉPONSE NO 16

Depuis sa création en 1996, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la RAMQ de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 13 changements ont été signifiés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 17

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54%:

- a) nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b) montant remboursé par la RAMQ;
- c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 17

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

| Période de référence | Médicaments génériques ² | | | | | | Total du coût Régie M\$ |
|---|-------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|----------------|---------------------|-------------------------|
| | PMP | | | Non PMP | | | |
| | Nombre de DIN ³ | Coût Régie ⁴ M\$ | Excédent assuré ⁵ M\$ | Nombre de DIN | Coût Régie M\$ | Excédent assuré M\$ | |
| Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 | 16 | 6,2 | 1,9 | 5644 | 1344,5 | N/A | 1305,7 |

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la Régie pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2019.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence sera compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ». Le nombre de DIN soumis au PMP est en diminution.

⁴ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 18

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %.

RÉPONSE NO 18

La réponse se trouve à la question no 17 des questions particulières de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 19

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 19

Pour l'année civile 2019, le montant du composant médicament pour les médicaments d'exception est de 1 829,4 M\$¹.

¹ Ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens. C'est le coût du composant médicament incluant la marge du grossiste s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 20

Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :

- a) étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) estimation des économies annuelles pour 2019-2020 ;
- c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 20

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *Ne pas substituer* (NPS).

Les économies annuelles générées par les nouvelles règles du resserrement du recours à la mention NPS sont estimées à plus de 40 M\$ en terme de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la RAMQ. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 21

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a) le budget total pour 2020-2021 et indiquer la comparaison avec 2019-2020;
- b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE NO 21

La dépense probable pour 2019-2020 est de 2 921,1 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 22

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a) le budget total pour 2020-2021 et indiquer la comparaison avec 2019-2020;
- b.) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE NO 22

La dépense probable pour 2019-2020 est de 4 702,8 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 23

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 23

Voir le tableau la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste par spécialité

Revenus moyens des médecins spécialistes
du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

| Spécialité | Nombre | Revenus moyens bruts | Revenus moyens réels bruts |
|---|-------------|----------------------|----------------------------|
| Allergie | 64 | 435 244 \$ | 439 318 \$ |
| Cardiologie | 419 | 607 842 \$ | 614 246 \$ |
| Dermatologie | 150 | 432 477 \$ | 443 182 \$ |
| Gastroentérologie | 225 | 546 956 \$ | 551 773 \$ |
| Pneumologie | 233 | 431 974 \$ | 441 397 \$ |
| Médecine interne | 548 | 458 715 \$ | 482 945 \$ |
| Physiatrie | 72 | 450 937 \$ | 453 965 \$ |
| Neurologie | 254 | 391 875 \$ | 401 186 \$ |
| Pédiatrie | 603 | 389 522 \$ | 402 123 \$ |
| Psychiatrie | 978 | 438 528 \$ | 453 009 \$ |
| Radio-oncologie | 121 | 523 236 \$ | 529 767 \$ |
| Néphrologie | 170 | 457 240 \$ | 464 017 \$ |
| Endocrinologie | 141 | 357 889 \$ | 362 526 \$ |
| Rhumatologie | 100 | 373 320 \$ | 379 265 \$ |
| Santé communautaire | 159 | 275 811 \$ | 288 904 \$ |
| Gériatrie | 70 | 476 475 \$ | 481 582 \$ |
| Médecine d'urgence | 153 | 468 333 \$ | 472 639 \$ |
| Spécialités médicales | 4460 | 447 527 \$ | 459 127 \$ |
| Anesthésiologie | 676 | 509 992 \$ | 528 647 \$ |
| Chirurgie générale | 475 | 532 419 \$ | 560 383 \$ |
| Chirurgie orthopédique | 299 | 501 282 \$ | 523 849 \$ |
| Chirurgie plastique | 84 | 472 738 \$ | 477 886 \$ |
| Obstétrique-gynécologie | 448 | 445 306 \$ | 463 328 \$ |
| Neurochirurgie | 70 | 524 377 \$ | 530 467 \$ |
| Ophthalmologie | 294 | 763 815 \$ | 777 609 \$ |
| Oto-rhino-laryngologie | 200 | 488 657 \$ | 501 547 \$ |
| Urologie | 146 | 506 670 \$ | 520 077 \$ |
| Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique | 62 | 627 727 \$ | 629 694 \$ |
| Chirurgie vasculaire | 40 | 489 621 \$ | 494 840 \$ |
| Spécialité chirurgicales | 2118 | 535 159 \$ | 553 046 \$ |
| Anatomo-pathologie* | 227 | 473 983 \$ | 483 321 \$ |
| Microbiologie | 178 | 451 971 \$ | 459 826 \$ |
| Biochimie | 56 | 344 777 \$ | 355 338 \$ |
| Hématologie-oncologie | 263 | 471 292 \$ | 478 049 \$ |
| Radiologie | 577 | 858 741 \$ | 875 293 \$ |
| Médecine nucléaire | 100 | 450 028 \$ | 467 327 \$ |
| Génétique | 28 | 446 456 \$ | 448 461 \$ |
| Spécialités laboratoire | 1429 | 618 824 \$ | 630 876 \$ |
| Ensemble | 8683 | 501 956 \$ | 515 714 \$ |

*En date de mars 2020, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 15 045 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 135 053 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 24

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 24

Revenus moyens des médecins omnipraticiens

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
2018-2019

Revenus moyens bruts : 307 906 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 10 907 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 97 916 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 319 685 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 25

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2020.

RÉPONSE NO 25

| | Nombre de médecins actifs |
|---------------------------|--|
| Catégorie d'établissement | 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 |
| CH | 15 157 |
| CHSLD | 2 019 |
| CLSC | 2 784 |
| TOTAL | 16 801 |

Note : Précisions sur la méthode de calcul

- Un médecin actif est défini comme un médecin qui a reçu une rémunération dans l'une des trois catégories d'établissements.

Un médecin peut être actif dans plus d'une catégorie d'établissement. Il sera alors comptabilisé dans chacune de ces catégories.

Toutefois, le total comptabilise uniquement le nombre de médecins distincts.

- Il importe de souligner que les Centres hospitaliers Hors-Québec ne sont pas retenus dans le tableau.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 26

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 26

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la Régie doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la Régie.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 sont de 1,654 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 48 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 27

Liste des causes devant les tribunaux en 2019-2020. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 27

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 28

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.

RÉPONSE NO 28

En date du 17 mars 2020, il n'y a aucun médecin désengagé.

Au 17 mars 2020, 468 médecins étaient non participants.

Répartition des médecins non participants par région le 17 mars 2020

| RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES | NOMBRE D'OMNIPRATICIENS NON PARTICIPANTS | NOMBRE DE SPÉCIALISTES NON PARTICIPANTS |
|-------------------------------|---|--|
| Bas-Saint-Laurent | 1 | 0 |
| Saguenay-Lac-St-Jean | 9 | 1 |
| Capitale-Nationale | 33 | 7 |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 13 | 1 |
| Estrie | 21 | 3 |
| Montréal | 98 | 73 |
| Outaouais | 17 | 3 |
| Abitibi-Témiscamingue | 4 | 0 |
| Côte-Nord | 2 | 0 |
| Nord-du-Québec | 0 | 0 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0 | 1 |
| Chaudière-Appalaches | 9 | 0 |
| Laval | 25 | 17 |
| Lanaudière | 11 | 4 |
| Laurentides | 33 | 3 |
| Montérégie | 69 | 10 |
| Nunavik | 0 | 0 |
| Terres-Cries-de-la-Baie-James | 0 | 0 |
| Total | 345 | 123 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 29

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.

RÉPONSE NO 29

Professionnel non participant

Au 17 mars 2020, il y a 468 médecins non participants soit 345 médecins omnipraticiens et 123 médecins spécialistes. Voici la répartition par spécialité des médecins spécialistes.

Répartition des médecins spécialistes non participants par spécialité au 17 mars 2020

| | | |
|--------------------------|---------------------------------------|--|
| Ophtalmologie : 10 | Obstétrique et gynécologie : 4 | Médecine d'urgence : 1 |
| Chirurgie vasculaire : 1 | Endocrinologie et métabolisme : 2 | Médecine interne : 3 |
| Urologie : 3 | Psychiatrie : 8 | Chirurgie générale : 7 |
| Cardiologie : 4 | Médecine physique et réadaptation : 2 | Anatomo-pathologie : 2 |
| Dermatologie : 28 | Gastroentérologie : 2 | Anesthésiologie : 8 |
| Chirurgie plastique : 13 | Chirurgie orthopédique : 12 | Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale : 2 |
| Neuro-chirurgie : 1 | Radiologie diagnostique : 5 | Santé pub./méd. préventive ou du travail : 1 |
| Pneumologie : 3 | Hématologie : 1 | |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 30

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2019-2020 :

- a) pour cause de retraite;
- b) pour cause de décès;
- c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;
- d) pour cause de départ définitif à l'étranger;
- e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 30

Les données détenues par la RAMQ aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

| Situations (Données officielles du CMQ) | Médecins omnipraticiens | Médecins spécialistes | Total |
|---|----------------------------|--------------------------|------------|
| a. Retraite ¹ | n\ | n\ | n\ |
| b. Décès | 7 | 14 | 21 |
| c. Autres | | | |
| Abandon de pratique ou radiation ² | 126 | 140 | 266 |
| Inactifs ² | 169 | 165 | 334 |
| Actifs – Sans assurance responsabilité ³ | 15 | 16 | 31 |
| Total | 317 | 335 | 652 |

La RAMQ ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Collège des médecins du Québec ne fournit plus d'information sur les médecins qui ont cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin «inscrit - retraité» ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires mais nous avons remarqué que dans certains cas, ce sont des médecins en congé de maternité qui détiennent ce statut.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 31

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 31

Nombre de médecins : 20 (du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020)¹
Nombre de fois : 34 fois réparties sur quatre trimestres
Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Il est à noter que le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 32

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE NO 32

Le nombre de produits retirés de la Liste des médicaments entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 s'élève à 226. Parmi ces produits retirés, il y a 179 produits génériques (79 %), 46 produits innovateurs (20 %) et 1 produit innovateur biologique (0,5 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN) et l'indicateur innovateur - générique sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que l'ensemble des produits retirés pour cette période ont été retirés de la Liste des médicaments à la demande du fabricant. Le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|--------------------|---------|-------------------------|
| Acebutolol | 2286246 | Générique |
| Acebutolol | 2286254 | Générique |
| Acebutolol | 2286262 | Générique |
| ACT Irbesartan | 2328070 | Générique |
| Act Valsartan | 2337487 | Générique |
| Act Valsartan | 2337495 | Générique |
| Act Valsartan | 2337509 | Générique |
| Act Valsartan | 2337517 | Générique |
| Adasept Gel | 326577 | Générique |
| Afinitor | 2450267 | Innovateur |
| Albumine Diluent | 541486 | Générique |
| Alfuzosin | 2414759 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|----------------------|---------|-------------------------|
| Amoxicillin | 2401495 | Générique |
| Amoxi-Clav | 2326523 | Générique |
| Andriol | 782327 | Innovateur |
| Apo-Amoxi Clav | 2243986 | Générique |
| Apo-Amoxi Clav | 2288559 | Générique |
| Apo-Cal | 682039 | Générique |
| Apo-Fentanyl Matrix | 2314630 | Générique |
| Apo-Fentanyl Matrix | 2314649 | Générique |
| Apo-Fentanyl Matrix | 2314657 | Générique |
| Apo-Irbesartan/HCTZ | 2387646 | Générique |
| Apo-Irbesartan/HCTZ | 2387654 | Générique |
| Apo-Minocycline | 2084090 | Générique |
| Apo-Minocycline | 2084104 | Générique |
| Apo-Nabumetone | 2238639 | Générique |
| Apo-Pen-VK | 642223 | Générique |
| Apo-Telmisartan/HCTZ | 2420023 | Générique |
| Apo-Telmisartan/HCTZ | 2420031 | Générique |
| Apo-Timop | 755826 | Générique |
| Atenolol | 2247182 | Générique |
| Atorvastatin | 2348705 | Générique |
| Atorvastatin | 2348713 | Générique |
| Atorvastatin | 2348721 | Générique |
| Atorvastatin | 2348748 | Générique |
| Atorvastatin | 2387891 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|-------------------------------|----------|-------------------------|
| Atorvastatin | 2387905 | Générique |
| Atorvastatin | 2387913 | Générique |
| Atorvastatin | 2387921 | Générique |
| Atrovent | 2163705 | Innovateur |
| Bactroban | 1916947 | Innovateur |
| Basaglar KwikPen | 2444852 | Biosimilaire |
| Bio-Ondansetron | 2445840 | Générique |
| Bio-Ondansetron | 2445859 | Générique |
| Bio-Valacyclovir | 2444860 | Générique |
| Bonefos | 1984837 | Innovateur |
| Cal-500 | 80017732 | Générique |
| Calcite Liquide + D 400 | 80061575 | Innovateur |
| Cal-D 400 | 80017190 | Générique |
| Calodan D-400 | 80009628 | Générique |
| Ceclor | 465186 | Innovateur |
| Ceclor | 465194 | Innovateur |
| Ceclor | 465208 | Innovateur |
| Ceclor | 465216 | Innovateur |
| Ceclor | 832804 | Innovateur |
| Céfépime pour injection | 2319039 | Générique |
| Ceftazidime pour injection BP | 2439522 | Générique |
| Chloral Hydrate-Odan | 2247621 | Générique |
| Cipro | 2155958 | Innovateur |
| Cipro | 2155966 | Innovateur |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|--------------------|---------|-------------------------|
| Climara -100 | 2231510 | Innovateur |
| Co Losartan | 2354845 | Générique |
| Co Norfloxacin | 2269627 | Générique |
| Demulen 30 | 469327 | Innovateur |
| Demulen 30 | 471526 | Innovateur |
| Depo-Provera | 30848 | Innovateur |
| Diazépam-10 | 434388 | Générique |
| Diazépam-5 | 313580 | Générique |
| Doxepin | 2050005 | Générique |
| Doxepin | 2050013 | Générique |
| Doxepin | 2049996 | Générique |
| Effient | 2349124 | Innovateur |
| Egozinc-HC | 2210517 | Générique |
| Erythro-ES | 637416 | Générique |
| Erythro-S | 545678 | Générique |
| Erythro-S | 688568 | Générique |
| Etodolac | 2232317 | Générique |
| Etodolac | 2232318 | Générique |
| Famciclovir | 2324873 | Générique |
| Fentanyl Patch | 2395665 | Générique |
| Fentanyl Patch | 2395673 | Générique |
| Fentanyl Patch | 2395681 | Générique |
| Ferodan | 2248699 | Générique |
| Fluphenazine Omega | 2239636 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|---|----------|-------------------------|
| Frelon à tête blanche | 99004607 | Générique |
| Frelon à tête jaune | 99004593 | Générique |
| Frisium | 2221799 | Innovateur |
| Guêpe (Polistes Spp.) | 541451 | Générique |
| Guêpe (Polistes Spp.) | 894362 | Générique |
| Guêpe à taches blanches dolichovespula maculata | 541427 | Générique |
| Guêpe de l'est (vespula maculifrons) | 541478 | Générique |
| Guêpe de l'est (vespula maculifrons) | 894354 | Générique |
| Guêpe jaune dolichovespula arenaria | 541443 | Générique |
| Hydrochlorothiazide-25 | 341975 | Générique |
| Hypergel | 920517 | Innovateur |
| Hyper-Sal 7% | 80029414 | Générique |
| Invirase | 2216965 | Innovateur |
| Jaydess | 2408295 | Innovateur |
| Lotensin | 885851 | Innovateur |
| M-Cal Solution D 400 | 80054755 | Générique |
| M-Ediat | 2320398 | Générique |
| M-Ediat | 2320428 | Générique |
| M-Ediat | 2320436 | Générique |
| M-Ediat | 2320444 | Générique |
| Metonia | 2230432 | Générique |
| M-HC 1% Urea 10% lotion | 80073689 | Générique |
| Minocycline | 2287226 | Générique |
| Minocycline | 2287234 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|------------------------------|----------|-------------------------|
| M-K10 L.A. | 80069807 | Générique |
| Mylan-Amoxicillin | 2238172 | Générique |
| Mylan-Buprenorphine/Naloxone | 2408090 | Générique |
| Mylan-Buprenorphine/Naloxone | 2408104 | Générique |
| Mylan-Fentanyl Matrix Patch | 2396696 | Générique |
| Mylan-Fentanyl Matrix Patch | 2396718 | Générique |
| Mylan-Fentanyl Matrix Patch | 2396726 | Générique |
| Mylan-Fentanyl Matrix Patch | 2396734 | Générique |
| Mylan-Fentanyl Matrix Patch | 2396742 | Générique |
| Mylan-Minocycline | 2230735 | Générique |
| Mylan-Minocycline | 2230736 | Générique |
| Mylan-Simvastatin | 2246582 | Générique |
| Mylan-Simvastatin | 2246583 | Générique |
| Mylan-Simvastatin | 2246584 | Générique |
| Mylan-Simvastatin | 2246585 | Générique |
| Mylan-Simvastatin | 2246737 | Générique |
| Myochrysine | 1927604 | Innovateur |
| Myochrysine | 1927612 | Innovateur |
| Myochrysine | 1927620 | Innovateur |
| NAT-Alprazolam | 2417634 | Générique |
| NAT-Alprazolam | 2417642 | Générique |
| NAT-Alprazolam | 2417650 | Générique |
| Niaspan FCT | 2309289 | Innovateur |
| Nicoderm | 2093111 | Innovateur |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|---------------------|----------|-------------------------|
| Nicoderm | 2093138 | Innovateur |
| Nicoderm | 2093146 | Innovateur |
| Nifedipine ER | 2441403 | Générique |
| Nifedipine ER | 2442930 | Générique |
| Nifedipine ER | 2442949 | Générique |
| Nitrol | 1926454 | Innovateur |
| Normlgel | 920533 | Innovateur |
| Novo-Cilazapril | 2266369 | Générique |
| Novo-Lexin | 342084 | Générique |
| Novo-Lexin | 342114 | Générique |
| Novo-Norfloxacin | 2237682 | Générique |
| Nu-Cal D | 2244477 | Générique |
| Nu-Cal D 1000 | 80024405 | Générique |
| Nu-Cal D 400 | 80002703 | Générique |
| Nu-Cal D 800 | 80024948 | Générique |
| Odan K-8 | 80008214 | Générique |
| Odan-D | 80002228 | Générique |
| Omeprazole (caps.) | 2385384 | Générique |
| Orgaran | 2129043 | Innovateur biologique |
| Oxybutynine-5 | 2220636 | Générique |
| Pegetron Clearclick | 2254581 | Innovateur |
| Pegetron Clearclick | 2254603 | Innovateur |
| Pegetron Clearclick | 2254638 | Innovateur |
| Pegetron Clearclick | 2254646 | Innovateur |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|----------------------------|---------|-------------------------|
| phl-Indapamide | 2247245 | Générique |
| Pindolol-10 | 828424 | Générique |
| Pindolol-5 | 828416 | Générique |
| Pipéracilline | 2246641 | Générique |
| pms-Atorvastatin | 2313448 | Générique |
| pms-Carbamazépine Chewtabs | 2231540 | Générique |
| pms-Carbamazépine Chewtabs | 2231542 | Générique |
| pms-Nifedipine ER | 2440199 | Générique |
| pms-Valsartan | 2312999 | Générique |
| pms-Valsartan | 2313006 | Générique |
| pms-Valsartan | 2313014 | Générique |
| pms-Valsartan | 2344564 | Générique |
| Pramipexole | 2367602 | Générique |
| Pramipexole | 2367610 | Générique |
| Pramipexole | 2367629 | Générique |
| Pro-Indapamide | 2312530 | Générique |
| Pro-Indapamide | 2312549 | Générique |
| Pro-Lovastatin | 2312670 | Générique |
| Pro-Lovastatin | 2312689 | Générique |
| Pro-Triazide | 519367 | Générique |
| Protrin DF | 512524 | Générique |
| Pro-Verapamil SR | 2312697 | Générique |
| Quinine-Odan | 695432 | Générique |
| Raloxifene | 2415852 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|--------------------|---------|-------------------------|
| Ramipril-HCTZ | 2415887 | Générique |
| Ramipril-HCTZ | 2415909 | Générique |
| Ramipril-HCTZ | 2415895 | Générique |
| ratio-Bupropion SR | 2285657 | Générique |
| Retin-A | 443816 | Innovateur |
| Risedronate | 2352141 | Générique |
| Risperdal | 2025280 | Innovateur |
| Risperdal | 2025302 | Innovateur |
| Risperdal | 2025310 | Innovateur |
| Risperdal | 2240551 | Innovateur |
| Risperdal | 2240552 | Innovateur |
| Riva-Alprazolam | 2404907 | Générique |
| Riva-Buspirone | 2242149 | Générique |
| Riva-Candesartan | 2425416 | Générique |
| Riva-Candesartan | 2425424 | Générique |
| Riva-Candesartan | 2425432 | Générique |
| Riva-Dorzolamide | 2459345 | Générique |
| Riva-Fluconazole | 2271516 | Générique |
| Riva-Fosinopril | 2265923 | Générique |
| Riva-Fosinopril | 2265931 | Générique |
| Riva-Indapamide | 2242125 | Générique |
| Riva-Irbesartan | 2425319 | Générique |
| Riva-Irbesartan | 2425327 | Générique |
| Riva-Irbesartan | 2425335 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|--------------------------|---------|-------------------------|
| Riva-Latanoprost/Timolol | 2459205 | Générique |
| Riva-Lisinopril | 2300958 | Générique |
| Riva-Lisinopril | 2300982 | Générique |
| Riva-Lisinopril | 2300990 | Générique |
| Riva-Pravastatin | 2270234 | Générique |
| Riva-Pravastatin | 2270242 | Générique |
| Riva-Pravastatin | 2270250 | Générique |
| Riva-Rizatriptan ODT | 2423456 | Générique |
| Riva-Rizatriptan ODT | 2423464 | Générique |
| Riva-Simvastatin | 2247297 | Générique |
| Riva-Simvastatin | 2247298 | Générique |
| Riva-Simvastatin | 2247299 | Générique |
| Riva-Simvastatin | 2247300 | Générique |
| Riva-Simvastatin | 2247301 | Générique |
| Riva-Valsartan | 2425440 | Générique |
| Riva-Valsartan | 2425459 | Générique |
| Riva-Valsartan | 2425467 | Générique |
| Riva-Valsartan | 2425475 | Générique |
| Riva-Verapamil SR | 2248082 | Générique |
| Riva-Zolmitriptan | 2401304 | Générique |
| Rosuvastatin | 2389037 | Générique |
| Rosuvastatin | 2389045 | Générique |
| Rosuvastatin | 2389053 | Générique |
| Rosuvastatin | 2389061 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|----------------------------------|---------|-------------------------|
| Sectral | 1926543 | Innovateur |
| Septra | 550086 | Innovateur |
| Simvastatin | 2284723 | Générique |
| Simvastatin | 2284731 | Générique |
| Simvastatin | 2284758 | Générique |
| Simvastatin | 2284766 | Générique |
| Simvastatin | 2284774 | Générique |
| Sotalol | 2385988 | Générique |
| Sotalol | 2385996 | Générique |
| Sulfinpyrazone | 441767 | Générique |
| Tenoxicam | 2230661 | Générique |
| Teva Dorzotimol | 2320525 | Générique |
| Teva-Irbesartan | 2315971 | Générique |
| Timoptic-XE | 2171880 | Innovateur |
| Toloxin | 2335727 | Innovateur |
| Tricira Lo (21) | 2401967 | Générique |
| Tricira Lo (28) | 2401975 | Générique |
| Vasotec | 851795 | Innovateur |
| Venin d'abeille (apis mellifera) | 894346 | Générique |
| Vespidés combinés | 614424 | Générique |
| Vespidés combinés | 895245 | Générique |
| Victrelis | 2370816 | Innovateur |
| Viron Lotion | 609501 | Générique |
| Vitamine B 6 | 1943200 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

| Marque de commerce | DIN | Innovateur Générique |
|-----------------------------|----------|-------------------------|
| Vitamine D 1000 UI (Caps.) | 80043412 | Générique |
| Voriconazole pour injection | 2477696 | Générique |
| Zarah 21 | 2385058 | Générique |
| Zarah 28 | 2385066 | Générique |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 33

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année.

RÉPONSE NO 33

La structure organisationnelle de suivi des coûts d'administration ne permet pas d'obtenir une évaluation précise des coûts reliés à chaque programme spécifique. Par ailleurs, pour le programme de médicaments d'exception, on peut difficilement isoler son coût par rapport à celui du régime public d'assurance médicaments. En effet, ce programme n'est pas administré par une équipe dédiée uniquement à celui-ci.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 34

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2018-2019 et objectifs pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 34

Le retrait de produits de la Liste des médicaments étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2019-2020.

Le 7 décembre 2016 entré en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste. Dans ces conditions, il est impossible d'établir des prévisions ou des objectifs pour 2020-2021

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 35

État de situation et échéancier concernant la mise en œuvre d'une politique sur les biosimilaires ainsi que les économies prévues. Spécifiez également si le transfert vers le biosimilaire se fera de façon obligatoire ou de façon transitoire pour le patient.

RÉPONSE NO 35

La réponse à cette question est fournie à la question n° 71 des questions particulières de l'Opposition officielle au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 36

Tous les échanges avec le gouvernement fédéral concernant les modifications au Règlement sur les médicaments brevetés.

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question est fournie à la question n° 72 des questions particulières de l'Opposition officielle au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 37

Coût unitaire d'une dose du vaccin Shingrix.

RÉPONSE NO 37

Le prix de liste d'une dose du vaccin Shingrix (5 ml) est de 126,75 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 38

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 38

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, le bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées (BCAP) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a traité 647 plaintes concernant tous les services et programmes administrés (voir tableau).

Le délai de traitement des demandes (rapidité des services), particulièrement relatives aux processus de renouvellement et de remplacement de l'admissibilité ainsi que des difficultés pour les citoyens d'atteindre et de s'intégrer dans la file d'attente au moment de joindre le centre de relation avec la clientèle (CRC) (accessibilité aux services) sont les sujets d'insatisfaction les plus fréquents adressés à la RAMQ.

Répartition des plaines selon le sujet de l'insatisfaction

| Sujet de l'insatisfaction | 2019-2020 |
|---|------------------|
| Courtoisie du personnel | 25 |
| Compétence du personnel | 27 |
| Accessibilité des services | 297 |
| Rapidité des services | 136 |
| Cadre normatif et réglementaire (critères d'admissibilité, portée de la couverture offerte, etc.) | 65 |
| Processus (complexité des démarches, lourdeur des processus, etc.) | 49 |
| Disponibilité, clarté et exactitude des informations et des lettres | 14 |
| Autres (pertes de documents, nouveau visuel de la carte d'assurance maladie, etc.) | 34 |
| Total | 647 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 39

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 39

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception (ME), soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 31 mars 2020, en ce qui concerne les médicaments requis de façon prioritaire, les demandes ont été traitées dans un délai inférieur à un jour ouvrable dans une proportion de 94,2%. Celles ne pouvant être traitées à l'intérieur d'une journée ouvrable sont des demandes qui sont incomplètes et nécessitent un complément d'information du professionnel. Elles sont généralement traitées la journée subséquente. Pour ce qui est des autres demandes de médicaments d'exception, 78,1 % d'entre elles ont été traitées en 25 jours ouvrables ou moins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 40

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 40

Le Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées a été révisé et depuis le 1^{er} octobre 2018, il accueille la colostomie, l'iléostomie et l'urostomie temporaire ou permanente.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l'un des montants forfaitaires suivants :

- 1 251 \$ dans le cadre d'une stomie permanente;
- 834 \$ dans le cadre d'une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement au 1^{er} janvier permettent de les aider à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires. Auparavant, seule la stomie permanente était couverte au montant de 700 \$ annuellement.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 14 589 personnes ont bénéficié de ce programme pour un montant total de 18 067 470 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 41

État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.

RÉPONSE NO 41

La réponse est fournie à la question n°103 des questions particulières de l'Opposition officielle du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 42

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.).

RÉPONSE NO 42

Le décret 376-2018 a entraîné plusieurs modifications au programme de prothèses mammaires. Depuis le 21 mars 2018, la personne assurée ayant subi une mastectomie totale, radicale ou partielle ou la personne de 14 ans ou plus qui a reçu un diagnostic d'aplasie mammaire, c'est à dire d'absence totale de formation du sein, est admissible.

Le programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une prothèse mammaire externe (PME) jusqu'à un maximum de :

- 443 \$ pour une PME totale;
- 261\$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Pour recevoir le remboursement de son achat, la personne assurée doit :

- transmettre une demande à la Régie accompagnée d'un reçu original détaillé;
- la prothèse doit avoir été achetée au Québec;
- lors de la première demande, l'ordonnance médicale est également exigée.

Depuis le 21 mars 2018, les montants forfaitaires prévus ne sont plus versés automatiquement. Auparavant, les personnes assurées recevaient 200 \$ annuellement par sein. La personne prestataire d'une aide financière de dernier recours au moment du versement du montant forfaitaire a droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaire) lorsque la facture de la PME excédait 200 \$. Les montants actualisés reflètent les coûts réels des prothèses mammaires externes de sorte qu'il n'est plus justifié de prévoir une couverture spécifique pour les prestataires afin de couvrir un montant excédentaire.

Statistiques

| | Nombre de personnes assurées | Coûts de programme |
|------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| 2019-2020 | 3 902 PA (dont 580 PME partielles) | 1 658 930\$ |

L'article 7 du décret mentionne l'obligation de présenter un reçu original détaillé de l'achat et, lors de la première demande, une ordonnance médicale rédigée par un médecin omnipraticien ou un médecin spécialiste mentionnant la date et la nature de l'intervention chirurgicale ou établissant le diagnostic d'aplasie mammaire, selon le cas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 43

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE NO 43

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont entrées en vigueur le 22 août 2018. Les principales modifications concernent :

- Bonification du nombre de vêtements couverts

| Fournitures | Avant le 2018-08-22 18 ans ou plus | En vigueur le 2018-08-22 18 ans ou plus |
|--|---|--|
| Ensemble de bandages multicouches | 1 | 1 |
| Vêtement de compression élastique pour le jour | 1 | 3 |
| Vêtement de compression non élastique | 0 | 1 |
| Vêtement de compression pour la nuit | 0 | 1 |
| Accessoire pour vêtement de compression | 1 | 1 |

* Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d'être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %)
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d'une entente
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués

Statistiques

| | 2019-2020 |
|------------------------------|--------------|
| Coût du programme | 2 220 907 \$ |
| Volume de demandes traitées | 10 013 |
| Nombre de personnes assurées | 5 921 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 44

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 44

La RAMQ ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime public d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec, voici les résultats obtenus :

| Groupe d'âge | Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (au 1 ^{er} juillet 2019) | Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (au 1 ^{er} juillet 2019) |
|----------------|--|--|
| 0-4 ans | 422 060 | 433 857 |
| 5-9 ans | 459 977 | 463 229 |
| 10-14 ans | 440 772 | 441 575 |
| 15-19 ans | 394 808 | 424 486 |
| 20-24 ans | 428 152 | 503 015 |
| 25-44 ans | 2 081 230 | 2 245 046 |
| 45-64 ans | 2 277 241 | 2 339 045 |
| 65-74 ans | 936 293 | 939 943 |
| 75 ans et plus | 705 890 | 694 769 |
| Total | 8 146 423 | 8 484 965 |

Les données figurant dans la colonne de l'Institut de la statistique du Québec ont été obtenues en consultant son site Internet :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html> (Population du Québec par âge et sexe)

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime. Il ne représente pas la donnée officielle de la population du Québec, celle-ci étant calculée par l'Institut de la statistique du Québec selon ses propres méthodes.

Différentes situations expliquent l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie et la population totale du Québec. Cet écart est composé, notamment, des personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et de celles dont la carte d'assurance maladie est expirée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 45

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens.

RÉPONSE NO 45

| Période | Honoraires aux pharmaciens |
|----------------|-----------------------------------|
| 2019-2020 | 1 543,8 M \$ |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 46

Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 46

La RAMQ ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 47

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 47

Contexte

Le projet de loi facilitant le don d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux (Transplant-Québec et Héma-Québec). Ainsi, le 28 février 2011, le Registre national des consentements au don d'organes et de tissus a été mis en place en collaboration avec nos partenaires : le MSSS, Transplant-Québec, Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de la première inscription au régime public d'assurance maladie ainsi qu'au moment du renouvellement de la carte. Il demeure possible pour le citoyen de signifier son consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription à la Régie, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire précomplété que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et envoyer à la Régie.

Consultation du registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la RAMQ dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant-Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non-disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La RAMQ poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au registre. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 15,0 % des personnes sollicitées ont donné leur consentement, ce qui porte à 3 329 762 le nombre total de personnes inscrites au registre depuis son implantation en février 2011 soit 40,6 % de la clientèle de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 48

Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2019 et depuis le début de l'année 2020.

RÉPONSE NO 48

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 49

Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 49

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux numéro 265 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 50

Concernant l'accès adapté, en 2018-2019, indiquer :

- a) nombre de médecins qui offrent des consultations médicales;
- b) liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales;
- c) nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 50

Les données ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 51

Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 51

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux numéro 158 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 52

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2018-2019 :

- a) nombre de jours avec facturation ;
- b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 52

Nombre de jours avec facturation et nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l'année, selon le mode de rémunération, médecins omnipraticiens et médecins spécialistes – 2018-2019.

Médecins omnipraticiens - 2018-2019

| Mode de rémunération | Nombre de jours | Nombre de médecins |
|---|------------------|--------------------|
| Acte seulement | 1 258 307 | 9 022 |
| Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX) | 157 987 | 6 264 |
| Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX) | 359 956 | 6 698 |
| Total | 1 776 250 | 9 383 |

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

Médecins spécialistes - 2018-2019

| Mode de rémunération | Nombre de jours | Nombre de médecins |
|---|------------------|--------------------|
| Acte seulement | 1 168 354 | 10 312 |
| Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX) | 67 223 | 5 744 |
| Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX) | 797 845 | 8 521 |
| Total | 2 033 422 | 10 540 |

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 53

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2019-2020 :

- a) nombre de médecins;
- b) nombre de contacts;
- c) contacts/médecins.

RÉPONSE NO 53

Nombre de médecins, nombre de contacts patients et contacts patients par médecin, par lieu, médecins omnipraticiens – 2018-2019.

| Médecins omnipraticiens - 2018-2019 | | | |
|--|---------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Lieu | Nombre de médecins | Nombre de contacts patients | Contacts patients par médecin |
| 1-Cabinet | 6 365 | 13 893 650 | 2 183 |
| 2-CLSC | 1 795 | 1 404 738 | 783 |
| 3-Urgence | 2 348 | 3 012 003 | 1 283 |
| 4-Etablissement | 4 406 | 3 751 242 | 851 |
| 5-Autres lieux | 58 | 17 666 | 305 |
| Total | 8 972 | 22 079 299 | 2 461 |

Note : Sont compris dans les Autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 54

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2019-2020 (ventilation homme, femme et total) :

a) proportion du nombre de journées de travail :

- i. moins de 150 jours ;
- ii. de 150 à 199 jours ;
- iii. de 200 jours ou plus.

RÉPONSE NO 54

Distribution du nombre d'omnipraticiens (tous les médecins) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe - 2018-2019

| Sexe | Moins de 150 jours | De 150 à 199 jours | 200 jours ou plus |
|--------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Femmes | 23,7% | 26,8% | 49,5% |
| Hommes | 20,5% | 25,6% | 53,9% |
| Total | 22,4% | 26,3% | 51,3% |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 55

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2019-2020 (ventilation homme, femme et total) :

a) jour avec facturation minimale :

- i. médecins RMB ;
- ii. 80 % des mieux rémunérés ;
- iii. tous les médecins.

b) tous les jours :

- i. médecins RMB ;
- ii. 80 % des mieux rémunérés ;
- iii. tous les médecins.

RÉPONSE NO 55

Nombre d'omnipraticiens et nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale et tous les jours) en 2018-2019 selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : RMB (médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année²), 80 % des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins

| | Médecins RMB | 80 % des mieux rémunérés | Tous les médecins |
|--|--------------|-----------------------------|----------------------|
| <u>Nombre de médecins</u> | | | |
| Femmes | 4 314 | 4 273 | 5 460 |
| Hommes | 3 311 | 3 233 | 3 923 |
| Total | 7 625 | 7 506 | 9 383 |
| <u>Jours avec facturation minimale</u> | | | |
| Femmes | 180,6 | 181,7 | 158,3 |
| Hommes | 186,0 | 188,8 | 166,4 |
| Total | 182,9 | 184,8 | 161,7 |
| <u>Tous les jours</u> | | | |
| Femmes | 210,3 | 209,5 | 186,0 |
| Hommes | 213,7 | 214,4 | 193,9 |
| Total | 211,7 | 211,6 | 189,3 |

1- En 2018-2019, la journée est retenue si le médecin facture au moins 581 \$ par jour.

2- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2018-2019, le revenu trimestriel minimal était de 10 907 \$ et le revenu minimal annuel de 97 916 \$. Ces montants sont indexés annuellement des augmentations tarifaires accordées aux médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 56

Concernant les cliniques d'hiver qui ont été mises en place :

- a) rémunération additionnelle accordée aux médecins ;
- b) coûts associés au déploiement.

RÉPONSE NO 56

La réponse à cette question est fournie à la question numéro 388 des questions particulières de l'Opposition officielle du cahier du ministère de la Santé et des Services Sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 57

Coûts associés au déploiement de la vaccination gratuite contre le zona pour les personnes âgées.

RÉPONSE NO 57

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle n° 284.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 58

Évaluations, analyses financières de l'implantation de la capitation comme mode de rémunération.

RÉPONSE NO 58

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'opposition officielle no 37.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 59

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.)

RÉPONSE NO 59

La liste des enquêtes réalisées par la RAMQ au 31 mars 2020 ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ.

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-et-statistiques/Documents/RAMQ-enquetes-non-nominatives.pdf>

En date du 31 mars 2020, 798 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront intégrées à la diffusion sur le site web.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 60

Nombre et liste des enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

RÉPONSE NO 60

Le site Web de la Régie présente les résultats des enquêtes terminées au 31 mars 2020. <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-et-statistiques/Documents/RAMQ-enquetes-non-nominatives.pdf>

Un cadre général d'application des SAP établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée. Les SAP ne peuvent pas être appliquées automatiquement.

Pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2020, deux enquêtes auprès de pharmaciens-propriétaires ont donné lieu à l'application de SAP pour un montant total de 24 051 \$ pour des services non rendus. Également, trois enquêtes auprès de médecins et une auprès d'un dentiste ont donné lieu à l'application de SAP totalisant 54 077 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 61

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

RÉPONSE NO 61

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, à la suite de contrôles, la Régie a procédé au signalement de 11 médecins au Collège des médecins du Québec et de 2 dentistes à l'Ordre des dentistes du Québec. La Régie procède à un signalement lorsqu'elle a des doutes sur la qualité de la pratique d'un professionnel ou sur le respect de son code de déontologie. Elle le fait également lorsqu'une situation bien que conforme soulève des préoccupations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 62

Pour l'année 2019-2020, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

RÉPONSE NO 62

Chirurgie, obstétrique, anesthésiologie, pédiatrie, psychiatrie, médecine interne et radiologie

Les ruptures de services en spécialités médicales de base, principalement dans les régions isolées et étendues, sont un enjeu majeur pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Dans le protocole d'accord négocié entre Conseil du trésor et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) (2015-2023), l'objectif visé par la clause Volet B, point 4 est d'assurer la continuité des services par la mise en place de plans de remplacement provinciaux dans l'ensemble des spécialités de base problématiques afin de garantir une couverture des services de façon pérenne.

Depuis, trois plans de remplacements provinciaux sont en application dans le système de santé dans trois disciplines, soit l'anesthésiologie (Annexe 45), la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234).

Le plan de remplacement en anesthésiologie est entré en vigueur l'été 2018. Nous avons relevé la nécessité de poursuivre la signature de nouvelles ententes pour des sites fragilisés.

Les plans de remplacement très récents visant la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234), sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

Il a été démontré dans l'évaluation de la performance de l'annexe 45 en anesthésiologie que toute entente doit observer une période d'ajustement pour remplir sa mission. Considérant que la période d'avril-mai 2020 doit être exclue puisque les déplacements ont été suspendus afin de protéger les régions dans le cadre de la situation pandémique COVID-19, quatre mois d'application ne suffisent pas à démontrer les résultats attendus. Toutefois, le MSSS s'applique à poursuivre rigoureusement son mécanisme de suivi hebdomadaire des découvertures pour documenter les problématiques et poser des actions en conséquence pour remédier aux enjeux relevés.

Cette procédure de suivi existante depuis 2018 est le baromètre pour tester la fonctionnalité des ententes mises en place. Depuis avril 2019, elle s'est élargie à l'ensemble des spécialités.

En radiologie, le total des découvertures enregistré en 2019 s'élève à 417 jours. Des discussions ont déjà été amorcées pour un plan de remplacement à l'instar des trois plans cités plus haut.

La même situation est constatée en psychiatrie, en médecine interne et en pédiatrie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

En pédiatrie, la problématique des ruptures confirmées en 2019 s'explique dans certaines régions par la précarité des effectifs. L'analyse quant à la nécessité d'un plan de couverture est en cours.

En médecine interne, il a été rapporté des rencontres effectuées avec certains milieux fragiles qu'une absence en présentiel durant une semaine complique la couverture et occasionne des hospitalisations plus longues que prévues. L'analyse est donc en cours pour cette spécialité également.

Enfin, en psychiatrie, le portrait des ruptures confirmées pour 2019 s'explique également par la précarité des effectifs. L'analyse de la nécessité d'un plan de couverture est donc en cours également.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 63

Fournir la liste des professionnels cliniques et/ou établissements qui ont fait l'objet de condamnation à la suite d'une enquête.

RÉPONSE NO 63

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux n° 33 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 64

Concernant le bilan des plans de remplacement provincial en anesthésiologie, chirurgie et obstétrique, depuis mars 2019, par région

- a) le nombre de découvertures;
- b) la liste de découvertures;
- c) la date des découvertures.

RÉPONSE NO 64

La réponse à cette question est fournie par le ministère de Santé et Services sociaux à la question numéro 176 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 65

Pour la FMSQ et la FMOQ, les résultats des études commandées à l'ICIS en vertu des ententes

RÉPONSE NO 65

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle n° 164.

RÉPONSES AUX QUESTIONS
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 510

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor.

RÉPONSE NO 510

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 511

Sommes dépensées en 2019-2020 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 511

La réponse est fournie à la question particulière numéro 2 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 512

Liste de tous les sondages effectués en 2019-2020, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 512

La réponse est fournie à la question générale numéro 64.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 513

Liste des services médicaux assurés en 2019-2020 et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 513

La réponse est fournie à la question particulière numéro 9 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 514

Liste des services non assurés en 2019-2020.

RÉPONSE NO 514

La réponse est fournie à la question particulière numéro 10 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 515

Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2019-2020. Prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 515

Il n'y a aucun vaccin du Programme québécois d'immunisation qui est remboursé par la RAMQ. Les vaccins du Programme québécois d'immunisation sont fournis gratuitement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 516

Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2019-2020. Prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 516

La RAMQ ne dispose pas de cette information puisque le programme n'est pas sous la responsabilité de l'organisation et que nous ne répertorions pas les formations auxquelles les pharmaciens participent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 517

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

RÉPONSE NO 517

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 264 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 518

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2020, par région, par tranche d'âge.

RÉPONSE NO 518

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 156 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 519

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE NO 519

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 265 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 520

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

RÉPONSE NO 520

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux n° 159 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 521

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

RÉPONSE NO 521

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 160 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 522

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

RÉPONSE NO 522

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 93 des questions particulières du troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 523

Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 523

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 139 des questions particulières du troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 524

Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2019-2020 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.

RÉPONSE NO 524

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 140 du troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 525

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 525

Le 10 novembre 2015, la *Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi qui vise à donner à la Régie des leviers pour faire respecter les lois dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive (la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée) en une approche proactive (lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée). Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent de un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 526

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 526

La réponse est fournie à la question particulière numéro 11 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 527

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;
- c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g) les autres clientèles

RÉPONSE NO 527

La réponse est fournie à la question particulière numéro 12 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 528

Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.

RÉPONSE NO 528

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, 531 531 personnes de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti ont payé une contribution lors de l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 529

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du Régime public d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

RÉPONSE NO 529

La réponse est fournie à la question particulière numéro 13 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 530

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 530

La réponse est fournie à la question particulière numéro 14 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 531

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicament des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

RÉPONSE NO 531

La réponse est fournie à la question particulière numéro 15 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 532

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

RÉPONSE NO 532

La réponse est fournie à la question particulière numéro 16 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 533

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 533

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (anciennement Rx&D) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie, notamment la codification des médicaments d'exception, ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : les formulaires spécifiques et les formulaires interactifs). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la Régie.

Au cours de la dernière année financière, deux rencontres ont eu lieu, soit le 11 juin 2019 et le 4 décembre 2019. Lors de ces rencontres, trois représentants de la Régie étaient présents, soit madame Suzanne Berthiaume, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique, monsieur Alain Albert, pharmacien expert et madame Sandra Hébert, adjointe exécutive dans cette même direction. Du côté de Médicaments novateurs Canada (MNC), lors de la rencontre de juin 2019, les représentants étaient madame Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada inc.) et monsieur Patrick Bergeron (Roche Canada). Lors de la rencontre de décembre 2019, les représentants de la Régie et de MNC étaient présents ainsi que monsieur Philippe Carrier (Novartis Canada).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 534

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b) Montant remboursé par la RAMQ;
- c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient..

RÉPONSE NO 534

La réponse est fournie à la question particulière numéro 17 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 535

Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).

RÉPONSE NO 535

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière no 228 du troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 536

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années

RÉPONSE NO 536

Voir tableau à la question particulière numéro 17 de l'opposition officielle.

Il s'agit des médicaments génériques non soumis à un prix maximum payable (PMP) au moins un jour pendant la période de référence sans égard à la raison de l'imposition de ce PMP.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 537

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b) Montant remboursé par RAMQ;
- c.) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 537

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable (PMP) pendant la période de référence.

| Période de référence | Médicaments innovateurs ¹ | | | | | | Total du coût Régie M\$ |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|----------------|---------------------|-------------------------|
| | PMP | | | Non PMP | | | |
| | Nombre de DIN ² | Coût Régie ³ M\$ | Excédent assuré ⁴ M\$ | Nombre de DIN | Coût Régie M\$ | Excédent assuré M\$ | |
| Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 | 12 | 2,8 | 1 | 2735 | 2771,4 | NA | 2774,2 |

¹ La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2019.

² Pour un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP, seulement une partie de la période de référence sera comptée au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

³ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁴ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 538

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 538

La réponse est fournie à la question particulière numéro 19 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 539

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 539

Voir le tableau à la question particulière numéro 17 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 540

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 540

| Période de référence | Total du coût Régie M\$ |
|---|-------------------------|
| Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 | 2 774,2 |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 541

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2019-2020 et projections pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 541

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question no 228 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 542

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a) le budget total pour 2019-2020 et indiquer la comparaison avec 2018-2019;
- b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE NO 542

La réponse est fournie à la question particulière numéro 21 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 543

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a) le budget total pour 2019-2020 et la comparaison avec 2018-2019;
- b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE NO 543

La réponse est fournie à la question particulière numéro 22 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 544

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique

RÉPONSE NO 544

La réponse est fournie à la question particulière numéro 23 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 545

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 545

La réponse est fournie à la question particulière numéro 24 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 546

Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2019-2020.

RÉPONSE NO 546

La notion de prime réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires, majorations d'honoraires et honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus à l'entente. Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces éléments sont prévus dans les coûts globaux de l'entente. Ces modalités de rémunération sont prévues dans les ententes lesquelles sont disponibles sur le site internet de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-omnipraticiens/100-facturation-omnipraticiens/manuel-omnipraticiens-remuneration-acte.html>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 547

Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2019-2020.

RÉPONSE NO 547

La notion de prime réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires, majorations d'honoraires et honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus à l'entente. Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces éléments sont prévus dans les coûts globaux de l'entente. Ces modalités de rémunération sont prévues dans les ententes lesquelles sont disponibles sur le site internet de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-specialistes/150-facturation-specialistes/manuel-specialistes-remuneration-acte.html>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 548

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2019-2020.

RÉPONSE NO 548

La notion de prime réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires, majorations d'honoraires et honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus à l'entente. Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces éléments sont prévus dans les coûts globaux de l'entente. Ces modalités de rémunération sont prévues dans les ententes lesquelles sont disponibles sur le site internet de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-omnipraticiens/100-facturation-omnipraticiens/manuel-omnipraticiens-remuneration-acte.html>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 549

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2019-2020.

RÉPONSE NO 549

La notion de prime réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires, majorations d'honoraires et honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus à l'entente. Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces éléments sont prévus dans les coûts globaux de l'entente. Ces modalités de rémunération sont prévues dans les ententes lesquelles sont disponibles sur le site internet de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-specialistes/150-facturation-specialistes/manuel-specialistes-remuneration-acte.html>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 550

Liste des primes abolies lors de l'entente établie avec la FMSQ sur la rémunération de ses membres en 2019.

RÉPONSE NO 550

La réponse est fournie à la question 163 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 551

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 551

La réponse est fournie à la question particulière numéro 20 de la 2^e opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 552

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE NO 552

Voir la réponse à la page suivante.

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins
Coûts (en M\$)

| | 2018-2019 |
|--|------------------|
| Rémunération à l'acte¹ | 5 087,7 |
| Omnipraticiens | 1 927,4 |
| Spécialistes | 3 160,3 |
| Salaire et vacation | 436,4 |
| Mixte | 1 382,2 |
| Forfait et primes | 353,4 |
| Avantages prévus au Régime | 138,2 |

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l'acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

| Nombre de services rendus¹ | 2018-2019 |
|--|------------------|
| Omnipraticiens | 29 403 757 |
| Spécialistes | 66 098 589 |
| Total | 95 502 346 |

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte et acte mixte des chaînes MOD (ancienne chaîne de rémunération à l'acte Médecin, Optométriste, Dentiste), RFP (Règlement des factures aux professionnels) et SLE (Services de laboratoire en établissement) incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 553

Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020.

RÉPONSE NO 553

La réponse est fournie à la question particulière numéro 25 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 554

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 554

La réponse est fournie à la question particulière numéro 26 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 555

Liste des causes devant les tribunaux en 2019-2020. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 555

La réponse est fournie à la question particulière numéro 27 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 556

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

RÉPONSE NO 556

La réponse à cette question est fournie à la question numéro 28 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 557

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

RÉPONSE NO 557

La réponse est fournie à la question particulière numéro 29 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 558

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2019-2020 :

- a) pour cause de retraite;
- b) pour cause de décès ;
- c) pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d) pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 558

La réponse est fournie à la question particulière numéro 30 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 559

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 559

La réponse est fournie à la question particulière numéro 31 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 560

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2019-2020. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 560

| | |
|---|--|
| Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique | 47 |
| Nombre d'actes effectués en 2019-2020 | 13 524 actes 3 777 personnes assurées |
| Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique ayant atteint les plafonds | 1 |
| Nombre de fois ayant atteint les plafonds | 1 |
| Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique | La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de liste d'attente avec un nombre de patients calculé. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont responsables de la gestion des listes d'attente. |

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 561

Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2019-2020.
Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 561

La réponse est fournie à la question particulière numéro 32 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 562

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années

RÉPONSE NO 562

La réponse est fournie à la question particulière numéro 33 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 563

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE NO 563

Voir les tableaux aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

| | 2019-2020 |
|---|--------------|
| Aides fixe/variable versées aux clients | 74,87 |
| Aide compensatoire versée aux entreprises | 22,84 |
| TOTAL | 97,71 |

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

| | | 31 mars 2020 | |
|--------------------|-----------------|---------------|--------------|
| Sexe | | Nombre | Total |
| Femme | | 70 082 | 71% |
| Homme | | 28 924 | 29% |
| Âge | | Nombre | Total |
| Moins de 65 ans | | 20 384 | 20% |
| 65 - 74 ans | | 22 424 | 23% |
| 75 ans ou plus | | 56 198 | 57% |
| Composition | | Nombre | Total |
| Personne seule | | 69 109 | 70% |
| Couple ou famille | | 29 897 | 30% |
| Type d'aide | Âge | Nombre | Total |
| Fixe | Moins de 65 ans | 8 598 | 9% |
| | 65 -74 ans | 5 399 | 5% |
| | 75 ans ou plus | 9 849 | 10% |
| Variable | Moins de 65 ans | 11 786 | 12% |
| | 65 -74 ans | 17 025 | 17% |
| | 75 ans ou plus | 46 349 | 47% |
| Total | | 99 006 | 100% |

Données provenant du tableau 5 du bilan administratif du PEFSAD (REQ 5A-B-C-D, réf AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

| Catégorie d'âge | 2019-2020 |
|------------------------|------------------|
| Moins de 65 ans | 1 372 558 |
| Aide fixe | 497 438 |
| Aide variable | 875 120 |
| 65 ans à 74 ans | 1 182 810 |
| Aide fixe | 248 987 |
| Aide variable | 933 823 |
| 75 ans et plus | 3 372 548 |
| Aide fixe | 474 774 |
| Aide variable | 2 897 774 |
| Total | 5 927 916 |
| Aide fixe | 1 221 199 |
| Aide variable | 4 706 717 |

Données provenant du tableau 13 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

Répartition des entreprises selon les régions sociosanitaires

| Région | 31 mars 2020 |
|--|--------------|
| | Nombre |
| Bas-Saint-Laurent | 8 |
| Saguenay-Lac Saint-Jean | 5 |
| Capitale Nationale | 7 |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 12 |
| Estrie | 8 |
| Montréal | 9 |
| Outaouais | 4 |
| Abitibi-Témiscamingue | 7 |
| Côte-Nord | 5 |
| Nord-du-Québec | 0 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 6 |
| Chaudière-Appalaches | 8 |
| Laval | 1 |
| Lanaudière | 5 |
| Laurentides | 6 |
| Montérégie | 9 |
| Total des entreprises accréditées | 100 |

Données provenant du tableau 1 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 564

Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme).

RÉPONSE NO 564

Le PEFSAD est un programme gouvernemental mis sur pied en 1997 dans le but de structurer l'offre de service en aide domestique, soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à faible revenu, créer de l'emploi et lutter contre le travail au noir.

Ce programme est placé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce dernier en a confié la gestion à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (décret 925-99).

Les sommes affectées au PEFSAD sont issues des fonds du MSSS. En 2017-2018, le MSSS a investi 87,4 millions de dollars dans le PEFSAD :

- 66,3 millions de dollars en aide aux clients;
- 21,2 millions de dollars en aide aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Le PEFSAD est accessible à toute la population québécoise. Sur la base de services d'aide domestique rendus par une EÉSAD reconnue pour les fins du programme, une réduction du tarif horaire exigé par cette entreprise est consentie à la personne qui bénéficie du programme.

L'aide minimale et maximale, accordée sous forme d'exonération à la personne, est payée par la RAMQ à l'EÉSAD. Une exonération de 4 \$ est accordée par heure de service (aide fixe) et une exonération additionnelle de 1,43 \$ à 11,44 \$ (aide variable) aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu ou de moins de 65 ans sur référence de l'établissement qui s'ajoute au 4 \$ d'aide fixe. Ceci porte à 15,44 \$ l'exonération totale maximale pour les personnes démunies financièrement en 2017-2018.

Depuis 2017-2018, le PEFSAD est indexé et l'aide variable maximale s'élève donc à 11,68 \$ de l'heure en 2019-2020. L'indexation est appliquée au 1^{er} avril.

Ainsi, la personne ne paie que la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 565

Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 565

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des services sociaux à la question no 319 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 566

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

RÉPONSE NO 566

Pour ce qui est du nombre de plaintes au total, la réponse est fournie à la question particulière numéro 38 de l'opposition officielle.

En ce qui concerne des situations en lien avec les frais accessoires, le bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées (BCAP) a traité, entre le 1^{er} avril et le 31 mars, 5 dossiers (2 demandes d'assistance et 3 plaintes dont aucune ne s'est avérée fondée. Les citoyens ont questionnés la légalité et le montant des frais réclamés ou à défrayer. Selon l'information fournie par le citoyen et lorsque le BCAP peut déterminer que les frais décrits ne semblent pas permis, il invite le citoyen à effectuer une demande de remboursement et transmet au secteur concerné une dénonciation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 567

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 567

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la RAMQ a reçu 5 582 communications au total en provenance des personnes assurées et des professionnels de la santé au sujet des frais accessoires.

| | Courriels | Lettres | Appels téléphoniques* | Total |
|--------------|------------------|----------------|----------------------------------|--------------|
| Total | 2069 | 3 513 | S.O. | 5 582 |

* Cette information n'est plus disponible. Les appels téléphoniques qui nécessitent un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données reliées aux courriels. En effet, ces demandes d'information se transforment en courriels à l'interne pour obtenir l'information au suivi auprès des experts de contenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 568

Effectifs affectés :

- a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b) au dossier des GMF;
- c) au traitement des médicaments d'exception;
- d) au DSQ;
- e) au registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 568

Voir la réponse à la page suivante.

- a. L'étude ou la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 touchant la RAMQ est complétée pour la mise en œuvre des projets depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de certains renseignements de santé (LPCRS) en juin 2013.
- b. 1 826 heures rémunérées sont affectées au soutien opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout soutenu par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.

5 478 heures rémunérées sont affectées au support téléphonique en lien avec le GMF à la Direction du Centre de relations clientèle de Québec (DCRC-QUEBEC).
- c. 52 963 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception (en excluant les gestionnaires).
- d. 204 545 heures rémunérées sont affectés au DSQ.
- e. 9 132 heures rémunérées

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 569

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 569

La réponse est fournie à la question no 39 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 570

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 570

La réponse est fournie à la question particulière numéro 40 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 571

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 571

Ne faisant pas partie de son mandat, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. Elle peut toutefois avoir contribué à des études sur le sujet en rendant accessibles ses données aux ministères, organismes ou à la communauté scientifique.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 572

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 572

Paramètres de contribution* Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

| Adhérents | Personnes de 65 ans et plus | | | | PAFDR*** sans contraintes sévères à l'emploi | |
|---|-----------------------------|---|-----------------------------------|--------------------|---|------|
| | SRG** maximal (100 %) | SRG presque maximal (de 94 % à 99 %) | SRG partiel (de 1 % à 93 %) | Aucun SRG (0 %) | | |
| Franchise mensuelle (\$) | | | | | | |
| 2019 | 21,75 | 0,00 | 0,00 | 21,75 | 21,75 | 0,00 |
| Coassurance | | | | | | |
| 2019 | 37 % | 0 % | 0 % | 37 % | 37 % | 0 % |
| Contribution mensuelle maximale (\$) | | | | | | |
| 2019 | 93,08 | 0,00 | 0,00 | 54,08 | 93,08 | 0,00 |

Source : Communiqués de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Paramètres au 1^{er} juillet 2019.

** Supplément de revenu garanti

*** Prestataires d'une aide financière de dernier recours

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- les prestataires d'une aide financière de dernier recours (PAFDR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFDR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 573

Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 573

L'abolition de la règle des 15 ans a engendré des économies estimées de l'ordre de 150 M\$ par année financière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 574

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2019-2020.

RÉPONSE NO 574

Il est important de souligner que la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) n'a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d'approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la Régie, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est disponible aux pharmaciens, la Régie peut intervenir pour permettre le paiement d'un produit de remplacement. Ce dernier est un médicament qui n'est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n'est pas inscrit à la Liste. À titre d'exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n'aurait pas d'excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par l'envoi d'une infolettre. Afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées et limiter les appels requis au Centre de support aux pharmaciens, la Régie rend disponible sur son site Internet, depuis le printemps 2019, un tableau de suivi des ruptures de stock. Ce tableau permet aux pharmaciens d'obtenir de l'information sur les produits en cours de vérification par la Régie ou en rupture de stock ainsi que sur ceux dont la fin de rupture est annoncée dans une infolettre.

| Année ¹ | TOTAL |
|---------------------------|-----------------------|
| | Produits ² |
| 2019 | 566 |
| 2020 (au 31 mars 2020) | 41 |

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongés sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 575

Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

RÉPONSE NO 575

L'entente convenue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) prévoit des honoraires additionnels sur certaines visites et consultations principales pour les patients atteints d'une infection nécessitant un isolement.

En 2019-2020¹, aucun montant n'a été versé pour la spécialité de la médecine interne, ces honoraires additionnels ayant été abolis par un changement à l'entente en date du 10 décembre 2018. Pour la spécialité de l'anesthésiologie, la rémunération versée est de 0,96 M\$.

¹ Période du 2019-04-01 au 2020-03-31

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 576

État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.

RÉPONSE NO 576

Rappelons qu'en sa qualité d'assureur public, le rôle principal de la Régie consiste à permettre le remboursement dans le Régime public d'assurance médicaments d'un produit de remplacement à un produit en difficulté d'approvisionnement, si la situation le commande. À cet effet et afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées et limiter les appels requis au Centre de support aux pharmaciens, la Régie rend disponible sur son site Internet, depuis le printemps 2019, un tableau de suivi des ruptures de stock.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 577

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 577

La réponse est fournie à la question particulière numéro 44 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 578

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 578

Les ententes d'inscription sont présentées dans le rapport annuel de gestion de la RAMQ.

Innovateurs :

Selon le dernier rapport annuel publié de la RAMQ, soit le Rapport annuel de gestion 2018-2019, on indique que 98 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2019. Ces ententes concernent 39 fabricants et 113 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 314,4 M\$.

Génériques :

Le 16 juillet 2017, le ministre émettait un communiqué de presse annonçant une Entente de principe entre le gouvernement du Québec et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). L'entente se déploiera sur cinq ans, et fera réaliser des économies de plus de 1,5 G\$ de dollars aux contribuables québécois, ce qui représente plus de 300 M\$ annuellement.

Rappelons qu'au moment de la signature de l'entente, le coût des médicaments génériques représentait une dépense de plus de 800 M\$ annuellement pour les assurés du régime public d'assurance médicaments. Les modalités de l'Entente sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Régie mentionne que 66 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2019. Elles concernent 66 fabricants et 2 928 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 130,0 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 579

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018- 2019 et en 2019-2020.

RÉPONSE NO 579

La réponse est fournie à la question particulière numéro 45 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 580

Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens

RÉPONSE NO 580

Les documents ainsi que les échanges intervenus entre le MSSS et l'AQPP concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens ne peuvent être communiqués puisqu'ils sont confidentiels en raison des négociations qui ont actuellement lieu sur ce sujet.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 581

Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.

RÉPONSE NO 581

La donnée sur le nombre d'enfants de ressortissants étrangers non couverts n'est disponible.

Au printemps 2019, la ministre de la Santé et des Services sociaux a mandaté la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de mettre en place un comité interministériel portant sur la couverture des enfants nés au Québec de parents au statut migratoire précaire. Ce comité avait notamment pour but d'identifier des pistes de solution et d'évaluer les impacts potentiels sur les différents ministères et organismes advenant l'élargissement de la couverture pour les enfants nés au Québec de parents au statut migratoire précaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 582

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 582

Au 31 mars 2020, 1 001 850 personnes transigeaient en anglais avec la RAMQ sur une population inscrite à l'assurance maladie de 8 205 597 personnes, ce qui correspond à 12,2 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 583

Estimation du coût des actes médicaux qui non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 583

La réponse est fournie à la question particulière numéro 46 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 584

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 584

La réponse est fournie à la question particulière numéro 47 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 585

Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE NO 585

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont incluses dans le budget global des établissements incluant le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et tests nécessaires au déroulement du don d'organes, etc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 586

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a) Dépense totale (brut);
- b) Honoraires versés aux pharmaciens;
- c) Somme versée aux grossistes;
- d) Frais d'administration du régime public;
- e) Remboursement total de médicament;
 - i. Médicaments innovateurs;
 - ii. Médicaments génériques;
 - iii. Autres.

RÉPONSE NO 586

Les données sont fournies en millions de dollars.

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

| Médicaments ¹ | Coût du médicament sans marge | Marge du grossiste | Coût du médicament avec marge | Honoraires du pharmacien ² | Coût brut | Coût Régie | Frais ³ d'administration |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------------------------------|----------------|----------------|-------------------------------------|
| Génériques | 687,8 | 43,8 | 731,7 | 1 125,6 | 1 857,3 | 1 304,8 | 67,2 |
| Innovateurs | 2 540,1 | 115,4 | 2 655,4 | 297,3 | 2 952,7 | 2 608,7 | |
| Non classés | 28,8 | 1,6 | 30,4 | 9,8 | 40,2 | 36,0 | |
| Total du RPAM⁴ | 3 256,7 | 160,8 | 3 417,5 | 1 432,7 | 4 850,2 | 3 949,5 | |

¹ La classification innovateurs/génériques est basée sur l'indicateur présent au niveau des bases de données de la RAMQ au 31 janvier 2020. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la *Liste des médicaments* ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ». Cette note est valable pour toutes les colonnes intitulées « Médicaments ».

² Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques. Cette note est valable pour toutes les colonnes intitulées « Honoraires du pharmacien ».

³ Données du *Rapport annuel de gestion* de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

⁴ Régime public d'assurance médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 587

Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments.

RÉPONSE NO 587

| Mesures | Mise en place de la mesure | Entrée en vigueur au Québec | Impact annuel |
|---|----------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Abolition de la règle des 15 ans | Gouvernement du Québec | 14 janvier 2013 | 150 M\$ |
| Abolition de l'indexation des prix des médicaments | Gouvernement du Québec | 1 ^{er} avril 2013 | 45 M\$ |
| Première initiative pancanadienne | Alliance pancanadienne | 3 juin 2013 | 32 M\$ |
| Baisse des prix des génériques en Alberta à 18 % | Alberta | 15 juillet 2013 | 16 M\$ |
| Application d'un prix maximum payable (PMP) à la classe des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) | Gouvernement du Québec | 1 ^{er} octobre 2013 | 35 M\$ au net |
| Deuxième initiative pancanadienne | Alliance pancanadienne | 24 avril 2014 | 32 M\$ |
| Ententes d'inscription avec les compagnies pharmaceutiques | Alliance pancanadienne | 21 avril 2015 | 314,4 M\$ ¹ |
| Resserrement de la mention « Ne pas substituer » (NPS) | Gouvernement du Québec | 24 avril 2015 | 40 M\$ |
| Troisième initiative pancanadienne | Alliance pancanadienne | 24 avril 2015 | 16 M\$ |
| Réduction du PMP applicable à la classe des IPP | Gouvernement du Québec | 24 juillet 2015 | 10 M\$ |
| Quatrième initiative pancanadienne | Alliance pancanadienne | 15 juin 2016 | 8 M\$ |
| Cinquième initiative pancanadienne | Alliance pancanadienne | 1 ^{er} avril 2017 | 30 M\$ |
| Limite du nombre remboursable de réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) | Ontario | 3 mai 2017 | Non évalué ² |
| Limite du nombre remboursable de jours de traitement par les inhibiteurs de la pompe à protons | Gouvernement du Québec | 3 mai 2017 | Non évalué ² |
| Entente de principe avec l'Association canadienne du médicament générique | Gouvernement du Québec | 1 ^{er} octobre 2017 | 304 M\$ |

¹ Rapport annuel de gestion 2018-2019, Régie de l'assurance maladie du Québec.

² Mesures mises en place dans une perspective d'un usage optimal des médicaments et en s'appuyant sur des avis produits par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Étant donné les différentes considérations spéciales, il est possible qu'il y ait un certain délai avant d'atteindre le plein rendement des économies escomptées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 588

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 588

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique. Des économies annuelles de 304 M\$ découleront de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. En l'absence d'ententes d'inscription, les produits génériques de dix fabricants ont été désinscrits lors de la mise à jour de la Liste de médicaments de décembre 2017.

Selon le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec portant sur l'exercice 2018-2019, il y avait 66 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques au 31 mars 2019. Ces ententes couvraient 2 928 produits pour un rendement annuel de 130 M\$.

Le 3 avril 2018, des baisses de prix significatives, touchant un nombre important de molécules à volume de vente élevé, sont entrées en vigueur. Tant les assurés du régime public que ceux des régimes privés en profiteront. Dans le régime public, ces baisses de prix ont généré des économies de l'ordre de 150 M\$. Il n'est pas possible de quantifier les économies générées dans les régimes privés, puisque nous n'avons pas accès à ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 589

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ

RÉPONSE NO 589

| | | Année financière |
|---------------------------------|--|-------------------------|
| | | 2019-2020 ¹ |
| Nombre de patients ² | | 162 936 |

¹ Données au 31 mars 2020

² Nombre de patients distincts, peu importe le type de service.

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 590

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE NO 590

| Année financière |
|------------------------|
| 2019-2020 ¹ |
| 164 341 000 \$ |

¹ Données au 31 mars 2020

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 591

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 591

| Année financière |
|-------------------------|
| 2019-2020 ¹ |
| 27 542 305,63 \$ |

¹ Données au 31 mars 2020. Il est à noter que l'année 2019-2020 est incomplète au moment où les données ont été extraites (31 mars 2020). En effet, le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois.

La période de référence est basée sur la date du service.

Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

QUESTION NO 592

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 592

La Loi 28 visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) dispose dorénavant de nouveaux pouvoirs et des pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

En voici une liste détaillée, quoique non exhaustive :

Professionnels de la santé, pharmaciens et dispensateurs de services assurés

- Les pouvoirs d'inspection et d'enquête permettent à la Régie de requérir auprès de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités exercées par un professionnel de la santé ou d'un dispensateur de services assurés. Toute personne qui entrave le travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur commet une infraction et est passible d'une amende. (art. 19.2, 20.1 et 21 LRAMQ)
- La Régie peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée tout en assurant la confidentialité de ces informations. (art. 20.1 LRAMQ)
- La Régie peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'appliquer. (art. 21.1 LRAMQ)
- Pour les dispensateurs de services assurés, comme le définit l'article 1 de la Loi 28, des dispositions similaires à celles applicables aux professionnels de la santé sont prévues, notamment à l'égard du recouvrement par la Régie de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs. (art. 38.1 et ss. LAM)
- Le délai de prescription est modifié : il passe de 36 mois à 60 mois pour des services fournis non conformément à l'entente et à 10 ans pour les services qui n'ont pas été fournis, que le professionnel n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés. (art. 22.2 LAM)
- La prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé ou d'un dispensateur est suspendue à compter de la notification par la Régie d'un avis d'enquête au professionnel de la santé ou au dispensateur, pour une période d'un an ou jusqu'au dépôt du rapport d'enquête, selon le plus court délai. (art. 22.2 et 38.3 LAM)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

- Le délai dont dispose un professionnel de la santé ou un tiers pour contester une décision de la Régie visant des frais facturés à des personnes assurées : il passe de 6 mois à 60 jours suivant la notification de la décision. (art. 22.0.1 LAM)
- Les amendes, qui étaient généralement de 1 000 \$ à 2 500 \$ et de 2 000 \$ à 5 000 \$ en cas de récidive, ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$. (art. 22 et 38.1 LAM)
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées : 10 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour les services fournis non conformément à l'entente ou 15 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour des services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés. (art. 22.0.1, 22.2, 38.3, 50 LAM et 80.4 alinéa 4 LAMed)
- La Régie peut recouvrer du professionnel de la santé ou du tiers, par compensation ou autrement, toute somme reçue à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie, sans que la personne assurée ait fait de demande de remboursement à la Régie. (art. 22.0.1 LAM)
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir de la Régie, directement ou indirectement, le bénéfice de services que cette personne n'a pas le droit d'obtenir ou de recevoir en vertu de la présente loi, ni sciemment aider ou encourager une autre personne à ainsi obtenir ou recevoir le bénéfice des services de façon abusive ou injustifiée. En cas de récidive, les amendes minimales et maximales sont portées au double. (art. 74 LAM)
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une décision de la Régie, rendue à l'égard d'un professionnel de la santé, d'un tiers ou d'un dispensateur a un caractère public. (art. 22.6 LAM) La Régie peut communiquer des renseignements obtenus pour l'exécution de la présente loi à un organisme qui est chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime. (art. 65 LAM)
- Le montant des paiements qu'un professionnel de la santé a obtenus pour des services fournis non conformément à l'entente, des services qui n'ont pas été fournis ou faussement décrits, peut être établi par inférence statistique sur le seul fondement de renseignements obtenus par échantillonnage de ces services. (art. 22.2 LAM) obtenus par échantillonnage de ces services. (art. 22.2 LAM)

Pharmaciens, fabricants, grossistes en médicaments et intermédiaires

- Les amendes ont augmenté substantiellement : elles peuvent aller jusqu'à 1 M\$ pour les fabricants, les grossistes ou les intermédiaires. En cas de récidive, les amendes prévues à la loi peuvent être doublées dans certaines circonstances. (art. 81 et ss. LAMed)
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées en matière de pratiques commerciales interdites : 15 % du montant dont un fabricant, un grossiste ou un intermédiaire est redevable à la suite d'une enquête. (art. 80.4 LAMed)
- Lorsque la Régie, à la suite d'une enquête, est d'avis que des services pharmaceutiques ou des médicaments, dont le paiement réclamé par un pharmacien ont fait l'objet de ristournes, de gratifications ou autres avantages non autorisés par règlement du gouvernement à ce pharmacien, elle peut diminuer le paiement de ces services ou médicaments du montant de ces avantages ou procéder au remboursement de ce montant par compensation ou autrement. (art. 22 LAMed)
- Le ministre peut suspendre la couverture d'assurance d'un médicament ou d'une fourniture d'un fabricant, y mettre fin ou ne pas réinscrire un médicament ou une fourniture de ce fabricant lors de la mise à jour de la Liste des médicaments, dans les cas suivants :
 - lorsque le fabricant ne respecte pas l'une des conditions ou l'un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

- lorsque le prix de vente garanti par le fabricant pour un médicament est supérieur au montant maximum payable par le régime général;
- lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription;
- lorsque l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le lui recommande;
- lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige. (art. 60.0.4 LAMed)
- Le ministre peut déterminer les conditions suivant lesquelles le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible. (art. 60 LAMed)
- Tout pharmacien est obligé de présenter distinctement sur la facture le prix facturé pour chaque médicament servi dont le coût est assumé par le régime général d'assurance médicaments, la marge bénéficiaire du grossiste, le montant des différents honoraires professionnels réclamés ainsi que la contribution de la personne assurée. Cette obligation de transparence pour le pharmacien est entrée en vigueur le 15 septembre 2017. (art. 8.1.1 LAMed)
- Il est interdit à un pharmacien ou à un pharmacien préparateur de vendre, à une personne couverte par le régime général, un médicament couvert par ce régime à un autre prix que celui qu'il a lui-même payé. Lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessitant une préparation, le prix qu'un pharmacien a lui-même payé comprend le prix assumé par le régime général de tous les ingrédients qui ont servi à la préparation ainsi que les honoraires du pharmacien préparateur, qui sont établis selon les tarifs prévus à l'entente visée à l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie.
- Les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires ont l'obligation d'approvisionner l'ensemble des pharmaciens qui lui en fait la demande en cas de risque sérieux d'une rupture de stock, et ce, lorsque le ministre en émet l'avis. (art. 60.0.5 LAMed)
- Certaines pratiques commerciales sont interdites entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens, notamment l'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou d'une fourniture inscrit sur la Liste des médicaments. (art. 80.1 LAMed)
- Les fabricants, les grossistes reconnus, les intermédiaires et les pharmaciens propriétaires ont l'interdiction d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque avantage lié à la vente ou à l'achat d'un médicament inscrit sur la Liste des médicaments couverts par le régime général à l'auteur d'une ordonnance ou à l'exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est aussi interdit à l'auteur d'une ordonnance, à un exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux d'accorder ou de recevoir un tel avantage. (art. 80.3 LAMed)
- Il est interdit à un fabricant ou un grossiste reconnu ou à un intermédiaire de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime, sauf dans la mesure prévue par règlement du ministre, notamment pour des raisons humanitaires. Cette disposition sera appliquée lors de l'entrée en vigueur du règlement qui balisera les raisons humanitaires permettant un tel paiement. (art. 80.2 LAMed)

Citoyens

- Est tenu de restituer à la Régie les sommes dues, solidairement avec la personne ayant reçu sans droit des services assurés, quiconque ayant aidé ou encouragé cette personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie, le coût assumé par la Régie pour des services assurés. (art. 9.7 LAM)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide par un encouragement, un conseil, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à fournir un renseignement qu'il sait faux ou inexact. (art. 82 LAMed)
- La personne assurée peut avoir accès, à la date à laquelle le service lui a été fourni, aux coordonnées de la personne qui a fourni le service et aux sommes payées par la Régie. Elle a aussi accès à la description du service qui lui a été fourni. (art. 64 LAM)

Nul contrat d'assurance collective ou régime d'avantages sociaux ne peut restreindre la liberté du bénéficiaire de choisir son pharmacien. (art. 42.2.1 LAMed)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 593

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2019 □ 2020 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 593

La lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 594

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (Lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2019-2020.

RÉPONSE NO 594

La réponse sera retrouvée à la question no 593 des questions particulières du troisième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 595

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (Lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2019-2020.

RÉPONSE NO 595

La réponse sera retrouvée à la question no 593 des questions particulières du troisième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 596

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

RÉPONSE NO 596

Les parties négociantes ont aboli la prime pour patient orphelin lors de l'abolition, le 31 octobre 2015, de la lettre d'entente 245.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 597

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2019-2020.

RÉPONSE NO 597

La réponse sera retrouvée à la question no 593 des questions particulières du troisième groupe de l'opposition.

La Lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 598

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2017-2018, en 2018-2019 et en 2019-2020.

RÉPONSE NO 598

La réponse à cette question est fournie à la question numéro 52 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 599

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 599

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles. Dans le cadre de son mandat, la RAMQ peut dresser des états de situation, formuler des avis et des recommandations à la ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant aux actions requises en vue de mettre à jour les programmes. Les décisions de mises à jour du programme ou de révision réglementaire sont prises par le MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 600

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE NO 600

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'intégration professionnelle des médecins diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU).

Pour les médecins DHCEU, trois options s'offrent à eux :

Demande d'un permis d'exercice restrictif (restrictif à la région)

- Recrutement Santé Québec volet médecins (RSQ) constitue la porte d'entrée pour la très grande majorité des détenteurs d'un diplôme d'une faculté de médecine située hors du Canada et des États-Unis qui souhaitent obtenir un permis de la médecine au Québec. De façon générale, ces « médecins sélectionnés cliniciens » sont recrutés sous permis restrictif pour combler des besoins cliniques dans des établissements situés dans les régions non universitaires. Les médecins doivent cependant réussir un stage d'évaluation de trois mois dans un milieu désigné par le Collège des médecins du Québec (CMQ) qui ne peut être le milieu qui parraine le recrutement. Le statut restrictif de ce permis signifie que la pratique de ces candidats doit s'exercer sous la supervision du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), pendant trois ans, rendant impossible leur pratique en clinique privée durant cette période.
- Les universités peuvent aussi recruter des médecins DHCEU. Ces « médecins sélectionnés professeurs » présentent un profil les destinant à combler des besoins en enseignement et recherche. Ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que ceux qui prennent la trajectoire de RSQ – médecins mais n'ont pas de stage d'évaluation de trois mois à faire.

Le financement du programme (paiement de frais du CMQ) est offert à tous les candidats parrainés en milieu non universitaire ayant signé une Convention d'aide financière. Le soutien financier accordé aux médecins parrainés a été bonifié par l'ajout d'une allocation de frais de subsistance offerte pour le stage auquel doivent se soumettre les médecins en démarche d'obtention d'un permis restrictif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

Demande d'un permis régulier par l'obtention d'un poste de résidence dans une des facultés de médecine du Québec, possibilité aussi de s'inscrire pour l'externat (mais le nombre d'admissions est restreint) :

Les candidats DHCEU peuvent également obtenir un permis régulier en obtenant un diplôme postdoctoral au Québec ou au Canada. Le choix est habituellement fait par les candidats qui n'ont pu obtenir de permis restrictif. Préalablement, ils doivent avoir obtenu la reconnaissance de l'équivalence du diplôme de docteur en médecine (MD) et un poste de résidence dans un programme agréé de l'une des quatre facultés de médecine du Québec ou du Canada (par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille). Ces candidats font partie du contingent régulier d'admission aux études postdoctorales. Selon, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), une cinquantaine de DHCEU par année sont admis en résidence.

Le BCI offre à tous les DHCEU admis en résidence la possibilité de faire un stage préparatoire. Près de 75% d'entre eux (en moyenne 37 candidats par année) optent pour ce stage d'acclimatation.

Les DHCEU ont également la possibilité de s'inscrire à l'externat en médecine dans une des quatre universités du Québec. Une dizaine de postes sont offerts par année. À la suite de la réussite de l'externat, les candidats obtiennent un diplôme de médecine d'une faculté de médecine du Québec.

Demande de soutien de CÉDIS :

En cas de refus à un poste de résidence dans un programme agréé par l'une des quatre facultés de médecine du Québec lors du jumelage, le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), l'organisme Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS) offre un soutien d'orientation à ces candidats.

Le mandat du CÉDIS consiste à proposer un mécanisme d'évaluation pour ces candidats qui ont déjà obtenu la reconnaissance d'équivalence de leurs diplômes. Pour être admissibles à ce programme, les candidats répondant aux exigences de base, doivent réussir un autre examen d'évaluation. Par la suite, une fois cet examen réussi, les candidats seront orientés vers un stage d'accompagnement et d'évaluation d'une durée de 4 mois. En moyenne, 85 à 90 % des candidats qui complètent le stage sont admis en résidence au jumelage CaRMS subséquent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 601

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2020.

RÉPONSE NO 601

Voir le tableau ci-dessous.

| Région | Nom de la région | Nombre de cliniques codifiées par la Régie |
|--------------|-------------------------------|--|
| 01 | Bas-Saint-Laurent | 62 |
| 02 | Saguenay-Lac-Saint-Jean | 83 |
| 03 | Capitale-Nationale | 180 |
| 04 | Mauricie et Centre-du-Québec | 128 |
| 05 | Estrie | 103 |
| 06 | Montréal | 626 |
| 07 | Outaouais | 88 |
| 08 | Abitibi-Témiscamingue | 34 |
| 09 | Côte-Nord | 26 |
| 10 | Nord-du-Québec | 3 |
| 11 | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 37 |
| 12 | Chaudière-Appalaches | 101 |
| 13 | Laval | 100 |
| 14 | Lanaudière | 112 |
| 15 | Laurentides | 170 |
| 16 | Montérégie | 323 |
| TOTAL | | 2 176 |

Les cliniques privées gérées par les professionnels de la santé qui ont été retenues pour les fins du tableau présenté ci-haut sont celles dont les coordonnées postales ont été reçues à la Régie et qui ont reçu un numéro officiel de la Régie.

De façon générale, les cliniques privées qui ont été codifiées par la Régie sont des cliniques de médecine de familles, des laboratoires de radiologie diagnostique ou des cliniques pour des services d'optométries.

Une clinique médicale peut regrouper plusieurs types de services médicaux : médecine de famille et plusieurs autres spécialités médicales.

Il est important de souligner que les données présentées ne tiennent pas compte des professionnels qui utilisent le code de la localité ou le code postal aux fins de facturation de leurs services à la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 602

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2020.

RÉPONSE NO 602

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 603

Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins grâce à la clause remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.

RÉPONSE NO 603

Dans le cadre du renouvellement des ententes, la clause remorque a été retirée. Il n'y a donc pas eu de sommes supplémentaires octroyée en lien avec cette clause.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 604

Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégré dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi.

RÉPONSE NO 604

Le Commissaire à la santé et au bien-être n'est pas aboli.

QUESTION NO 605

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 605

La RAMQ procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente donc l'un des moyens de contrôle de la Régie qu'elle utilise lorsque approprié (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. La RAMQ applique des mesures de contrôle systématique qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôle systématiques peuvent être suivies par des mesures de contrôle plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ effectue aussi des enquêtes tel que mentionné précédemment.

Ainsi, 1 705 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation (au 31 mars 2020), soit 8,08 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

Nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

| Catégorie de professionnels de la santé | Nbre de professionnels 2019-2020 ¹ | Montants versés indûment (\$) 2019-2020 ² |
|---|---|--|
| Médecins | 20 | 1 329 557 |
| Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale | 3 | 187 339 |
| Optométristes | 1 | 7 000 |
| Pharmaciens | 4 | 666 850 |
| Fabricants, grossistes et intermédiaires | 1 | 20 200 000 |
| TOTAL | 29 | 22 390 747 |

¹ Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été complétés dans une année antérieure.

² Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

Nombre d'enquêtes en cours¹ au 31 mars 2020

| Catégorie de professionnels de la santé | Nombre de professionnels 2019-2020 |
|---|------------------------------------|
| Médecins | 58 |
| Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale | 2 |
| Optométristes | 0 |
| Pharmaciens | 736 ² |
| Agences de facturation | 2 |
| TOTAL | 798 |

¹ Les dossiers en cours comprennent les dossiers en cours d'analyse par les enquêteurs ainsi que les dossiers en attente d'une décision par la ligne d'affaires et pour lesquels un rapport a été déposé.

² Les dossiers de pharmacies ciblent le nombre de raisons sociales sous enquête.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 :

Il faut noter que ce n'est pas la RAMQ qui condamne à des amendes. La RAMQ peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit le cas échéant un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Professionnels

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2019-2020 : 2

Personnes assurées

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2019-2020 : 2

Nombre d'ententes hors cour ¹ conclues entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

| Catégorie de professionnels de la santé | Nombre de professionnels 2019-2020 |
|---|------------------------------------|
| Médecins | 14 |
| Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale | 1 |
| Optométristes | 0 |
| Pharmaciens | 1 |
| TOTAL | 16 |

¹ Il est à noter qu'une entente hors cour conclue peut comprendre un dossier pour lequel ni la RAMQ ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement.

Total des sommes à récupérer auprès des professionnels enquêtés

Tel qu'indiqué dans le premier tableau sur le nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, la somme à récupérer au cours de cette période chez les professionnels s'élève à **22 390 747 \$** (colonne «montants versés indûment»).

La Régie rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. Également, certains cas peuvent faire l'objet de contestations dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la RAMQ a privilégié une reddition de compte basée sur le montant total des réclamations établie dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 606

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE NO 606

| Effectifs de la Direction des enquêtes au 31 mars 2020 | |
|---|------------------|
| Total heures rémunérées | 51 136,40 heures |

Les dépenses réelles au 31 mars 2020 du budget de la direction des enquêtes s'élèvent à 2 228 105 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 607

Tout rapport, toute étude et estimations en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2019-2020 et pour les 10 années suivantes.

RÉPONSE NO 607

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 608

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées.
Ventilation par type de professionnels de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 608

Les données sont disponibles aux sections «Mesures de contrôles» et «Récupération des sommes dues» du rapport annuel de gestion 2018-2019 :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/citoyens/fr/rapports/rappann1718.pdf>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 609

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçues par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyen, par année.

RÉPONSE NO 609

La réponse est fournie à la question particulière numéro 39 de l'opposition officielle.

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, la Régie a reçu 863 210 demandes d'autorisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 610

Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 610

Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 611

Nombre de cas de rougeole au Québec par année depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 611

En 2020, au cours des 13 premières semaines (période du 29 décembre 2019 au 28 mars 2020), aucun cas de rougeole n'a été rapporté au Québec.

Le nombre de cas déclarés de rougeole au Québec par année est présenté dans le tableau ci-bas.

**Nombre de cas déclarés de rougeole au Québec
Années 2009 à 2019 et année 2020 (données partielles, au 22 mai 2020)**

| Année | Nombre de cas | Année | Nombre de cas |
|--------------|----------------------|--------------|----------------------|
| 2009 | 6 | 2015 | 163 |
| 2010 | 4 | 2016 | 1 |
| 2011 | 725 | 2017 | 0 |
| 2012 | 1 | 2018 | 4 |
| 2013 | 1 | 2019 | 48 |
| 2014 | 0 | 2020p | 0 |

Source : Direction de la vigilance sanitaire, DGSP, MSSS, Extraction MADO (Maladies à déclaration obligatoire) du 22-05-2020